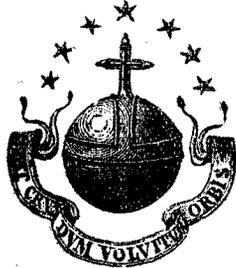
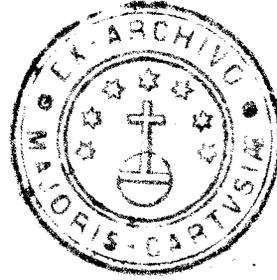




A-5

252 f1



A-5
252 f!

CHARTREUSE du VAL-DIEU

✠ Notre-Dame ✠

(PROVINCE DE FRANCE-SUR-LOIRE)

Analyse, faite par M. LE COMTE DE SOUANCÉ, des Chartres du Val-Dieu se trouvant dans les Mss. 108 (*Cartulaire*), 109, 110, 111, 112 et 113 de la Bibliothèque d'Alençon, et dans la Série H des Archives de l'Orne.

VOL I (1170-1300)

Son Manuscrit, donné par lui aux Archives de la G^{de} Chartreuse.

cf. 3. Ray. 2 (voir lettres)

Analyse des chartes
du cartulaire
du Val-Dieu



sommaire à transcrire en tête
des chartes pour publication

Bibliographie

- I Cartulaire de la Chartreuse du Val-Dien (1226 - 1480) mss. 108 de la bibliothèque d'Blencion comprenant 530 actes dont 296 sont du XIII^e siècle, transcrits sur 145 feuillets en parchemin de 300 mil. sur 230 mil.

Les 67 premiers feuillets sont divisés en deux colonnes de 44 lignes d'une belle écriture du XIII^e siècle.

Plusieurs pages sont blanches.

La plupart des actes transcrits au XIV^e et XV^e siècles dans les 78 dernières pages sont sans importance, car pour la plupart ce sont des engagements ou des reconnaissances de paiements de rentes. (J'en ai fait l'analyse malgré cela car ils peuvent peut-être servir à cause des noms qui s'y trouvent mais ils ne sont d'aucun intérêt pour l'histoire du Val-Dien.

- II Répertoire pour la maison de Notre Dame du Val-Dien ordre de Chartreuse mss. 109 et 110 de la bibliothèque d'Blencion. XVI^e siècle en papier comprenant l'un 497 feuillets, l'autre 426 feuillets, de 390 mil sur 285 mil.

III " Repertoire de la recette ordinaire des cens, rentes, loitz, deniers et redevances annuelles, appartenances aux religieux, prieur et couvent de la maison du Val-Dieu de l'ordre Chartreux 77

XVI^e siècle en parchemin de 274 feuillets de 350 mil. sur 240 mil. mss. III de la bibliothèque d'Alençon.

IV Recueil sur la Chartreuse du Val-Dieu comprenant:

1^o 11 Venerabilium patrum priorum Cartusie Vallis-Diei catalogus per S. Josephum Rousseau abbatem procuratorem ex multa et solerti cartarum ejusdem domus perfectione collectus 77.

2^o 22 ensuivent les copies collationnées à leurs originaux des titres de la maison du Val-Dieu 77

3^o 22 ensuivent les titres des cens et rentes de cette maison du Val-Dieu 77

XVII^e siècle en papier 1; 57 et 176 feuillets de 395 mil sur 255 mil. mss. III de la bibliothèque d'Alençon.

V 22 Copies des titres pour les cens et rentes que cette maison du Val Dieu a droit d'avoir et prendre chaque an 77

XVIII^e siècle en papier de 475 feuillets de 398 mil sur 255 mil. mss. de la bibl. d'Alençon N° 113

Reconnaissance par Garin Pichart
laïc de l'approbation de Jean Go-
hori seigneur chef du fief, envers
les religieux du Val Dieu, de quatre
sous tournois de rente payables
le jour de la fête de Saint-Denis
par suite d'un arrangement fait
entre eux, affectés sur une ouche
de terre sise près de la fontaine
de S. Victor que les religieux pré-
tendaient avoir sur l'ouche
Pichart frère de Garin, clerc,
sous peine en cas de non paie-
ment de 6 deniers d'arrest.

(Chart du Val Dieu ch. ccccxxxvii
f° 110)

Cette charte n'est pas datée.

Don par Geoffroy comte du Perche
aux reliquies du Val-Dieu de
trois mesures de vin sur ses vignes
de Nogent.

(Cart du Val Dieu ch. CCXVI folio
1^o col 1)

Note - Dans le cartulaire se trouve
seulement est énoncé d'une charte
qui n'a pas été transcrite.

Don par G de (de Brullem)
aux religieux du Val - Dieu d'
un homme appelé Arnolphe Guy
(Guinum) et de son héritier exempt
de tout service, taille et coutumes;
avec l'engagement de le remplacer
par un autre si celui donné ne
voudrait pas servir les religieux.

(Chart. du Val - Dieu, ch. CC LX III
f. 61 r. col 1)

charte non datée

Reconnaissance, confirmée par Jean
Gohari seigneur du lieu, par Garin
Richard cleric, d'une rente annuelle
de quatre sous tournois, à prendre
le jour de la fête de Saint-Denis,
par les religieux du Val Dieu, que
une once de terre sise près de la
fontaine de Saint-Victor, que
Garin Richard cleric frère de Garin
Richard leur avait donnée de son
vivant, sous peine en cas d'inexac-
titude sans le paiement de cette
rente, de six deniers d'amende
par semaine.

(Chart du Val Dieu ch. CXXXXVII
f° 44 r° col. 2)

Fondation de la Chartreuse du Val-Dieu
par Rotrod comte du Perche.

In nomine Sancte et Individue Trinitatis,
ego Rotrodus Dei patientia comes Bertici
Hectus una cum uxore mea Matilli,
nec non et filio nostro Gaufredo, cum
uxore sua Matilli tam modernis,
quam posteris notum fieri volumus
me fratres Cartusienenses iuxta Dei et
Providentia nec non consilio et auxilio
Domini nostri Senonensis Guillelmi
archiepiscopi, in terram meam addu-
xisse ut iuxta morem Cartusienensium
domum Dei mihi edificent et constru-
ant. Et quoniam idem ordo proprios
terminos habere dinoscitur ut posteros
nostros certiores reddamus ipsos ter-
minos propriis vocabulis subnota-
mus igitur a molendino Senoldi per
montem Ferratum usque ad caput
ejusdem montis quod positum est supra
hillam Sancti Victoris, et ab eodem
loco usque ad viam que tendit Loi-
quetum, ab ipsa autem via usque ad
rivulum Villeta et sicut eadem aqua
descendit usque ad plessatum Gaucherii
Boslen, a plessato usque ad molendi-
num praetaxatum; quos terminos
ego Rotrodus approbo et confirmo
Et quidquid intra eorum jure here-

mee necnon et filiorum nostro-
rum autoritate communimus.
Hæc testis: Rotrodus Ebroicensis archi-
diaconus; Adam capellanus; Guil-
lelmus Angligena; Omundus sa-
cerdos; Girardus capellanus Mauri-
tanie; Gericus sacerdos; Guillelmus
de Sancto Medardo; Guillelmus de
Villeris; Hugo sacerdos de Fains;
Julianus de Mauris; magister
Reginaldus; Galeranus de Sinu;
testis et assentiens et quicquid se
in eo habere dicebat super altare
deponens, similiter filius eius
Gaufridus; Hugo de Corcesdun;
Raricus de Lorrain; Robertus de
Purlai, et archidiaconus Robertus de
Sancto-Medardo; Guillelmus de
Booscal; Gaufridus de Cortiel;
Robertus Guevres, Simon Viarius;
Guillelmus de Sancto-Ariano; Gau-
fridus Boslon; Joannes de la Belle-
nomere; Fulcho de Veteri-Ponte
Anselmus cognatus comitis; Gau-
fridus de Pinnu; Guillelmus de
Quatremere; Gerin de Mesnera;
Ragus de Brilerena; Gerin de
Malchenai; Hugo de Corgandrei.
Hoc autem publice actum est
apud Reims, anno ab Incarna-
tione Domini millesimo, cen-
tesimo, septuagesimo, natali

apostolorum Petri et Pauli, comite Rotho resignante, in manu archidiaconi predicti recipientibus ab ipso in Dei nomine elemosinam, Simone Montis Dei priore, et Michello Vallis Sancti Petri priore assistentibus, quatuor fratribus ejusdem ordinis: Diferens, Guillelmo, Joanne, Girardo remanentibus ibidem, Petro et Radulpho monachis necnon et fratre Humberto fundatore loci illius.
Amen.

(Mss. de la bibliothèque d'Orléans
No. 112) — Arch. du Sep. de l'Orne
N. 2621 copie en papier faite sur
l'original on il y a trois sceaux)

Confirmation par l'évêque de
Beetz de la fondation de la Char-
treuse du Val-Dieu.

Fragearius Dei gratia Sagiensis
episcopus, universis sanctae matris
ecclesiae filiis salutem in perpe-
tuum ecclesiarum beneficia
et eorum sanctiones episcopi de
cujus parochia ea esse constiterit
auctoritate approbanda sunt
et confirmanda. Quapropter uni-
versitati vestrae notum fieri dece-
rimus nos donationem atque
concessionem venerabilibus et
dilectis fratribus nostris de Valle
Dei ab illustri Protrodo comite
Bertoci factam in foresta scilicet
de Reind, confirmasse in clero-
sinam perpetuo libere et quiete
possidendam. Noverit nihilominus
fraternitas vestra Galerannum
de Pihru, Garfridum filium ejus,
Lugonem de Courserault patrem
Galbrexi, Willclmum Foresta-
lium omni juri renunciasse
quod in memorata foresta se
habere debuisse assuerant, ne
qui ergo donationem factam et
concessionem infringere, illate-
mus, sui immutare de cetero

praesumat eam paginae presentis
attestatione et sigilli nostri auto-
ritate communiter iuximus et
iuramentum etiam excommuni-
cationis vinculo ^{quicum}
que ad iam dictas proficiscentibus
patres injuriam seu contumeliam
alignatebus inferre praesumpserint
testibus Petro de Eboliensi archidia-
cono, Adam capellano, Wilhelmo
Angligena, Osmondo sacerdote,
Girardo capellano Mauribania
Galerano de Pinu, Gamo de Louray
Herberto archidiacono Carbonensi,
Arnaldo de Sure, Petro de Constan-
tis, Garfrido de Mare et multis
aliis.

(Mss. 112 de la B. J. Blençon p. 3)

Approbation de la fondation de la Char-
treuse du Val-Dieu, avec plusieurs pri-
vileges concédés par le pape Alexandre III

Alexander episcopus servus servorum
Dei, dilectis filiis Guillelmo priori mo-
nasterii de Valle-Dei ejusque filiis tam
presentibus quam futuris regularem vi-
tam professis in perpetuum pia postu-
latio voluntatis affectu debet prosequente
compleri ut et devotionis sinceritas
laudabiliter intescat et utilitas pos-
tulata vires indulitantes assumat.
Quapropter dilecti in Domino filii
nostri justis postulationibus clemen-
ter annuimus et prefatum monaste-
rium Sancti M. de Valle-Dei in quo
divino mancipati estis obsequio sub
beati Petri et nostra protectione
suscipimus et presentis scripti pri-
vilegio communimus, inprimis
siquidem statuente ut omnia monas-
terii qui secundum Deum et beati
Benedicti regulam atque institutiones
Cartusienorum patrum in eodem
monasterio institutos esse dinosci-
tur, perpetuis ibidem temporibus
inviolabiliter observentur. Preterea
quascunque possessiones infra ter-
minos secundum statuta nostri

ordinis designatos seu quemcumque alia
bona impresentiarum iuste et canonice
possidet aut in futurum concessione
pontificum largitione regum vel prin-
cipum oblatione fidelium seu aliis
iustis modis prestante domino pro-
terit adipisci firma vobis vestrisque
successoribus et illibata permaneant.
In quibus hec proprio iurimus ex-
primenda vocalibus locum ipsum
in quo prefatum monasterium
situs est cum terminis et parti-
cipientiis suis. qui termini hoc
ordine distinguuntur et orientali
parte mons Ferratus usque in
superiori parte ejusdem montis
a meridiana parte via que tran-
sit per nemus de Raisno et sepa-
rat partem vestram a parte Comi-
tis usque ad locum qui dicitur
Dons-Carnotensis; ibi transit
aliquantum flumen quod dicitur
Villeta; inde transfletum ascendit
ad locum qui dicitur Colbreis; in-
de ascendit ad molendinum quod
dicitur Sibout, ubi transit flumen
Comelchia et ascendit in montem
Ferratum; partem etiam nemoris
de Raisno quam comes Bertici
Rotrovis, vobis in elemosinam do-
navit. Quicquid etiam juris in
eodem nemore Galerannus de Pina
habebat et Guillelmus Forestarius

quod comes ab eis emit et vobis do-
mant; partem etiam Hugonis de
Castello quam ipse vobis in demosi-
nam concessit, terram Marie de
Berlailler que iuxta domum
vestram est quam ipsa vobis concessit
suorum filiorum assensu; nemus Rogeri
quod vobis Hugo de Corsesant vendidit;
terram Ironis de Traite quam ipse
vobis vendidit voluntate suorum filio-
rum et etiam dominorum suorum;
terram quam Hugo quary assensu
filiarum et nepotum suorum vobis
in demosinam dedit et terram quam
Bradulphus Channels vobis vendidit.
Iam laborum vestrorum quos pro-
pris manibus ac sumptibus colitis
sive de nutrimentis animalium
vestrorum nullus a vobis decimas
exigere vel extorquere presumat. Lice-
at quoque vobis personas de sacculo
fugientes liberare et absolutas ad
communione recipere et eas absque
contradictione aliqua retinere.
Prohibemus insuper ut nulli fratrum
vestrorum post factam in eodem loco
professionem fas sit absque prioris
sive licentia de eodem loco discedere,
discedentem vero absque communium
litterarum cautione nullus audeat
retinere. Faci quoque et tranquillitati
vestre paterna sollicitudine providere
volentes auctoritate apostolica prohibemus

ut infra clausuras mansionum vestra-
rum nullus violentiam vel rapinam
sive furtum committere aut ignem appo-
nere, hominem capere vel justiciari au-
deat. Secumimus ergo ut nulli omnino
hominum fas sit prefatum monasterium
tenere perturbare aut eius possessiones
auferre vel ablatas retinere minuire
sed quibuslibet vexationibus fatigare
sed omnia integra conserventur eorum
pro quorum gubernatione ac sustentatione
concessa sunt usibus omni-
modis profutura salva sedis apostolice
autoritate. Signa igitur in futurum
ecclesiastica secularisve persona hanc
nostre constitutionis paginam sciens
contra eam tenere verberare tentaverit
secundo tertiove communita nisi
reatum suum signa satisfactione
correxerit potestatis honorisque sui
dignitate caret reamque se divino
iudicio existere de perpetrata ini-
quitate cognoscat dea sacratissimo
corpore ac sanguine Dei et Domini
Redemptoris nostri Jesu Christi aliena
fiat atque in extremo examine divine
ultioni subiacet. Cunctis autem ei-
dem loco sua jura servantibus sit
pax domini nostri Jesu Christi qua-
tinus et hic fructum bonae actionis
percipiant et apud districtum iudicem
praemia eterna percipiant.
Amen. Amen.

Ego Alexander catholice ecclesie episcopus.

Ego Theobaldus Hostonsis et Bella-
thensis episcopus.

Ego Theobaldus Sortensis et Sancte Ru-
fine sedis episcopus.

Ego Johannes presbiter cardinalis Sancti-
thome Johannis et Pauli, et titulo Damachis.

Ego Petrus presbiter cardinalis titulo
S^{ti} Susanne.

Ego Virranus presbiter cardinalis ti-
tulo Sancti Stephani in Lelio monte.

Ego Vincentius presbiter cardinalis S^u
Cecilie.

Ego Mathews presbiter cardinalis, ti-
tulo Sancti Marcelli.

Ego Laboranus presbiter cardinalis
S^{te} Marie transiberia titulo Calisti.

Ego Jacutus Iacomus cardinalis
S^{te} Marie Cosmuni.

Ego Ramerus Iacomus cardinalis
S^{ti} Georgii ad Velum aureum.

Ego Gratianus Sanctorum Cosme et
Dalmiani Iacomus.

Ego Mathews Sancte Marie nove Ma-
ribus.

Datum Ursculari per manum Oller-
ti S^{ti} Romane ecclesie presbiteri cardi-
nalis et cancellarii 12 cal. Decembris
indictione XIV incarnationis Domi-
nice anno M^o C^o LXX^o pontificatus
vero Domini Alexandri pape III^o anno

(Bibl. J. Blencow Mss. no 112 p. 4 et 5)

1185

Confirmation par Rotrou comte
de Berche du don fait par Ger-
vais de Neufchâtel de tous ses
droits dans la forêt de Perno
en presence de Geoffroy son fils

Don par Gervais de Neufchatel
aux religieuses de la Chartreuse
du Val Diker de tous ses droits
dans la forêt de Reno (de Resnou)
en presence de Rotrou comte de
Berche, de Geoffroy son fils

n. 1198

Defense faite, par L. eveque de Beze
a la suite de la lecture de la
charte de pape Celeste a l'archeveque
de Rouen confirmant tous les
droits et privileges des religieux du
Val-Dieu et datee de Latran
le 6 des ides de juillet et la dernie-
me annie de son pontificat, aux
cure de Feings (de Ferris), chape-
lain de Malson - Mangis (Mesa-
mangis) et deces de l'archidiaconé
du Colbonais, de prelever des dimes
sur les terres des religieux du
Val Dieu.

(Charte du Val-Dieu ch. ccxc f° 66
1^o col 1)

juin 1200

Don par jourdain evesque de
Lisieux (Lexonensis) du consente-
ment du doyen et du chapitre,
aux religieux du Val-Dieu, d'une
terre mesure de sel a prendre
annuellement a la feste des apôtres
Pierre et Paul, sans les salishes
de Bouques, (de Chouques).

(Carte du Val Dieu - ch. CCXLVI
fo 60 r^e col 1) arch. du Dep^t. de
l'Orne H. 2607.

Innocentius episcopus servus servorum
Dei, dilectis filiis Girardo priori et
fratribus Vallis Dei, Cartusiensis
ordinis, tam presentibus quam futuris
regularem vitam eligentibus apos-
tolicum convenit adesse presidium
ne forte cujuslibet temeritatis incur-
sus aut eos a proposito revocet aut
voluerit quod absit sacre religionis
infringat. Ea propter dilecti in Do-
mino filii vestris justis postula-
tionibus clementer munimus et
donum vestrum cum omnibus bo-
nis pascuis et possessionibus que
impresentiarum juste et canonice
possidetis aut in futurum justis
modis prestante Domino poteritis
adipisci sub beati Petri et nostra
protectione suscipimus et presentium
scripti privilegio communitimus
et terminos quos vestre domni
rationaliter statuistis auctori-
tate apostolica confirmamus. Ad
hec auctoritate apostolica inter-
dicimus et sub interminatione
anathematis, prohibemus ne quis
infra terminos domus vestre ho-
minem teneat capere furtum

seu rapinam committere aut ignem
appondere vel homicidium facere aut
alibi aut homines ad domos vestras
venientes vel redeuntes ab eis quo-
modo libet perturbare ut ob reveren-
tiam Dei et loci vestri infra hos
terminos non solum nos et patres
vestri, sed etiam alii plenam pacem
habeant et quietem. Licet nobis
clericos vel laicos liberos et absolutos
e seculo fugientes ad conversionem
vestram recipere et eos absque illius
contradictione in vestro collegio reti-
nere. Prohibemus insuper ut nulli
fratrum vestrorum post factam in
eodem loco professionem fas sit de claus-
tro vestro discedere absque sui prioris
licentia, discedentem vero absque
communi litterarum vestra-
rum cautione nullus audeat retinere.
sane laborum vestrorum quos
propriis manibus vel sumptibus
colitis sive de vestrorum anima-
lium nutrimentis nullus a vobis
decimas presumat exigere vel quo-
modo libet extorquere. Adjicientes
quoque statuimus ut infra dimi-
diam leugam a possessionum
terminis quas habetis nulli reli-
gios. possessiones acquirere vel aliquod
edificium fabricare. Consecrationes
vero altarium seu basilicarum
ordinatione clericorum vestrorum
qui ad sacros ordines fuerint

promovendi a diocesano suscipietis
episcopo si quidem catholicus fuerit
et communionem et gratiam apos-
tolice sedis habuerit et eo gratis ro-
bis et absque pravitate aliqua ro-
luerit exhibere. Alioquin liceat vobis
quercumque malueritis catholi-
cum adire antistitem, com-
munionem et gratiam apostolice
sedis habentem qui nimirum
nostra fultus auctoritate vobis
postulatur impendat. Insuper
apostolica auctoritate inhibemus
ne ullus episcopus vel alia que-
libet persona ad synodos vel
conventus forenses vel in re-
iudicio seculari de propria substan-
tia vel possessionibus vestris
subiacere compellat nec ad do-
mum vestram non vocatus
causa ordinis celebrandi causas
tractandi vel conventus aliquos
publicos convocandi venire presu-
mat nec regularem electionem
prioris vestri impediatur aut de-
instituerit vel removere eo
qui pro tempore fuerit contra
statuta Cartusienis ordinis
se aliquatenus intromittat. Porro
si episcopi vel alii ecclesiarum
rectores in monasterium
vestrum vel personas inibi cons-
titute suspensionis excommu-

nicationis vel interdicti sententiam
promulgaverint sive etiam in
mercenarios vestros pro eo quod
decimas non solvitis vel aliqua
occasione eorumque ab apostolica
vobis benignitate indulta sunt
sive benefactores vestros pro eo quod
aliqua vobis beneficia vel obsequia
ex charitate prestiterint vel ad
laborandum adjuraverint, in illis
diebus in quibus vos laboratis et alii
serviantur eandem sententiam pro-
tulerint ipsam tanquam contra
sedis apostolice indulta prolatam
decernimus irritandam nec ulla
littere firmitatem habeant que
tacito nomine Cantuariensis ordinis
et contra tenorem apostolicorum
privilegiorum constiterit impetrari.
Statuimus etiam ut propter com-
munia interdicta terrarum monas-
terium vestrum excommunicatis
et interdictis exclusis a divinis non
rogatur officiis abstinere. Obiunte
reho de hunc ejusdem loci priore
vel priorum quolibet successorum
nullus illi qualibet usurpationis as-
suetudine seu violentia preponatur nisi
quem fratres communis consensu
vel fratrum major pars consilii
sanioris secundum Deum et approba-
ta vestri ordinis instituta provide-
rint eligendum. Decernimus ergo

ut nulli omnino hominum
liceat prefatum monasterium
tenere perturbare aut ejus pos-
sessiones auferre vel ablatas reti-
nere, seu quibuslibet vexationibus
fatigare sed omnia integra conser-
uentur eorum pro quorum guberna-
tione ac sustentatione cohesa
sunt usibus omnimodis pro-
fectura. Salva sedis apostolice
auctoritate et diocesani episcopi
canonica justicia signa igitur
in futurum ecclesiastica secula-
risve persona hanc nostre
constitutionis paginam sciens
contra eam temere venire ten-
taverit secundo tertioque com-
monita nisi reatum suum
congrua satisfactione correxerit
potestatis honorisque sui careat
dignitate namque se divino
iudicio existere de perpetrata
iniquitate cognoscat et a sa-
cratissimo corpore ac sanguine
dei et domini Redemptoris
nostri Iesu Christi aliena
fiat atque in extremo examine
districte subiaceat ultioni.
Cunctis autem eidem loco sua
jura serventibus sit pax
domini Iesu Christi quatenus
et hic fructum bone actionis
percipiant et apud districtum

judicem premia eterna pacis
immendant. Amen.

Ego Innocentius catholice ecclesie
episcopus.

Ego Petrus Portuensis et Sancte
Stephane episcopus.

Ego Johannes Albanensis episcopus.

Ego Johannes Salinensis episcopus.

Ego Nicolaus Tusulanensis epis-
copus.

Ego Guis titulo Sancti Lau-
rentii in Lucina presbiter car-
dinalis.

Ego Censius Sanctorum Johannis
et Pauli presbiter cardinalis tituli
Patriarchi.

Ego Rogerius tituli S^u Anastasie
presbiter cardinalis.

Ego Petrus S^u Paderis pastoris pres-
biter cardinalis.

Ego Gregorius Sancti Georgii ad ve-
llura Aureum diaconus cardinalis

Ego Guido Sancti Nicolai in
Maribus cardinalis.

Ego Octavius Sanctorum Bergii et
Bathi diaconus cardinalis.

Ego Johannes Sanctorum Cosme
et Damiani diaconus cardinalis.

Datum Laterani per manum
Johannis Sancte Marie in Cos-
modum diaconus cardinalis
sancte romane ecclesie cancel-
larii. ~~viii~~ kalend. aprilis indit

trone xii, Incarnationis Domini
nisi anno M^o CC^o LX^o, for
tificatus vero Domini Innocentii
pape III, anno xii.

Scellé en plomb sur soie jaune.

(Arch. du Sepi de l'Orne H. 2624
copie en papier.)

1214

Vente par Guillaume Des Champs
(de Campis), chanoine, et Evès
Des Champs (de Campis) son frère
à Guillaume de Champhaurd,
chevalier, leur oncle, d'une maison
sise à Montagne (Mauritania)
que Augues Rivant et Libert Be-
renne tenaient d'eux à cens
raison de trois sous payables annuelle-
ment en monnaie courante, la
veille de la fête de Saint Remy,
pour le paiement annuel de
ces trois sous de cens.

(Cart. du Val Dieu ch. CCXXV
f° 54 n° col 1)

vers 1920

Don par Roger de Rupert (de Rupiers)
et Rodolphe son fils, en présence
de Raoul prieur du Val-Dieu, de
Girard de Montfont son père (de
Montfonti) et Jean Mounier
(Mounerius) chevalier, pour le salut
de leurs âmes et de celles de leurs
ancêtres, de une rente annuelle
de mille anguilles ou de cinq cents
harengs au choix des religieux du
Val Dieu.

(Chart du Val-Dieu, ch. CCXIII f° 60
n° col 2)

Note. Cette charte n'est pas datée dans
le cartulaire.

mai 1220

Don par Thomas de Corgaudoai (de
Corgaudoai) chevalier à Guillaume de
Bechon épouse de sa fille Mathilde,
d'une pièce de terre d'une contenance
de deux setiers de froment la semence
six près du chemin de Saint-Mard
de Reno (de Regnou) à Sont-Char-
train (Sont-Chartein) et joignant
sa terre, le chemin de Feins et le che-
min de Bommerai (de Homereis) au
moulin de Corgaudoai (de Corgaudois).

(Carte du Val-Dieu ch. xxxviii f° 10 col 1)

1297 ? av. 1221

Don par Louis comte de Blois et de
Clermont, pour le salut de son
âme et celle de ses ancêtres, aux
religieuses du Val Dieu de deux me-
sures de vin à prendre chaque année
au moment de la vendange, dans
son clos de Chartres, situé auprès du
clos de l'évêque de Chartres.

(Cart. du Val - Dieu, ch. CCXXXIX
fo 62 r° col 2

mai 1221

Don par Isabelle comtesse de Chartres
et Jeanne d'Arboise, pour le salut
de son âme et de celles de ses ancêtres
et pour un anniversaire pour Helptie
suzenn d'Arboise (Bombazie)
son mari, aux religieux du Val
Dieu, d'une mesure de vin à pren-
dre à l'époque de la vendange chaque
année, dans son clos de Chartres
situé près du clos de l'évêque de
Chartres, et dans lequel les religieux
prenaient chaque année deux mesures
de vin du don de son frère Louis
comte de Blois et de Blumont.

(Chart du Val Dieu ch. CCXXX fo
62 r° col 2)

Note (charte mai 1221)

Extrait de la généalogie des comtes de Blois.

Thibault IV fils d'Etienne comte de Blois et d'Alex d'Angleterre (1102)

Thibault V (1152) mort au siège de St Jean d'Acre en 1191, ep: 1^o Sibylle de Chateau-Renaud, v. 1164 Alex de France, dont sept enfants, entre autres.

Louis (1191) tne' à Andrinople le 15 avril 1205 ep. Catherine de Clermont dont 3 enfants entre autres.

Elisabeth comtesse de Chartres (1218) était morte en 1229 ep: 1^o Gul-price d'Orléans.

Thibault VI comte de Blois, de Chartres, de Clermont (1205) mort en 1214 (s.p.)

(Extrait du trésor de chronologie de Mas-Latrie)

1222

Don par Tulehroi Quarelle chera-
lier, du consentement d'Alize
son épouse, aux religieux du
Val-Dieu pour le salut de son
âme, de celles de son père et de
sa mère, de 10 sous de rente
annuelle, à prendre après son décès
et celui de son épouse à la fête
de Saint-Remi, sur son moulin
de Boisart.

(Cart. du Val Dieu ch. cccclii fo 115)

janvier 1222 (N. 5. 1223)

Don par Hugues de Courgeon (de Corion)
chevalier, aux religieux du Val Dieu
de cinq sous de rente annuelle sur
le moulin neuf des Coudras (de
Coldretis) et d'une pièce de terre
à Charnelles (Charnelles) située entre
leurs terres et la terre de Borin,
en gage de quoi il reportera cinq sous
et reçoit des religieux une noie
sive pois de sa terre à Charnelles
(Charnelles).

(Charte du Val Dieu, h. CCXLI, f^o
59 r^o col 1) (Arch. du Dep^t de
l'Orne H. 2654)

Not. La copie de cette charte qui
est aux archives du département de
l'Orne porte la date de mars
1222 (N. 5. 1223)

Janvier 1222

Reconnaissance de Gauthier abbe'
de la Trappe et du monastere de la
Trappe, de l'obligation qu'ils ont
de donner chaque annee vingt sous
aux religieux du Val-Dieu, par
suite du don que fit Philippe de
Burlai (de Prulay) baron de
Cousmunt de Montagne, de quarante
sous en monnaie courante au
Seigne au monastere de la Trappe, et
de vingt sous aux religieux du Val
Dieu, a prendre annuellement sur
sa metairie des Mafais (ou
Mafais) qu'il avoit acquise de
Thomas de Longardrai (de Lon-
gardre), en mettant comme condi-
tion de ce don que les religieux du
Val Dieu reconnoissent les vingt sous
de rente annuelle de la main des
religieux de la Trappe.

(Carte du Val Dieu, ch. CCXXXV fo
62 r° col 2)

1223

Don par Philippe de Purlon (de
Purlajo) par amour de Dieu et pour
un service anniversaire aux reli-
gieux du Val - Dieu, de vingt sous
de rente annuelle sur sa metairie
des Abajais, achetée de Thomas de
Corgandrai (de Corgandre) cheva-
lier, a percevoir des mains de
l'abbé de la Trappe.

(Cart. du Val - Dieu ch. CCXXVI
f° 62 n° col 2)

fevrier 1224

Don par Robert Guerni et Melisende
son épouse aux religieux du Val Dieu,
qui lui donnerent quarante sous,
et du consentement de Raoul Baloin
seigneur chef de pief, d'une terre
provenant du mariage de Melisende,
vise paroise de Billiers (Biviler)
à la Billière (la Peliere) limi-
tie par leur terre, la terre de Raoul
Baloin, la terre de Raoul Berlion
et le chemin de Perchet (de Pertico)
à Courday (ad Coloretum).

(Cart du Val. Dieu, ch. CCXXVII f°
62 r° col 1)

février 1224

Don par Robert guerri et Melisen
de son épouse, du consentement
de Rodolphe Baboin seigneur
chef du frif, aux religieux du Val-
Dieu d'une pièce de terre mise
près de la Bilière (la Bilière)
paroisse de Birilliers, apportée en
mariage par Melisende, limitée
par une autre terre appartenant à
Melisende, la terre de Rodolphe
Baboin, le chemin de Perchet
(de Bertico) à Courrai (au Col-
inetum), exempté de tous droits et
services. Les religieux donnèrent 16
linges à Robert guerri, et quarante
sous à Rodolphe Baboin.

(Cart. du Val-Dieu ch. cv f° 25 10
col 1 et 2)

novembre 1224

cession par Mathilde veuve de
Roger de Longpont (des Lon-
goponts) chevalier, du consente-
ment de Gervais son fils aîné
à Guillaume Isaac, pour relever
à piez et à cens, d'un terrain
à bâtir sis à Saint-Mars de
Réno entre la maison de Jean
Terre (Terrei) et la maison
de Goslen Redote (Redotei) et
d'un terrain appelé la friche
Guillemot sis entre Saint-
Mars de Réno et le moulin
de Longandrai (de Longandrei)
contre seige teniers et le cham-
part de rente annuelle, et
une somme de cinq sous.

(Cart. du Val Dieu ch. IV fol. 1^o col. 2

avout 1225

Don par Garin Le Duc, du consente-
ment de Hameline son épouse,
de Guillaume son fils, de son frère
et de ses héritiers aux religieux du
Val Dieu qui lui donneront en
reconnaissance dix livres tournois,
de pré de Clos (de Blausso), de
la terre de la Roche et du pré Haroart
limités par le chemin public de la
Fontaine (de Fonte) au Bourrier
et la Commeanche (Comesche) con-
tigus à la terre de Robert de Com-
meanche (de Comesche), et exemptés
de tous services et services par Guil-
laume de la Lande chevalier et
son fils aîné seigneurs du pré.

(Carte du Val - Dieu ch. ccvii f° 49
n° cal 1)

Note - Cette charte n'est pas datée dans
le cartulaire.

Le Val-Dieu, 1225

Charte de Guillaume de la Blace
chevalier, faisant savoir que Gi-
rard de la Lande son neveu approuva
la vente faite par Garin de Dieu
aux religieux du Val-Dieu, d'une
terre et d'un pré situés près de sa
maison et celle d'Esres

et scellée par Guillaume de la Blace
seigneur chef de ce pré, à la place
de son neveu Girard seigneur de
ce pré qui n'avait pas de sceau pro-
pre.

(Carte du Val Dieu ch. ccviii f° 49
n° cal 1)

Note - La feuille du cartulaire sur
laquelle est transcrit cette charte -
est en partie déchirée.

janvier 1225 (N.S. 1226)

cession par Mathilde Jarne de
Saint-Mard de Reno (de Rainou)
moyennant une rente de trois
sous, à Isabelle sa sœur et à
Girard Thiel mari de cette der-
nière, d'une bourgeoisie sise
à Saint-Mard de Reno origi-
nnaire Robert Chauvin, d'un
journal de terre pris du de-
min par ou l'on va de
Saint-Mard au Pont-Char-
train (ad Pontem Chartum)
et d'une ouche de terre sise
près de la terre d'Evdes de
celle appelée l'ouche de Tro-
gurt, le tout tenu d'elle
en censive, moyennant sept
sous et 24 deniers, plus le
champart du fief des Bergerets
(de Bergeratis) tenu en tra-
nassorie. Cette concession fut
faite avec l'autorisation de
Thomas de Congandrai (de Con-
gandreis) chevalier, chef sei-
gneur dudit fief.)

Arch. du dép. de l'Orne H. 2930
orig. en parchemin)

janvier 1225 (N.S. 1226)

*

Abandon par Mathilde Dame de
Saint-Mard de Reno (de Reignou)
moyennant trois sous de rente
annuelle et perpétuelle, à Girard
Saiel, fils de Guillaume Saiel,
et à son épouse Isabelle sœur de
la Dame de Saint-Mard de Reno,
d'une bourgeoisie (burgensia)
mise à Saint-Mard de Reno, un
jeune homme Robert Chauvin (Chan-
vins), d'un journal de terre
sis près du chemin de Saint-
Mard de Reno au Soubt-Chartreim
(Soubt-Chartreim), d'une ouche
de terre appelée ouche de Tojet
(de Tojeto) mise près de la terre
d'Endes de Colle, abandonnés
autrefois par la Dame de Saint-
Mard à Guillaume Saiel, en
fief et à cens en échange de sept
sous de douze deniers de rente
et le champart, et en outre du
fief des Sergerets (de Sergeretis)
situe en parassorie. Approba-
tion de cette concession par Tho-
mas de Congandrai (de Con-
gandrais) chevalier chef seigneur
dudit fief.

(Cart. du Val Dieu, ch. V. fol. 1 v. col. 2 -
Arch. du Dep. de l'Orne. H. 2930.)

avril 1225

Abonnement par Hugues de Linie-
res (de Lineribus) de tous les
droits et droairs dus à lui par
les religieux du Val-Dieu à six
sous et huit-mines.

(Bibl. de Blencon Mss. 109 f° 45)

Don par Mathilde Dame de Saint-
Mard de Reno (de Rainou) à
Guillaume de la Bruyère (de
Bmeria), chevalier, de la bour-
geoisie (burgensia) que Raoul
Bourrée (Borree) tenait d'elle
en la paroisse de Saint-Mard
de Reno.

(Carte du Val-Dieu ch. I 10110
col. 1) — Archives du départe-
ment de l'Orne H. 2930)

Don par Mathilde Dame de Saint-
 Mars de Reno (de Rainou) à
 Guillaume de la Bruyère (de
 Bumeria), chevalier, de la bour-
 geoisie (burgensia) que Raoul
 Bourrée (Boree) tenait d'elle
 en la paroisse de Saint-Mars
 de Reno.

(Cart du Val-Dieu ch. I 9011°
 col. 1) — Archives du départe-
 ment de l'Orne H. 2930)

1227

Don par Etienne prêtre de Morta-
gne, au consentement de Sibille
son épouse, aux religieux du
Val-Dieu de ses droits sur la
terre que tient de lui Guise Le
jongleur (Le jonglier) près de
la maison de Robert Moir
(Merdis).

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2825
orig. en parchemin)

octobre 1228

Vente par Thomas de Longandrai
(de Longandreis), herolier, de
consentement de Beatrix, son épouse,
de Guillaume son fils aîné, de
Guirais de Talandres (de Talandris)
et de Emmeline son épouse et dame
du fief, pour soixante livres tournois
à Philippe de Bruloi (de Bruloy) duc
d'une rente annuelle, de soixante
sous en monnaie courante, à
prendre sur sa métairie des
Mafais (de Maphetis), sous
peine en cas de retard dans le
paiement, d'une amende de six
sous par semaine, et en cas de
non paiement de la saisie de la
métairie telle que Aubin Gaim
(Gaimus) la possédait.

(Charte du Val Dieu ch. xxii f° 5 r°
col. 2)

octobre 1228

Rappel et ratification par Gervais
de Salambres (de Salambris) et
Emmeline son épouse de la vente
faite par Thomas de Cougandrai (de
Cougandreis), Beatrix son épouse,
et Guillaume son fils aîné, à Philippe
de Brulai (de Brulago) clerc, suivant
les conditions énoncées dans la charte
7 octobre 1228.

(Charte du Val Dieu ch. xxiii f° 5 r° col
1 et 2).

novembre 1228.

+

Don par Guillaume Tardel et Girard
son fils, du consentement de Pierre
burge et Isabelle leurs épouses,
à Robert Joyen de Coussaint de
Mortagne, qui par reconnaissance
leur donne trente livres tournois,
de quarante sous de rente annuelle,
sous peine, en cas de non paiement
de cette rente de la saisie de toute
la terre des Tengerets (de Tengeret)
à l'exception de l'hébergement des
de fossés jusqu'à l'époque du paiement
des sommes dues et d'une arrende
de sept sous et demi par semaine de
retard.

Approbation de ce don par Thomas
de Longandrai (de Longandrie)
chevalier, seigneur du fief.

(Cart. In Val. Dicen h. VIII f° 2. v° col 1)

1229

Don par Jean de Congandrai (de
Congandrais) frère de Thomas de
Congandrai, chevalier seigneur du
fief, du consentement de Jeanne de
sa femme à Robert Jozet de Cou-
saint de Montagne qui lui donna
en reconnaissance trente livres
tournois, d'une rente annuelle de
quarante sous en monnaie couran-
te dans le Corbonais, sous peine
en cas de non paiement de cette
rente, de la saisie du champ de
Forges (de Forgis) et d'un terrain
d'une contenance de quatre setiers
de blé de semence.

(Cart. du Val - Diem ch. xxvii f. 7 r.
col. 1.)

Don par Gervais Bay et sa femme de la terre de Chamnelles aux religieux du Val - Dieu qui lui offrent a titre gracieux une somme de 30 livres, du consentement de sa belle - mere, de sa belle sœur et de Galeran des Champs seigneur du lieu, de sa femme et de son fils, en presence de Geoffroy comte du Perche, de Robert prêtre de Saint - Victor, de Raoul Oublier (Oblatarius), de Girard Nongot, du senechal de Mortagne, de Gervais de Paulai, de Hugues de Pourcerault (de Curte - Besal), de Henri Contumier (Celonarius), d'Ernes Serchos, de Robert prêtre de Mortagne, de Raoul de Coriel de Robert de Saint - Marc, de Guillaume Toucher, d'Adam de Loissail (de Loissello) de Guerin de Bulbertre.

(Arch. du Dep. de l'Orne n. 2654 copie en papier)

janvier 1230 (N.S. 1231)

Don par Guillaume dit Gorin et
Odeline son épouse aux religieux du
Val-Dieu, d'une pièce de terre
contenant un setier de froment de
revenue et d'avantage, limitée par
les chemins de Feings (de Senis) aux
bois des religieux, la terre que Hugues
de Courgeon (de Corion) donna aux
religieux; la terre de Hugues de
Mère, exempte de tous deniers et
services.

(Cart. du Val Dieu ch. xcvi fo 22
no cal. 9. fo 23 no cal 1) Arch. du
Dep^t de l'Orne H. 2654) Bil. J'
Abbayon mss. 112 fo 11)

* Le Don de Hugues de Courgeon est
de janvier 1223 (N.S.)

août 1230

x

Drappe par Thomas de Congandrei
(de Congandre) du don fait par
Guillaume Tard et Girard son fils
à Robert Jogen de Coussaint de Mon-
tagne, sur les conditions énoncées
dans la charte de novembre 1228, et
approbation par le même de la
saline de toute la terre des Sengerets
(de Sengeres) par suite du non-
paiement de la rente.

(Carte du Val Dieu ch. 1x f. 2 r. et v.
col. 2 et 1.)

Confirmation par Guillaume de Rupert
(de Ruperia) chevalier du don fait aux
religieux du Val - Dieu par ses parents
pour le salut de leurs âmes et de celles
de leurs ancêtres de cinq cents herens
à recevoir chaque année.

(Cart. du Val - Dieu ch. CCLXXI, f° 62
n°. cal. 1)

mars 1231

Vente par Guillaume de Courteilles
(de Cortuilles) et Heurdeburge de
Charderon, son épouse, pour
quatre livres et denier, de huit sous
de rente annuelle, à Robert Jogan
de Coussaint de Montagne, sous
peine en cas de non paiement de
cette rente, de la saisie du champ
de Ruel, tel qu'il est limité par
par le Ruel, le fossé de Noës, la
terre de Heurdeburge de la Roulerie
(de Rucleria) et la terre de Geof-
froy de Charderon (sur laquelle
Herbe levit Jogan eut sept sous de
rente et une parcelle de terre,
mise près du champ du Rotoir).
Don par les mêmes à l'hôpital
construit dans la paroisse de Saint
Ouen de Chéval, de deux sous de
rente annuelle, sous peine en cas
de non paiement de cette rente, de
la saisie de la parcelle de terre mise
près du champ du Rotoir.

Approbation de cette concession par
Geoffroy de Charderon seigneur du
pief.

(Cart du Val - Dieu ch. VII f° 2 r°
col 1.

Vente par Michel Ledue, du consente-
ment de Girard de la Lande sei-
gneur du fief, aux religieux du Val-
Dieu, pour six livres tournois, d'un
pre' situe' sur les bords de la Com-
meanche (Commesche) entre les
pres que les religieux acheterent de
Guillaume Ledue son oncle, et
de Garin Ledue son aieul.

(Cont. du Val Dieu ch. CCXXIV f°
62 r° col 2)

Vente faite par Guillaume Le Duc
 du consentement de Blin son épouse
 et de Geoffroy son fils, avec l'approba-
 tion de Gilard de la Lande seigneur
 chef du pef, avec religieux du Val-Dieu
 pour huit lites et Denie et un
 setier d'avoine d'un pré sis sur les
 bords de la Commeanche (Comesche)
 et aboutissant à sa terre, au pré de
 Michel Le Duc, et au pré de Robert
 Hodent.

(Cart du Val Dieu ch. CCLXXIII fo
 62 r° col 1)

Don par Guillaume Le Duc du
 conseillement de l'ecclie son épouse
 et de Geoffroy son fils aux religieux
 du Val. Deber qui lui donnerent trois
 ge lincs et Jernie et un setier d'
 lavoine, de la partie d'un pré situé
 sur les bords de la Commauche
 joignant sa terre, le pré de Michel
 Le Duc a droite, le pré de Robert
 Hodier a gauche, exempte sur
 la demande de Guillaume Le
 Duc de tous devoirs et redevances
 par Girard de la Lande sei-
 gneur du fief.

(Cart du Val - Diem ch. CCIX
 f. 49 no col 2) Arch. du Dep^t de
 l'Orne H. 2726 - orig. en parche -
 min)

1255

Ratification par Guillaume Lbay
de la vente faite par lui aux
religieux de Val-Dieu, de la
terre de Charnelles avec les noes
qui en dependent.

(Arch. du Dep^t. de l'Orne H. 2654
orig. en parchemin)

Vente par Gauthier Bay avec le
consentement d'Abherci non épouse
à Germain de Courcerault (Cor-
schault) d'une pièce de terre sise
au Val-sous-Bunai (in valle
sub bluetto) joignant à la terre
du prieur de Courcerault.

(Arch. du Vex. de l'Orne H. 2757 -
orig. sur parchemin)

Don par Hugues de Courgeon (de
 Corinon), Chevalier, de consente-
 ment de B... son épouse et de Robert
 son fils aîné, pour le salut de leurs
 âmes et l'anniversaire de Jean et
 de Mathieu leurs fils, aux reli-
 gieux du Val-Dieu, de deux gerbes
 de froment et de la tîme de Bour-
 neuf (de Burgo novo) près la
 grange de Montfrilour (de Mon-
 friclis).

(Cart. du Val-Dieu ch. cccxx f°
 74 v° - Arch. du dép. de l'Orne H.
 2649 original en parchemin)
 Bill. J. Berjon. Mss. 112 f° 35)

1233

Don par Germais de Vuincient pour
le salut de son âme et celles de ses
parents, aux religieux du Val-Dieu
d'une pièce de terre située entre le
chemin de Boulay (de Boole) et
l'habbergement Sorin, et la terre de Galebois.

(Cart. du Val Dieu, ch. CCLXXII, f° 62
n° col 1) (Arch. du Sep^t de l'Orne
H. 2670 orig en parchemin)

août 1233

Confirmation par Saint-Louis roi
de France des Jours faits à la
Chartreuse du Val-Dieu par Rotrou
comte du Perche.

Ludovicus Dei gratia Francorum
rex, noverint universi presentes
pariter et futuri quod nos in litte-
ris Rotroli quondam comitis Ber-
tici, vidimus contineri quod cum
ipse pater ordinis Cartusien-
sis in terram suam adduxerit ipsius
assensu, uxoris sue, Gaufridi filii
sui et uxoris eiusdem Gaufridi,
habitationis et possessionis ipsorum
fratrum, terminos assignavit
sicut in ipsorum litteris conti-
netur et concessit eis quicquid
in foresta de Reinou, jure here-
ditario infra prescriptos terminos
possidebat et quod pacifice possi-
derent quicquid juste possent
acquirere infra terminos no-
tatos; ad alenda etiam anima-
lia sua in tota terra sua tam
ipse quam barones eius pasua
eis benigne concesserunt et ad
pacem ordinis Cartusien-
sis conservandam omnes ad eos euntes
et redeuntes trevidos haberi
deberent eadem comes. Nos autem

humilibus precibus victorum pro-
trum benigne ammentes volu-
mus et concedimus ut donationes
supradictas habeant et possideant
sicut eis usque nunc fratres
usi sunt memorati.

Actum apud Silvanectum, anno
Domini M^o CC^o XXX^o III^o mense
augusto.

(Scellé In grand oseau en cire
verte sur lach de soie.)

Abich In depi de l'Orne N. 2621 copie
sur parchemin.

Co
no
re
co
fi
fo
C
ja
H.
A
li
e

août 1233

Confirmation par Saint-Louis
roi de France des dons faits aux
religieuses du Val Dieu par Protron
comte de Berche et Geoffroy son
fils, dans toute l'étendue de la
forêt de Réno.

(Arch. du dép. de l'Orne - Copie sur
pergamin. Arch. du dép. de l'Orne
H. 2622). Billi. Menou ms. 112 f° 14)

(A la charte primitive était appendu
le grand sceau du roi S. Louis, en
cire verte sur laes. de soie.)

avril 1235

Vente par Guillaume des Tailles
(de Baillies) du consentement de
Girard des Tailles (de Baillies)
son frère seigneur du fief, aux frères
de Saint-Hil de Montagne, pour
70 sous tournois. Une piece de terre
sise dans la vallie de la Baete
et joignant la terre de Robert de
Cesvall achetie a Brodolphe des Tail-
lis (de Baillies) son frère, et a la
terre de Robert Vilois, exempte de
tous deniers, services, redevances.

(Cart du Val - Dieu ch. cxxiii f°
40 r° col 2)

avril 1235

Vente en faveur des frères de
Saint-Alloi de Montagne par
Guillaume Bromius et Heloise
son épouse, du consentement de
Bernard leur fils aîné pour
quatre livres toluonois, d'une rente
annuelle et perpetuelle en mon
naie du Carbonais, de dix sous,
sous peine en cas de non paie-
ment de cette rente, de la saisie
d'une partie de la moüe de
Laventier et d'une partie du
grand pré sis près du que' de
Bourniers, limitè par le pré
et la terre de Girard Le Doyen
(Decani), le pré de Bernard
de Chauderon, sous reserve toute-
fois, faite avec l'assentiment de
jean de Chauderon chef seigneur
du pré, consentant a cette vente,
les droits seigneuriaux

(Cart. du Val Dieu ch. XIV f° 3 n°
col. 1 et 2.

Donnesse par jeune veuve de
Philippot Colu, fille de feu
Colin Bromus, aux religieuses
du Val Dieu, comme ayant
le droit les religieuses de Saint-
Alloi, d'une rente de 5 sous,

moitié d'une rente de six sous, ga-
ris constituée par Guillaume Tiliery
au profit des Vts religieux au mois
d'avril 1235.

(Arch. du dép. de l'Orne n. 2033)

Rouen 1236

Don par Robert, évêque de Rouen
(Rothomagensis) aux religieux
du Val Dieu, de deux mille harengs
à prendre chaque année à Dieppe
(Deppam) dans la première se-
maine de carême.

(Cart. du Val-Dieu, ch. CCII f° 60
1° col. 1)

Evêque de Rouen certifie avoir
vu le dimanche après l'octave des
apôtres Pierre et Paul 1250 les lettres
de son prédécesseur.

(Cart. du Val Dieu ch. CCXLIX f° 60
1° col. 1)

Don a l'octave de la feste de
 S. Remi 1236 par Garin prévôt de
 Montagne, chevalier, pour le
 salut de son ame et la celebration
 d'un service anniversaire a
 perpetuite aux religieux du Val-
 Dieu, d'un setier de froment
 a prendre sur son moulin
 de Valarchain.

(Cart. du Val Dieu ch. ccccxlx
 f° 113) - Arch. du Dep. de l'Orne
 H. 2749 orig. en parchemin)

Don par Guillaume des Champs.
Abay, chevalier aux religieux
du Val-Dieu, d'une rente de
cinq sous qu'ils lui devaient
à raison des aides raisonnables
(auxiliis rationalibus) de
la metairie de Charnelles.

(Arch. du Dep^t de l'Orne - H. 2654
orig. en parchemin)

Don par Robert Garde (Gardus) à la Chartreuse du Val-Dieu, de tout ce dont il avait hérité de son épouse à l'exception d'un setier de terre consacré par lui, avec l'assentiment de Thomas de Cougandrai (de Cougandre) chevalier approuvant également le don fait par son frère Jean de Cougandrai à la Chartreuse, de trois mirrots de terre contigus à une terre que lui avaient achetée les religieux.

(Cart. du Val Dieu ch. xxiv f° 6 v° col. 1)

Don par Jean de Longandrai (de
 Longandre) chevalier, du consentement
 de son épouse et de Jean son fils
 aîné, à la Chartreuse du Val-Dieu
 d'une parcelle de terre d'une conte-
 nance de trois minots de semence
 contigue à la terre que les religieux
 achetèrent à Thomas de Longandrai
 son frère, sous peine en cas où les
 religieux ne pourraient prendre pos-
 session de cette parcelle de terre,
 de leur donner trixante sous.

(Cart. du Val Dieu, ch. xxv f° 6 v°
 col. 1)

1236

Abandon aux religieux du Val-Dieu
pour le salut de son âme par Guil-
laume de Champthor de cinq sous
qu'ils lui devaient pour les dévotions
de la métairie de (de
Charneilles)

(Carte du Val-Dieu ch. LVIII f° 16
r° col. 1)

Janvier 1236

Accord entre Jean Martin et Jeanne
son épouse d'une part, et les
frères de Saint-Éloi de Mortagne
d'autre part, relatif à une dette
de quarante livres Bournois à
payer par les premiers aux seconds
tous huit ans, à raison de cent
sous par an et dont les arriérés
n'avaient été payés qu'une fois
par lequel Jean Martin et Jeanne
donnent aux frères de Saint-Éloi
pour compléter les quarante livres
une terre sise à Saint-Mard
de Péris (de Regnon) et acquise
de Pierre Boilan.

Chart. du Val. Dieu ch. x f. 2. v. 2.
col. 2.

1237

Bulle du pape Gregoire IX en
faveur des religieux du Val-Dieu
auxquels il confirme leurs pri-
vileges.

(Bibl. J. Benson Mss. 112 f° 6-7)

Don par Evêques Bentrier (Bentrarius)
et Mathilde Dame de Saint-Mard
de Réno (de Rainou), aux frères
de Saint-Eloi de Montagne, de
la bourgeoisie (burgensia) que
Raoul Bourree tenait. J'usa, en
la paroisse de Saint-Mard de Réno
aux mêmes conditions que celles
énoncées dans la charte donnée
par eux à Guillaume de la
Bruyère (de Bruneria).

(Cart. In Val-Dieu, ch. 11 f. 1
r.°, col. 1.)

août 1240

Don de la métairie de Mon-
hinot (de Monhenou) par
jean de Longaudrou (de Longau-
Breio) en échange de la métairie
de Bont qui lui appartenait par
suite de son mariage avec Jeanne
qu'il avait rendue à Thobert
de Cheval (de Besvallo) et que
jeanis de Terrières (de Terrières)
avait repris à ce dernier par
droit de parenté.

(Carte de Val Dieu, ch. xv f° 3, v°
col. 2)

Decembre 1240

Echange fait avec l'approbation de
Robert de Guinecort seigneur du
pief, par Geris de Guinecort du
consentement de Robert son pere
aine et les religieux du Val - Dieu
d'une certaine terre lui apparte-
nant, joignant le chemin de
~~Booleto~~ (de Booleto) a Feings (Fe-
nis) et sa terre, et aboutissant
a la terre donnee aux religieux
par Hugues de Courgeon (de Courion)
chevalier, et exempt de tous devoirs
et redevances, contre le tiers de leur
hebergement de la Bourgainiere
(Burguniere), a la condition
que lui et ses heritiers tiendraient
cet hebergement de son pere Robert
comme il tenait de lui, cette
terre.

(Cart. du Val Dieu, ch. CCXV f° 50
n° col 1) Arch. du dept de l'Orne
H. 2070 orig. en parchemin)

juin 1241

Ratification par Germais de Purlai (de
Purlago), herakier, du don fait
autrefois par sa mère aux religieux
du Val-Dieu pour le salut de son
âme et la célébration d'un service
anniversaire, de vingt sous de mon-
naie courante sous le Corbonais
(Corbonensis) de rente annuelle
affectés sur la maison de Guillau-
me Crestoit, à Montisoubert,
et payables chaque année le jour de la
fête de Saint-Premy, sous peine
en cas de retard sous le paiement
de six deniers d'amende par chaque
jour. Echange, par Germais de Purlai,
du consentement des reli-
gieux, de ces vingt sous de rente
contre trois mines de froment
choisi, destiné à faire des hosties,
à prendre sur la métairie de
Loisi (de Loscio) sous l'oc-
tobre de la fête de Saint-Premy,
sous peine en cas de non paie-
ment exact par le fermier, de
six deniers d'amende en monnaie
courante.

(Chart. du Val-Dieu ch. xcix f° 23
r° col 1 et 2)

Cette charte est également connue
sous forme de vidimus daté du

23 novembre 1403 Jours les archives
du département de l'Orne.

(Original en parchemin. Mch. du
Dep. de l'Orne H. 2647.)

Don aux freres de Saint-Blas de Montagne par Girard de Saurclou, pour le repos de son ame et celle de ses ancetres et la celebration de trois services pour lui, son pere et sa mere, dans l'eglise du monastere, d'une rente annuelle de cinq sous en monnaie courante dans le Perche a prendre sur la metairie de Saurclou.

(Chart. du Val Dieu, de XVII f° 4 r° col 2)

juillet 1242

Pratification faite pardevant G. de
Verbrie bailli royal, par Hugues
Martin fils de Jean Martin, de la
vente qu'il s'estait refusé de ratifier,
de la terre de la tour de la Boulli-
niere (la Bolommerie) acquise de
Pierre Boilan (Bolain) faite pour
quarante livres tournois par son
père, aux frères de Saint-Éloi de
Montagne qui de leur côté lui don-
nèrent quinze livres tournois.

(Cart. du Val Dieu ch. xii f° 3 r°
col. 2)

7
juillet 1242

Pratification, par Hugues Martin
fils de Jean Martin et de Jeanne
de la veuve qui il s'est refusé de
ratifier, faite par son père et sa
mère, cinq ans ans auparavant
pour quarante livres tournois, aux
fiers de Saint-Gloi de Montagne, de
la terre de la Boulinière (de Polle-
meria) acquise de Pierre Sei-
lan (Bolein.)

(Cart. In Val Dieu, ch. xi f° 3, r°
col. 1)

novembre 1242

Vente par Guerin Vivien et Guil-
laume son fils, avec le consente-
ment de leurs femmes Odeline et
Heloise et de leurs heritiers a
Robert des Champs (de Campis)
d'une piece de terre sise en la
paroisse de Champs joignant au
lieu du Moulin-Neuf et a la
terre de Robert de Eburjon et
a celle de Gervais Hodoin. Acte
ratifie par Guillaume des Ebages
seigneur du lieu.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2673
orig. en parchemin)

x

novembre 1242

Accord entre Garin de Saint-Tro-
gent (de Saulto-Trogentio) et les
freres de Saint-Eloi de Montagne,
relatif à l'hommage dû à Garin
de Saint-Trogent pour la terre de
la Boulinière (la Solennerie) sise
sous la paroisse de Saint-Mard de
Préno (de Regneio) acquise de
Jean Martin, par lequel le premier
renonce à ce droit, en faveur
des seconds, en échange d'un sou
de quatre livres tournois, et d'
une rente annuelle de cinq sous
de monnaie courante dans la
Berche.

(Cart. du Val-Dieu ch. XIII f^o 3 r^o et v^o
col. 2 et 1.

Don par Robert de Courjon, de Corion)
chevalier du consentement de Wobine
son épouse, pour le salut de son
âme et de celles de ses parents, frères,
sœurs et ancêtres, aux religieux du
Val-Dieu, d'un setier de froment
à prendre annuellement le jour de
la fête de Saint-Remy, ou dans l'
octave, sur son moulin du Mes-
nil.

(Carte du Val Dieu, h. ccxlvj f°
51 r° et v°) Arch. du Dept de l'Or-
ne H. 2665 copie en papier).
Bib. d'Alençon Mss. 109 f° 327 r°.

janvier 1244

Abandon par Thomas de Cougandrai
(de Cougandrei) chevalier, du consente-
ment de Beatrix son épouse, pour
le salut de son âme et celles de ses
ancêtres, aux Religieux de la Chartreuse
du Val-Dieu qui lui donnent en
reconnaissance cinquante livres
tournois, savoir de tous ses droits
sur la maison et l'hébergement pos-
sédés par Guillaume Le Rat et
son épouse, du chef de sa femme, et
sis à Cougandrai (appelé Cougan-
dreium) entre le bief du moulin
de Cougandrai (de Cougandrei) et le
chemin conduisant de ce moulin
à sa maison de Cougandrai, et sur
lesquels il lui était dû deux sous
de cens.

(Cart. du Val-Dieu, ch. xxvi f° 6 v°
col 2.

mars 1244.

Vente par Nicolas ministre de
Saint. Eloi de Montagne à Guerin
du Val (de Val) fils de Girard du
Val (de Val) de l'hebergement
et de la terre de la Boulislière (de
Solemmeria) sis en S. hard de
Bréno (de Reignou) entre la terre
de Guillaume d'Assise (de Br-
sillis) et la terre de Jean de
Lommereai (de Lommereai)
pour une rente annuelle de
dix sous en monnaie courante
et d'un minot de froment.

(Carte du Val Dieu ch. xviii fo 4
v° do. 1

avril 1244

Accord entre Robert Le Bigot et
Oveline son épouse et les religieux
du Val-Dieu, relatif à cinq sous
de rente donnés à ces derniers par
le frère de Robert Le Bigot, et à
cinq sous de rente rendus aux
religieux par Robert Le Bigot pour
45 sous, par lequel Robert Le
Bigot et Oveline donnerent aux
religieux, une pièce de terre et
la moue de Blanchart exemptes
et quittes de tous servoirs et redevan-
ces.

(Carte du Val Dieu ch. C LXIV f°
38 v° col 2)

juillet 1244

Accord entre Girard Stay et les reli-
gieux du Val-Dieu, relatif aux
biens rendus par sa mère à mai-
tre Laurent Gneis qui lui-même
les avait donnés aux religieux, et
à la métairie de Charnelles (de
Charnelles), rendue par son père
aux religieux, par lequel il aban-
donna deux religieux en échange
de quarante sous tournois, tout ce
qu'ils avaient acquis de son père,
de sa mère et de ses ancêtres, tant
dans son fief que dans sa seigneurie
avec exemptions de tous se-
voirs et redevances envers lui et
ses héritiers.

(Carte du Val Dieu ch. CCXI f° 49
n° col 2 et f° 50 r° col. 1) Mib.
Du Dep. de l'Orne H. 2654 orig.
en parchemin)

1245

Don par Girard de Saune-Loup (de
Salvo lupo) du consentement de
Guillaume de Saune-Loup (de
Salvo lupo) chevalier son frère,
avec religieux du Val-Dieu, pour
vingt lites tournois, d'une pièce
de terre, exempté de tous devoirs
et services, sise dans la paroisse d'
Autheril (de Autolvo) dans le
fief de Guillaume de Saune-Loup
(de Salvo-lupo) chevalier, dans
les bruyères de (Bernierii)
telle qu'elle est limitée par les
terres de Guillaume de Saune-Loup
chevalier son frère et le chemin
du But (de Buto) au
(le Var) . 1245

(Cart. du Val-Dieu ch. ccxxxix
fo 58 n° col 1) Arch. du Dep. de l'Orne
H. 2726 orig. en parchemin)

janvier 1245 (N. S. 1246)

Vente par Garin Vivien, In sursurtenant de Odeline son épouse, de Guillaume son fils aîné l'aux religieux du Val-Dieu, pour neuf lînes tournois, d'une terre d'une capacité de quatre minots de grain de semence, sise près In pré rendu par l'noix aux religieux, et joignant la terre de Defunt Robert de Corven (de Cornuio) chevalier et la terre de Robert des Champs (de Campis), et d'une moue appelée la noie de Dieu, sise entre la Vivienniere, (Vivienniere) et le moulin de defunt Gervais, entre le lîef du moulin et l'eau morte; le tout exempt de tous servoirs et rebrances.

(Cart. du Val-Dieu ch. CCXXIII.
f. 53 r. col 1 et 2) Arch. du Sep. de
l'Orne H. 2692 orig. en parchemin

Janvier 1245

Vente ratifiée par Etienne Brunene
seigneur du lieu, par Jean du Pont
(de Ponte) du consentement de
Alesie son épouse, pour dix livres
tournois, de vingt sous de rente en
monnaie courante à prendre à
Noël sur son pré des Buissons
situé dans son hébergement de
Chandon, au-dessus de son pré
de la Bellière dans la paroisse de
Teings (de Tenis) et au-dessus du
verger de Girard Belicon, et voi-
guent le pré de Guillaume Corin,
en mettant comme gage du paie-
ment de ces vingt sous de rente
à Noël ou dans l'octave, ces deux
prés qui en cas de non paiement
de la rente deviendraient exempts
de tous droits et services, la proprie-
té des religieux.

(Chart du Val-Dieu h. ccxxxiii
f° 55 r° col 1).

février 1245 (N. S. 1246)

Vente par Andrie' de Pechon le com-
senteur de Agnes son épouse et
de Gérard de Villapereux (de Villaperoz)
seigneur chef du pif, aux religieux
du Val-Dieu pour douze livres tour-
nois, vingt cinq sous de rente annu-
elle en monnaie courante dans
le Corbonais (in Corboneto) payable
annuellement à la Coussaint affec-
tés sur un pré situé près de l'
hébergement de Pechon et du pré Rom
et du chemin de Feings (de Feins)
à Maurois; et sur une terre sise
près de ce chemin, la terre de Jean
de Pechon, et le chemin de Pechon
à Montagne; sous peine en cas de
non paiement de la rente dans l'
octave de la Coussaint, de la saisie
par les religieux de ce pré et de cette
terre mis en garantie du paiement.

(Cart. du Val Dieu ch. cxx f° 28 v°
col 1). Arch. du Sup' de l'Orne H.
2750 orig. en parchemin)

Dans l'inventaire: Andrie' de Peccou.

août 1245

Don par Guillaume Le Rat et Richelide
son épouse, aux religieux du Val-
Dieu, de leurs propres personnes et de
tous leurs biens après leur mort.
Don par les mêmes aux mêmes de
trois sous de rente annuelle en mon-
naie courante payables à la Saint Remy
assignés sur leur hébergement de
Longandrai (de Longandrie) et de deux
sous de cens dus par eux à Thomas de
Longandrai (de Longandrie) chevalier
qui les abandonna aux religieux ;
sous peine en cas de retard dans le
paiement, de sept sous d'amende.

(Cart. du Val Dieu ch. lxxiv folio 2^o col. 1)

octobre 1245

Vente par Robert de Champe (de
Champis) de l'assentiment de
Alesie son épouse et Guillaume
son frere aux religieux du Val -
Dieu, pour vingt huit livres
tournois, dans la paroisse de
Seings (de Tenis) d'une pièce
de terre mise près de la terre de
Gervais Minent et joignant la
terre de feu Guillaume Minent
et aboutissant au lieu du moulin
Neuf, et de vingt sous de rente
annuelle en monnaie courante
dans le Corbonais, payables à la
fête de la Toussaint, assignée sur
deux pièces de terre et d'une voie
joignant la terre de Gervais Mi-
nent et aboutissant au lieu du
moulin de Chauveron ; sous
peine en cas de non paiement re-
gulier de la saisie des deux terres
et de la none.

(Cart. du Val Dieu, ch. CCXXVI
f° 54 col. 1 et 2)

1246

Abandon par Jean de Lbaux aux
religieux du Val - Dieu, de tous
les droits qu'il pourrait avoir sur
les biens acquis par les religieux
sous son feff de Lbaux; et fran-
chise accordée pour tout ce qui
ils pourraient acquérir sous l'a-
venir sous ce feff.

(Chart. du Val - Dieu ch. XCII
fo 22 r° col 1)

Juillet 1246

Vente par Hugues Le Moere du con-
sentement de Odeline son épouse,
aux religieux du Val-Dieu pour qua-
tre lites tournois, de la moitie
de Guez achetée par lui a Garin
Virrien, sise au hant d'un pré acheté
par les religieux a Garin Virrien.

(Cart. du Val Dieu ch. cxxxix fo
33 r^o col 2)

meurs 1246

Abandon par Guillaume prieur et
les religieux du Val Dieu de Robert
dit Le Bigot, des droits qu'ils avaient
sur sa terre et le partage (compar-
tium) de son frere aines, pour une
mine du meilleur bled recolté sur
cette terre a la fête de Saint Remi
sous peine en cas de non paiement
de cette redevance de six deniers l'amen-
de, a la condition toutefois que les
héritiers de Robert le Bigot useraient
cette rente après sa mort et que les
religieux recouvreraient concurremment
auparavant le partage (compartium).

(Chart. du Val Dieu ch. cxc f° 45 r°
col. 2)

septembre 1246

Franchise accordée par Guillaume
de Villeray (de Villerail) her-
lier et Petronille son épouse,
aveu religieux du Val-Dieu pour
tout ce qui ils acquerront dans
le fief de Jean des Baies son
homme.

(Chart du Val-Dieu ch. CCLXVI
f° 76 r°) Bill. I. Blenyon. Ess. 109
f° 67 r°.

septembre 1246

Don par Guillaume de Villeray (de
Vilerail) du consentement de son
eouse aux religieux du Val-Dieu
de tous ses droits sur les biens acquis
par les religieux dans le fief de Jean
Des Haries qui tenait ce fief de lui
à condition de rendre les terres aux
autres seigneurs pouvant avoir les
droits dans ce fief!

(Cart. du Val-Dieu ch. CIII f. 23 r.
col 2 et f. 24 r. col 1)

novembre 1246

Don par Guerin Vivien du consente-
ment de Odeline son épouse, de
Guillaume son fils, aux religieux
du Val-Dieu de tout son héberge-
ment et de sa maison, sis paroisse
de Seings (de Senis) sans le fil de
Guillaume de (de Vileleio)
aux Bages (apud Barias) et du
quart d'une pièce de terre et de
noues sis près le chemin de
Seings à S. Mand de Reno, entre
le lieu des Moulinaux (de Molen
Jinellis) et la terre de Geoffroy
Bolier chevalier et la terre de
deunt Guillaume des Bages (de
Squibus).

Vente par le même aux mêmes
des trois autres parties de ces biens
exemptes de toutes redevances pour
huit livres.

(Arch. du Dep' de l'Orne H. 2673 -
orig. en parchemin)

novembre 1246

Don par Garin Virian du consente-
ment de Odeline son épouse et
de Guillaume son fils aîné à Guil-
laume prieur et aux religieux du
Val-Dieu le cinquième de sa mai-
son et de ses deux hébergements
sis parois de Teings (de Tenis)
dans le fief de Guillaume de Vil-
leroy (de Virleiro) chevalier aux
Haires (ad Harias) et le cinquiè-
me d'une pièce de terre et de moises
sises entre le chemin royal de
Teings (de Tenis) à Saint-Mard
et entre le hief des Moulineaux
(de Molendinellis), la terre de
Geoffroy Bolier chevalier, la terre
du fils de défunt Guillaume des
Haires (de Sepibus). Vente par
le même aux mêmes, les quatre
autres parties de tous les lieux pré-
cédents pour huit livres tournois
à condition que les religieux lui
fourniraient pendant sa vie, ce
qui lui était nécessaire en chauf-
frage, nourriture et vêtements
seculiers en échange des services
qu'il s'engageait à leur rendre.
Dans le cas où un de ses proches
viendrait à annuler cette vente
les huit livres seraient rendus aux
religieux; et ce parent serait tenu

de l'entretenir, et de payer à la place
des religieux à Robert des Champs (de
Campis) vingt sous affectés sur
les biens donnés et vendus.

(Cart. In Val Dieu, ch. c f° 23
n° col. 2 et f° 24 n° col 1.)

N
c
g
d
v
de
le
le
r
m
na
ta
m
r
Jo
er
ti
la
Ja
ay
C
f

Decembre 1246

Notification par Robert des Champs
(de Kampis) et Balesme son épouse
que les religieux leur cèdent
de qui ils avaient acquis d'une
M^{re} de Garin Vivien dans le fief
des Haies (de Haies) excepté le
premier situé entre les caux, le tout
exempt de servoirs et redevances
pour soixante sous de rente an-
nuelle en monnaie de Corbon
savoir trente sous à Noël et
trente sous à Pâques, et qui eux
mêmes donnent en gage aux
religieux ce qui ils ont acheté
dans le fief des Haies (de Haies)
en sorte que si eux ou leurs heri-
tiers ne paient pas exactement
la rente, tout ce qui est ont acquis
dans le fief des Haies (de Haies)
appartient aux religieux.

(Chart du Val Dieu, ch. CCXXVII
f^o 54 r^o col. 2

janvier 1247 (N. 5. 1248)

Vente par Nicolas Bocher (Bocherius)
de Saint Mand, du consentement de
Alesie son épouse, aux religieux du
Val Dieu, pour neuf livres tour-
nois, d'une pièce de terre contenant
une mine de semence, lui apparte-
nant par suite de son mariage,
limitée par la terre de Robin de
la Fontaine (de Fonte)

(Chart. du Val Dieu ch. CVIII f. 27^{vo}
col 1) Arch. du Dep. de l'Orne H.
2711 orig. en parchemin)

Cette charte est appendue le sceau
de Nicolas Bocher.

janvier 1247

Exemption de tous deniers et services
donnée par Girard de Saure-loup
(de Salvo-lupo) pour le salut de
son âme, aux religieux du Val-Dieu
pour l'héritage qu'ils avaient acquis
dans son fief du Pont (de Ponte).
Vente aux religieux pour vingt-cinq
lignes tournois, des varasseurs qui
il avait dans le fief du Pont (de Ponte)
savaient Girard Pellicon et Etienne
Brunmerc, et de la seigneurie du
Pont (de Ponte).

Vente par le même aux religieux
des censures qu'il avait au Breuil
(ad Brolium), et au Chatelier
savaient la censure que Hugues du
Breuil (de Brolio) dit Chacebof
tenait de lui pour deux sous de
cens, et la censure que Guillaume
dit l'agneau du Chatelier (agnus
de Chatellet) tenait de lui pour
deux deniers de cens.

(Chart. du Val Dieu ch. CCXXXVII
f° 57 r° col 1)

janvier 1247

Reconnaissance par Robert de Chau-
veron et Hameline son épouse
envers les religieux du Val Dieu, de
22 sous tournois de rente annuelle
payables par moitié dans l'octave
de la Toussaint et dans l'octave de
la fête de Saint André apôtre, pour
un hébergement, une terre et un
prei et une moue achetés à Chau-
veron par les religieux du Val-
Dieu, aux frères de Saint-Eloi
de Mortagne.

(Cart du Val Dieu ch. cxvii f° 27
n° col 1)

janvier 1247

Abandon par Guillaume prieur et
les religieux du Val Dieu à Robert
de Chaberon et à ses héritiers légi-
times, pour vingt deniers sous tournois
de rente annuelle, payable la moitié
le jour de l'octave de la Toussaint, l'au-
tre moitié le jour de l'octave de
Saint-André apôtre, de leurs acqui-
sitions faites sur les frères de Saint-
Uoi de Montagne à Abandonon
c'est à dire d'un hébergement, d'une
partie d'un grand pré limité par
la terre de maître Girard
(de Corion) et le pré de Frommin
et aboutissant au gué de Bourriers
(de Boeriers), et de la partie d'une
noie, sous peine en cas de non
paiement de la rente de vingt deniers
sous, de la saisie de tous ces biens
y compris le champ de Sintart
par les religieux.

(Carte du Val Dieu, ch. cixc f° 45)
n° cal 9.

janvier 1247

Don par Gallan du Pont (de Ponte)
et Odeline son épouse, Jean du
Pont (de Ponte) frère de Gallan
et Balesie son épouse, avec reli-
gieux du Val Dieu, d'une partie
de leur héritage provenant de
Geoffroy du Pont (de Ponte) leur
père et de leurs ancêtres, consistant
en prés, pâtures, sis dans les
paroisses de Villiers (Villero) et
de Teings (Tenis) dans les fiefs de
Girard de Sauvage-loup (de Galvo
Lupo), de Jarne de la Hairie,
(de Haeria) de Roussel de
(de Trestula) relevant
de Etienne Baumeuc seigneur
chef du fief et de son épouse leur
mère, et dans le fief de
(de Corvimmio) à l'exception de
ce qu'ils avaient dans le moulin
de Chandere. Vente par les
mêmes aux religieux du reste
de cet héritage exempt de tous
droits et services pour quatre
vingt livres et cent sous.

(Chart. du Val Dieu - ch. ccxxxv
f° 56 r° col 1)

janvier 1247

Don par Gallan du Pont (de Ponte)
Odeline son épouse, Jean du Pont
(de Ponte) et Alesie son épouse,
Geoffroy du Pont (de Ponte) et
Madelin son épouse, aux religieuses
du Val - Dieu, d'une partie de
leur héritage provenant de Geoffroy
du Pont (de Ponte) leur père et
de leurs ancêtres, consistant en
terres près, pâtures, sis à Seings
(Senis) et à Villiers (Villiers)
dans le fief de Girard de Sauvage -
Loup (de Salvulo), à l'excepti-
on toutefois du moulin de Chau-
veron, d'une pièce de terre dans
le fief de Longues de Villiers (de Vil-
liers) et d'une pièce de terre sous
la métairie du Blesois (de Plessis).
Vente par les mêmes, aux reli-
gieuses du Val - Dieu pour cent quarante
deniers tournois, le reste de cet héri-
tage exempt de tous droits et re-
devances, du consentement de
Etienne Brunere et son épouse
leur mère.

(Cart du Val Dieu ch CCXXXIV
fo 55 v° col 2)

janvier 1247

Vente par Guillaume de Bechout du
consentement de Mathilde son épouse,
pour six livres, à Guillaume prieur
et aux religieux (bonis hominibus)
du Val-Dieu d'une pièce de terre conte-
nant deux seters de froment de semence
lui appartenant par suite de son mariage
avec Mathilde qui l'avait reçue de son
père Thomas de Congandrai (de Congan-
dreio) son père, et limitée par le chemin
de Seings (de Senis), le chemin de Hom-
merai, (de Homereio) au moulin
de Congandrai (de Congandreio), et la
terre de Thomas de Congandrai et sise
près du chemin de Pont-Chartain
(Pont-Chartain) à Saint Marc de
Reno (de Reignou).

(Cart du Val Dieu ch. xxxix fo 10
10. el. 2)

fevrier 1247

Vente par les religieux du Val Dieu
à Guillaume de la Fontaine (de
Toute) pour douze sous de rente an-
nuelle du monastere courante paya-
ble à la Toussaint, 1.° d'une piece de
terre sise près de son hebergement de
la Fontaine (de Toute) et près de
la terre de Gallebois et touchant le
pre d'Esbaumont et la terre de Sar-
rage. 2.° d'une mine de blé qui'ils
prennent sur la mesure de Bois;
sous peine sans le cas où le paye-
ment ne serait pas fait le jour de
la fête de Saint-André, de quatre
sous d'amende.

(Cart. du Val. Dieu f° 77 r° ch.
cccxxviii)

fevrier 1247

Notification par Robert des Champs
(de Champis) qu'étant tenu
enners les religieux du Val Dieu
à une rente annuelle de soixante
sous payable à la fête de Saint-
Pierre, assignée sur tous ses
héritages des Lbaies (de Sepibus)
à Seirigs (Senis) par suite
de la rente que Garin Vivien
son père avait faite, que de-
vant en outre l'aveu religieux
d'une livre tournois et que d'un
autre côté ne possédant pas
en lieux nobilitiers de quoi payer
les religieux, il leur avait fait
abandon volontaire de son
héritage, sur lequel, d'après l'
avis de gens charitables, les reli-
gieux, lui laissent ce qui
est entre les Moulinaux (Mo-
lindinella) et le moulin de
Sefurt Gerai, paroisse de Seirigs
(Senis), sans le fief des Males
(de Sepibus) le tout relevant
d'eux à foi et hommage, mais
conserveraient tout ce qui est au-
dessus des Moulinaux (Mo-
lindinella) et s'étend des Mou-
linaux (Molindinellis) à
l'écure de Chaubron, et qui
lui appartenait par droit d'héritage

Ad que cest divise' par la Villetta (Vil-
leta). Robert des Champs reconnait
egalement tenir la terre appellee la
Hodouviere (Hodouiniere) et la noie
entre les caus, des religieuses du Val-
Dieu pour vingt sous de rente an-
nuelle a Noel.

(Cart du Val Dieu ch. ccxxxix f°
54 n° col 1 et 2)

février 1247 (N. 5. 1248)

Franchise accordée par Christian
Roussel de (de Trestula)
par amour de Dieu, et pour le
salut de son âme, pour tous les
lieux des religieux du Val-Dieu
achetés à Geoffroy de Sont (de Sont)
à ses frères ou à d'autres, sis
sous son fief de Charveron.
Tente par le même aux religieux
du Val Dieu pour cent sous tour-
nois de tous ses droits sous ce fief
de Charveron et sur les ransseues
de ce fief, et abandon aux religieux
de l'abbaye Brunenc homme de
foi et hommage.

(Chart. du Val Dieu ch. CXXII fo
25^{es} n^o col 1 et 2) Arch. du dép. de
l'Orne H. 3152)

A cette charte sont appendus les
sceaux de Christian Roussel et
de son épouse.

janvier 1247

Reconnaissance par Prodolphe
Galoche, homme des religieux du
Val-Dieu et Marguerite son épouse
de l'obligation de faire par eux
aux religieux six deniers de cens
en monnaie courante à la Cou-
saint, sur trois parties de terre
acquises par les religieux des frères
de S. Eloi, breués aux epoux
Galoche par les religieux du Val-
Dieu pour ces six deniers de
cens; cette obligation ayant cessé
grain levit Galoche se constitua
l'homme des religieux tenus alors
de solder ces six deniers de cens.

Chart du Val Dieu ch: Ckxxxv.
f° 43 r° col 1)

fevrier 1247

Vente par Girard Tard et Isabelle
son épouse a Guillaume prêtre et
aux religieux du Val-Dieu de sa
part de cens a prendre sur l'heber-
gement de la Gouardière (la Goar-
diere) et sur une terre sise près
de cet hebergement, que detient Lucas
de la Gouardière (de la Goardere) et
de ce qui ils passeraient dans le pief
des Sengerets (de Sengeretis) et
dans la parassorie des Sengerets (de
Sengeretis).

(Cart. du Val Dieu . Ch. CkXXXIV
f° 44 r° col 1) — Cart. du Val-
Dieu ch. CCCkXXI f° 7 r° .)

Note - Dans cette dernière charte copie
de la première la Gouardière
est appelée la Goarderie .

fevrier 1247

Abandon par les religieux du Val-Dieu, a Guillaume de la Fontaine (de Fontaine) d'une piece de terre six pres de l'habergement de la Fontaine (de Fontaine), le pré Haimart, la terre au Sauvage et d'une mine de blé due sur la mesure de Nois, pour douze sous de rente annuelle en monnaie courante payable a la Toussaint sous peine en cas de non paiement de la rente de quatre sous d'amende et de la saisie complete de la piece de terre par les religieux dans le cas où les douze sous de rente, et les quatre sous d'amende ne seraient pas payés avant la fête de Saint-André apôtre.

(Chart du Val-Dieu ch. c4 xix fo 39 n° col 1 et 2

fevrier 1247 (N. 5. 1248)

Don par Gelain Lofilart et Beeline
son épouse, pour le salut de leurs
âmes, aux religieux du Val-Dieu
la cinquième partie de toute la terre
qu'ils possédaient sans le fief de
Guillaume de Saureloup chevalier
limitée par la maniere des Hays
(de Hautis) et la metairie des
Bouriers (de Bories). Vente aux
mêmes par les mêmes pour 55 sous
tournois du reste de cette terre exemp-
te de tous deniers et services.

(Chart. du Val-Dieu ch. XCIV fo 22 v^o
col. 2) Mich. du dep. de l'Orne H. 3145
orig. en parchemin)

N^o cette charte est appesée le sceau
de Beeline femme de Gelain Lo-
filart.

mars 1247

Don par Pierre de Bouriers (de Bouriers) du consentement de Guiburge sa mère, et de Garin de Bouriers (de Bouriers) aux religieux du Val-Dieu, du cinquième d'une pièce de terre et d'une moüe devant de la metairie de Bouriers (de Bouriers); la pièce de terre limitée par la terre achetée par les religieux a Michel de Bouriers (de Bouriers), par la terre d'Etienne Brunens, et par la dite moüe jusqu'au canal; la moüe limitée par la terre de Girard Belichon, et une autre moüe.

Vente par le même aux mêmes pour 18 livres tournois du reste de cette terre et de cette moüe.

Droit accordé par le même aux mêmes de creuser sur son terrain un canal partant de la fontaine de Bouriers (de Bouriers) suffisant pour arroser la moüe précédente.

(Cart. du Val Dieu ch. cxiii f^o 25 verso
r^o col 2 et r^o col 1)

mars 1247 (N. S. 1248)

Don par Michel de Bourriers (de Bourriers) en consentement de Richer de son épouse, et de Garin de Bourriers seigneur chef de fief, aux religieuses du Val-Dieu, le cinquième de ce qu'il possédait dans la métairie de Bourriers, paroisse de Villiers (Villers); et ce qu'il possédait entre la terre de Girard Belichon et la terre achetée par les religieuses à Pierre de Bourriers.

Vente par le même aux mêmes pour 17 livres tournois de tout le reste de ses lieux sis dans la métairie de Bourriers, exempts de tous services et services.

(Cart. du Val Dieu ch. CXXIV fo. 25^{vis}
no col 1 et 2) Arch. de l'Ép. de l'Orne
H. 3145 orig. en parchemin

mars 1247 (N. 5. 1248)

Franchise accordée par Emmeline
dame de la Hayerie (de Hayeria)
à Guillaume prieur et abbe reli-
gieux du Val - Dieu pour toutes
leurs possessions dans son fief de
Chauderon. Vente par la même
aux mêmes du consentement de
Girard de la Hayerie (de Hayeria)
pour 15 livres tournois, de tous ses
droits dans le fief de Chauderon, et
d'un ravasseur (nommé Etienne
Brenne, qui tenait d'elle à foi
et hommage, ce fief.

(Chart. du Val - Dieu ch. CII fo 23
n° col 1 et 2) Arch du Dep de l'Orne
H. 5152 orig. en parch.

avril 1247

Don par Matherij d'Olivet (de Oliveto) et Malile Laclarelle son épouse, du consentement de Garin Piel seigneur chef du pief, aux religieux du Val Dieu, pour le salut de leurs âmes, du cinquième de leur héritage consistant en prés, pâtures, maisons, bois, terres, sis paroisse de Saint Victor et limité par la terre au Berniers, la terre à la Moeresse, la terre de Geoffroy Lbarone, la terre cultivée par Girard Suber, la terre de Matherij Piel le pré d'Girard Suber et le pré de Garin Piel.

Vente par les mêmes aux mêmes pour 16 livres tournois du reste de cet héritage, exempt de tous devoirs et services.

(Cart du Val - Dieu ch. cx f. 25 v.° col 2 et f. 26 r.° col. 1)

avril 1247

Don par Thomas Joco, du conseil
tenement de Agnès son épouse
et de Gervais Roussel seigneur
du fief, aux religieux du Val-Dieu
de quinze sous de rente annuelle
en monnaie de Corbonais (Cor-
bonensis) payable à la Toussaint
sur tout son hébergement, sous
peine en cas de non paiement, de
la saisie de cet hébergement par
les religieux.

(Cart. du Val-Dieu ch. lxxiv f°
19 r° col. 1) ch. cccxxx f° 104 r°)

29 Dec. 1247

Accord entre Rodolphe ministre
et les freres de Saint - Eloi de Mor-
tagne d'une part, et les religieux
du Val - Dieu d'autre part, par le-
quel les premiers restont a pren-
dre sans les limites des possessions
des seconds six livres, quatre sous
de rente annuelle, savoir cinquante
sous bourgeois sur les Sengerets
(au Songerey) , quarante sous
sur par Jean d' Bunay (de Buneto)
trente sous sur par Geoffroy de Char-
teron et son frere, huit sous sur
par Guillaume Tromin, sept sous
sur par Andre de la Boullerie
(de Laruelle) et une mesure
de bli' a prendre sur leur mesure
de la Boulliere (de Polmerie)
et abandonnent leurs droits sur
es differents biens, en s'engageant
a ne rien acheter, ou a vendre
sans l'esperance d'une annie, si les
religieux le voulaient, ce qui pour-
rait leur estre donne' sans les limites
et reçoivent en échange des religieux
du Val Dieu six livres, quatre sous
de rente annuelle et ce qui ils pos-
sèdent en dehors des limites de leurs
possessions, a l'exception de la metai-
rie des Bruyeres (de Bruneris).

(Cart du Val Dieu, ch. xix f. 4 v. col. 2)

1248

Don par Colin Morquerme et Osame
son épouse aux religieux du Val-Dieu
de la partie du me qui ils avaient
en commun avec l'abbé Aubert,
limité par la terre rendue aux
religieux par Mathieu d'Olivet
(de Oliveto) la terre au Berruier
la rivière la Commeanche (Com-
mianche) et le pré donné aux reli-
gieux par Les Piaux, exempt de tous
deniers et services, avec la garantie
de tous leurs biens.

(Carte du Val Dieu ch. CIV f° 25 r°
col. 1)

mai 1248

Don par Garin Piel, Mathieu Piel
et Agnès Piel, freres et sœur, en
pure aumône, aux religieux du
Val Dieu pour le salut de leurs âmes
et de celle de Robert Piel, leur pere,
d'un pre' commun entra'ense, d'un
pre' commun entra'ense, joignant la
terre vendue aux religieux par Ma-
thieu d'Olivet (de Oliveto) avec leur
assentiment, joignant la riviere de
la Commeanche et le pre' des Auben-
nais (ads Aubenias) et le pre' des
religieux. Prati'fication par Garin
Piel frs ains de Robert Piel de la
vente faite aux religieux par son
pere Mathieu.

(Cart. du Val Dieu ch. ciii c f° 47
2° col 1)

mai 1248

Vente par Mathieu Siel et Ogathe
son épouse, aux moines du Val Dieu
pour quatre livres tournois, de dix
sous de rente annuelle en monnaie
courante dans le Corbonnais à prendre
le jour de la fête de Saint Remi sur
les biens de ce qu'ils ont acheté à Jean
et à Heloise son épouse, sur l'héber-
gement de la Fontaine (de Fonte)
et sur une moüe leur appartenant
en partie, prise entre le chemin de
Courrouse (de Corto - Robore) à
Saint Victor (ad Sanctum Victurium)
et Potoir (Potoirium) et por-
quant le pré des religieux et le
surdit hébergement, avec l'obliga-
tion, dans le cas où la moüe ne
leur rembourrait pas entièrement
de l'échanger valeur pour valeur,
et sous peine, en cas de non paie-
ment de leur part et de celle de
leurs héritiers ou de Garin Puel,
de saisir par les religieux, les
biens énumérés.

(Carte du Val Dieu ch. cii c. fo 47¹⁰
col. 2)

mai 1248

Accord entre Guillaume Le Maire
et Amelotte son épouse d'une part
et Hald J' Olivet (de Oliveto)
et Mahile Le Clarelle, son épouse
d'autre part, relatif au droit de
franchise réclamé par les seigneurs
pour tout leur héritage, par lequel
ceux-ci obtiennent le droit de
franchise en échange de quinze
sous tournois.

(Cart. du Val Dieu ch. CCLXXVIII
f° 63 r° col. 1)

juillet 1248

Don par Geoffroy du Pont (de Ponte)
et Batis son épouse, pour le salut
de leurs âmes et celles de leurs an-
cêtres, aux religieux du Val-Dieu
du cinquième de leur héritage
consistant en prés, pâtures, mou-
lins, baillies exempts de tous
servoirs et services sid garnis de
Seings (Tenis) et Villiers (Vil-
ers) dans le fief de Girard de
Laurie-Loup (de Galro-lupo) et
dans d'autres fiefs. Ventes par les
mêmes aux religieux pour qua-
rante sept livres tournois, le reste
de cet héritage exempt de tous ser-
vices et droits, à l'exception de la
poix de terre de Bredis (de Braeis)
d'une contenance d'une mine
de froment de survenue.

(Cart du Val-Dieu ch. ccxxxvi
f° 56 n° vol. 2)

juillet 1248

Don par Robert son Cheemin et en-
les son frere, aux religieux du Val-
Dieu, d'une partie du pre' qui'ils
avaient en commun sur les
bords de la Commeanche (Coman-
che) au pres du pre' donne' aux
religieux du Val-Dieu par les
Biaus.

(Carte du Val-Dieu ch. lxxxvii fo
21 r^o col 2)

juillet 1248.

Don par Guillaume Picart pour le salut de son âme, et de celles de ses aïeux, et pour la célébration d'un service anniversaire, la veille de la fête de Saint-André apôtre, aux religieux du Val-Dieu, de dix sous de rente annuelle destinés à la nourriture des religieux, le jour de la fête, affectés sur la métairie de la Poterie (de Poteria), payables par Hugues Bichant son frère, ou par l'abbé de la Trappe à quitte cette métairie appartenant, sous peine en cas de non paiement de cette rente, de la saisie par les religieux de cette métairie avec les vassaux, exempté de tous devoirs et services.

(Cart. du Val-Dieu h. 4xxvi fo
19 v° col. 1)

juillet 1248

Franchise accordée par Geoffroy
d'Ilhers (Illesii) au couvent
ment de Blize son épouse, pour
le salut de son âme, aux reli-
gieux du Val-Dieu pour toutes
leurs possessions en terres et en
prés sis dans son fief de Bou-
niers (de Boniers).

(Chart du Val-Dieu ch. CVIII f° 25
n° col 1)

juillet 1248

Don par Eudes Arbert et Romburge
son épouse aux religieux du Val-
Dieu, sous la garantie de tous leurs
frères, aux religieux du Val-Dieu
d'une part d'un pré qu'ils avaient
en commun avec Colin Morguerno,
limité par la terre vendue par
Materic d'Olivet (de Oliveto) aux
religieux, la terre d'
(Abbeniers) la rivière de Com-
meanche et le pré acheté par
les religieux aux Biaux.

(Cart. du Val Dieu ch. xc f° 21
n° col. 1 et 2)

août 1248

Confirmation par Guillaume de
Laurie-loup (de Salvo-lupo),
seigneur du fief de la route faite
aux religieux du Val Dieu par
Girard de Salvo-lupo (de Laurie-
loup) de ce qu'il avait dans le fief
du Pont (de Ponte) et au Bheril
(ad Broilum) tant en censures,
qu'en fief et seigneurie.

Verbe par le même du consentement
de Ermeline son épouse, de Guil-
laume son fils, pour vingt livres
tournois, de ses droits dans le
fief du Pont (de Ponte) et au
Bheril (ad Broilum), et dans
les censures, et dans les possessions
des religieux, à l'exception du
fief tenu par A. Trerius.

(Chart du Val Dieu n. CCXXXVIII
f° 57 v° col. 2

octobre 1248

Vente aux religieux du Val-Dieu
par Robert Bohgoigne et Jean Vai-
vie du consentement de Isabelle
et Beclote leurs épouses, d'un pré
qui ils avaient en commun dans la
paroisse de Seings (de Tenis) sur
la rivièrre la Commeanche, limité
par un pré des religieux, par le pré
de Ragnin, qu'ils de tous devoirs
et redevances, pour quatre livres
et six sous Bournois.

(Cart. du Val Dieu ch. cx4111,
f° 33 r° col 2 f° 34 r° col 1)
Arch. du Dep' de l'Orne n. 2659,
orig. en parchemin)

octobre 1248

Vente aux religieux du Val Dieu,
par Garin Piel, Mathieu Piel, Jean
de Boillant, Lijank son épouse, Girard
dit Bernier, Guillaume Bernier
laic, Agathe son épouse, Guillaume
Bernier clerc, Jean Bolart, Agnès
son épouse, pour six livers de leur
héritage commun sis près de la
rivière la Commeauche, dans le fief
des Siaux (au Siaux) consistant
en prés, pâtures, terre, exempts de
tous droits et redevances enuels euz
comme enus les autres seigneurs
et subargis de six deniers de cens
annuels et de douze deniers de taille
annuelle en monnaie du Carbonais
que Garin Piel percevait dans cet
héritage.

(Cart. du Val Dieu ch. cc f. 47 v.
col. 1)

novembre 1848

Approbation de Jean Bolart et sa femme
son épouse de l'aumône faite
aux religieux du Val Dieu d'un
pre'sis sur la Commemoration (Com-
mémoration) par Garin et Mathieu
Piel.

(Chart du Val Dieu ch. ccc f° 47 r°
col. 2)

novembre 1248.

Vente par Guillaume Hersine et
Heloise son épouse, du consentement
de Thomas de Longandre (de Lon-
gandres) seigneur chef de fil,
sans religion du Val-Dieu pour
65 sous tournois d'une pièce de terre
exempte de tous deniers et services,
sise paroisse de Saint-Mard de
Préno (de Reignou) limitée par
la terre baillié à Guillaume prêtre
par les moines de la Trappe, par
la bourgeoisie (burgessie) de défunt
Rodolphe Seillete, et la terre de la
léproserie.

(Cart du Val Dieu ch. cxix f° 27
n° col 2)

novembre 1248

Vente par Guillaume des Châtelets
(de Chatelets) et Heloise sa femme
aux religieux du Val Dieu pour
quatre livres et trois sous tournois
de ce qu'il possédait sans un pré
commun à lui, à Robert de la
Fontaine (de Font) et aux au-
tres héritiers de Lagondere, et sis
sur les bords du ruisseau de Chau-
deron, du côté de la Boterie.

(Cart. du Val Dieu, ch. cxxi f° 28
n° col 2) Arch. du Dep. de l'Orne
H. 3147 orig. en parch.)

Accord entre Thomas de Congaudrai (de
 Congaudrais) et Beatrix son épouse d'une
 part et les religieux du Val-Dieu d'an-
 tre part relativement à trois portions
 de terre sises à Saint-Mard de Reno
 (de Renon) données par les premiers
 à leur fille Marguerite épouse de Girard
 de l'eluse (de Exclusa) et réclamées
 par les seconds à cause de leur métairie
 des Moiffais (de Moaphetis) et à divers
 devoirs et services exigés par les premiers
 sur certains biens sis dans leur fief
 que les religieux avaient acquis des
 frères de Saint-Éloi de Mortagne; par
 lequel les religieux renoncèrent à
 leurs prétentions et abandonnèrent
 à Thomas de Congaudrai une maison
 ayant appartenu à Guillaume curé
 de Saint-Mard et reçurent en échange:
 1° une pièce de terre sise paroisse
 de Saint-Mard de Reno près de la
 Silarrière, (Silarriam) appelée
 terre de Vaus, entre le chemin de
 Pont-Chartrain (Ponti-Carnotensis)
 et la terre de Vallet de Congaudrai (de
 Congaudre) et joignant la terre de la
 Forge (de Forge) acquise par les reli-
 gieux de Jean d'Annoy (de Aneto)
 chevalier, frère de Thomas de Congau-
 drai. 2° le droit de franchise pour
 tous leurs biens acquis des frères

de Saint-Éloi de Mortagne et sis Jans
le fil de Thomas de Longueval

(Carte du Val-Dieu ch. xxix f° 1^o vol 2
et 2^o vol. 1)

février 1249

Vente par Girard de l'Écluse (de Exclusa)
In consentement de Marguerite son
épouse, et de Thomas de Congandrai
(de Congandrie) chevalier seigneur des
frs, aux religieux du Val Dieu,
pour 30 livres tournois, de 60 sous
de rente annuelle en monnaie ou-
rente sans le Carbonais, payables 30
sous à la Saint-Remy et 30 sous à
la Toussaint sous peine d'une amende
de 50 sous par semaines de retard
et sous peine si le paiement de la
rente et de l'amende n'était pas
fait à Noël de la saisie des biens
suivants mis en gage comme
garantie du paiement: 1° de tout l'
étang de Congandrai (de Congandrie)
2° de la moitié du pré au Bor-
dians; 3° d'une pièce de terre conte-
nant neuf boissiaux de froment de
semence, limitée par les terres de
Hutin de (de Berneria)
et de Jehan Barbelier, le pré
au Bordians, et la terre de Luce
Piochel; 4° d'une pièce de terre
contenant une mine de froment de
semence joignant la terre de Luce
Piochel, et la terre de Thomas de
Congandrai (de Congandrie) chevalier
et celle d'Hubert Magnen.

(Cart. du Val Dieu ch. xxxv f° 9 r° col 2)

février 1249

Approbation par Thomas de Longaudrai
(de Longaudrai) du consentement de
Beatrix son épouse, comme seigneur
du fief, et à la demande des religieux du
Val-Dieu, de Girard de l'Écluse (de Ex-
clusa) et de Marguerite son épouse, de
la vente faite par ces derniers aux reli-
gieux du Val-Dieu, de 60 sous de rente
annuelle, affectés sur l'étang de Lon-
gudrai (de Longaudrai), la moitié du
prie au Bordiaux, et deux pièces de terres,
suivant les termes d'une charte signée
par eux et scellée de leurs sceaux.

(Charte du Val Dieu ch. xxxvi fo 9^{vo}.
col 2)

5 février 1249 (N.S. 1250)

Renonciation par Marguerite épouse
de Girard de Guincourt en présence
de l'archidiacre du Carbonais, de
ce qu'elle pourrait prétendre ou comme
dot ou en donaire sur une terre
appelée Epine noire (nigrum Spi-
niturnum) que Girard de Guincourt
son mari avait rendue aux religi-
eux.

(Chart du Val Dieu ch. CCXVIII folio
n° col 1).

Note. Cette charte est datée sous la
cartulaire: le vendredi après la Sursi-
fication de la bienheureuse vierge
Marie. Or en 1249 (N.S. 1250) la
Sursification (2 février) était un mar-
di.

juillet 1249

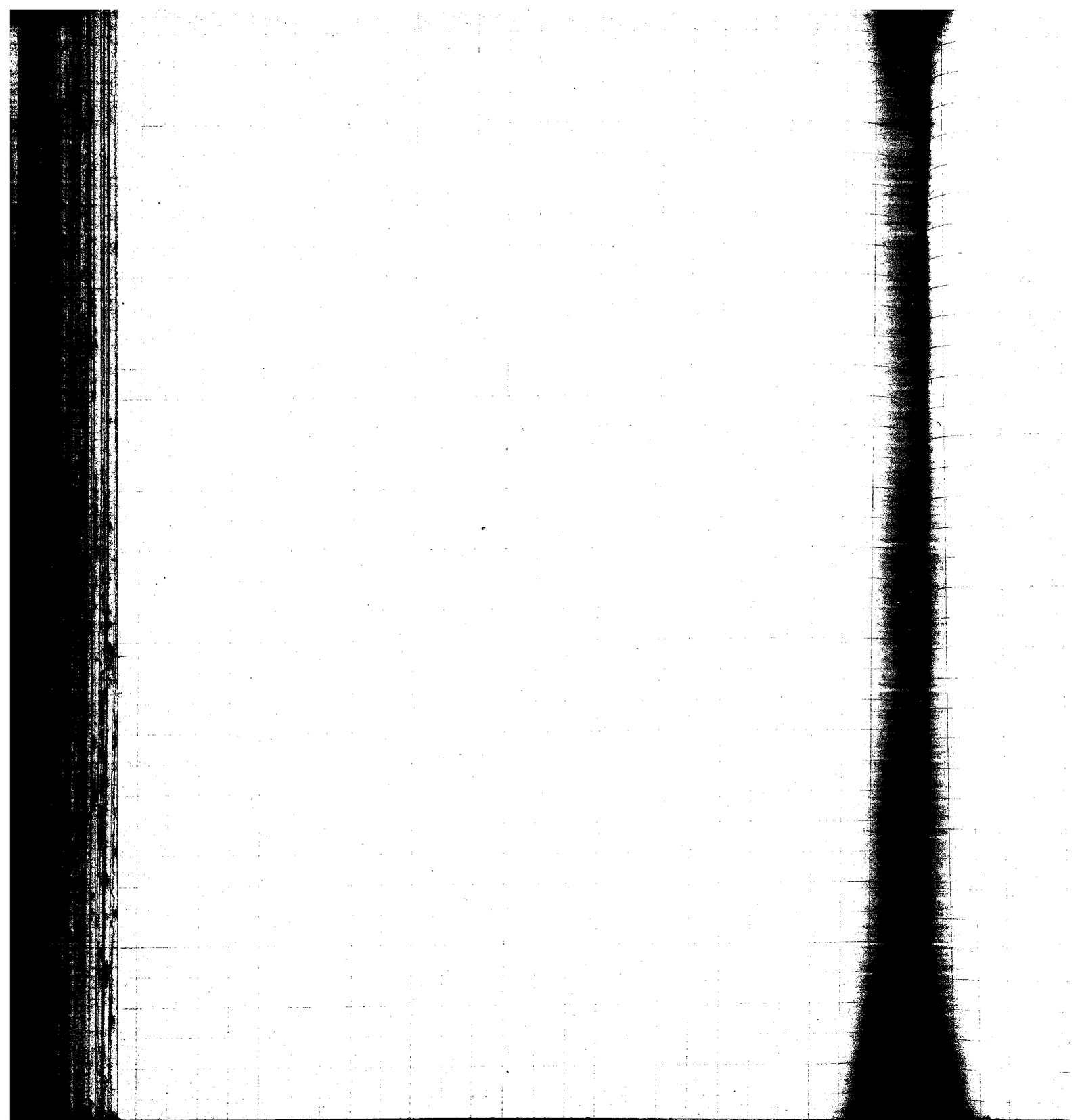
Abandon par les religieux du Val-Dieu
à Thomas de Corgandrai (de Corgandreis)
chevalier et Beatrix son épouse d'une
portion de terre sise devant la porte
de la maison de ces derniers, ayant appar-
tenu autrefois à Guillaume cure de
Saint-Mard de Reigno (de Reno) et
qui leur était nécessaire pour entrer
et sortir de chez eux, en y ajoutant
une rente annuelle de six deniers paya-
ble à la Toussaint, en échange d'une
autre pièce de terre achetée par Thomas
de Corgandrai et son épouse, à Jean
de Saint-Mard et sise devant la
leproserie de Saint-Mard près de la terre
de Luc de la Goardière.

(Cart. du Val-Dieu ch. xxx f. 7 v.
col. 1 et 2)

septembre 1249

Legs exécutoire après son décès par
infrand Due de la Soterie, pour
le salut de son âme et de celles
de ses parents, aux religieuses du
Val-Dieu, de tous ses biens
à l'exception
(excepto jure parochiali).

(Carte du Val-Dieu ch. CIX folio 25^{ro}
col 2) (Carte du Val Dieu ch. CIX)



vers 1250

Reconnaissance par Emmeline
Bay, In Don fait par Gauthier
Bay son mari de son consentement
et de celui de Guillaume et Thomas
ses fils, Agathe sa sœur et Nicolas
son mari, aux religieux du Val-
Dieu, d'une terre et de moues sises
dans la paroisse de Saint-Gervais
de Feings (de Ferris) en dehors des
limites des terres des religieux et appor-
tées par elle en mariage.

(Chart du Val Dieu, ch. CCX f° 49
n° col 2)

Note - Cette charte n'est pas datée
dans le cartulaire.

vers 1250

Reconnaissance par Ermeline
femme de Gauthier Bay, par Guil-
laume et Thomas Bay ses fils
Agathe sa soeur et Nicolas mari
de celle-ci, aux religieux du Val Dieu
leur don fait par Gauthier Bay
pendant sa vie, aux religieux du
Val-Dieu d'une terre et de noues
sises paroisse de Seings et provenant
de ses biens propres apportés en ma-
riage, sises entre la terre des reli-
gieux, celle de Girard de Guincourt
et la terre de Robert de Limières
(de Limericis).

(Arch. du Dep^t de l'Orne. H. 2670.
origine parchemin).

Le bas de cette charte où se trouve
la date est déchiré - Une charte de
juin 1254 fait connaître l'existence
de ce Girard de Guincourt, par suite
on peut la dater de vers 1250.

A cette charte est appendu le sceau
de Agathe de Charnelles (soeur
de Ermeline).

1259

Notification par laquelle, après l'engagement pris par Girard de l'Écluse (de Exclusa) de payer pour Thomas de Longandrai (de Longandreo) chevalier, aux religieux du Val-Dieu, soixante sous de rente annuelle achetés par eux à prendre sur l'étang de Longandrai (de Longandreo), et après la remise par Girard de l'Écluse (de Exclusa) et Thomas de Longandrai (de Longandreo) chevalier aux religieux de lettres signées et scellées par eux, mentionnant et confirmant cette rente, les religieux rendirent à Girard de l'Écluse (de Exclusa) ces lettres et annulèrent la rente en échange de vingt huit livres tournois.

(Cart. du Val-Dieu ch. xxxii f° 8 v°.
col. 2)

janvier 1250

Don par Jean de Chanhaier curier
du consentement de son épouse aux
religieuses du Val-Dieu, qui lui don-
nèrent quatre livres tournois, d'une
pièce de terre exempte de tous de-
voirs et services, joignant la terre
donnée aux religieuses par maître
Laurent Iherveis, chanoine de Cou-
tances et le moulin du moulin
du seigneur de Courgeon, (de Corion)
appelé la Vilette.

(Carte du Val Dieu, ch. 417 f° 16 col 1^o)

juillet 1250

Cession par frère Nicolas, prieur
du Val-Dieu, à perpétuité à Jean
Engenout d'un emplacement sis
à Brotagne aboutissant à l'état
de Guillaume Engenout, joignant
à la maison et au perron (per-
rigno) de feu Henri Boudin,
moyennant une rente de cinq sous
en monnaie du Carbonnais
payable à Pâques fleuries, sous
peine en cas de non paiement
de six deniers d'amende annuelle.

(Arch. du Dep. de l'Orne n. 2825
orig. en parchemin)

juillet 1250

Don par Michel Le juleor, pour
le salut de son âme, et de celles
de Jean Le juleor et de Jeanne son
épouse et de ses parents, aux reli-
gieux du Val-Dieu, de leur sous
de rente annuelle en monnaie
courante dans le Corbonais
(Corbonensis), sur son hébergement
de Montagne, ayant appartenu
à Geoffroy Des Fontaines (de Fon-
tilles) et à Beatrix son épouse
ses aïeux, sis près du champ
Rufe, payables le jour de la fête
de Saint-Pierre, sous peine en
cas de non paiement au terme
fixé, de six deniers d'arrande
par semaine; et du droit de
justice sur cet hébergement.

(Cart. du Val-Dieu ch. 4xxv
f° 19 r° col 2)

juillet 1250

Reconnaissance par Jean Engenout
vers les religieux du Val-Dieu,
d'une rente annuelle de cinq
sous en monnaie du Corboisais
payable à Pâques fleuries ou dans
l'octave, sous peine en cas de non
paiement de six deniers d'amende
par semaines de retard, pour
un emplacement sis à Moitagne
aboutissant à l'état de Guillaume
Engenout, joignant à la maison
d'au perlin (perrigno) de feu
Henri Boudin.

(Arch. du Dep de l'Orne n. 2825)
orig. en parchemin.

Not. - Dans la reconnaissance il
y a six deniers d'amende par se-
maines de retard tandis que dans
l'acte de cession il y a par an.

juillet 1250

Reconnaissance par Jean Engenout
vers les religieux du Val-Dieu, d'
une rente annuelle de cinq sous
en monnaie courante dans le
Corbonais, pour une place sise
dans la ville de Mortagne près de
l'écurie de Guillaume Engenout
et la maison de feu Henri Bouvin
qui il tenait les religieux avec huit
four ces derniers d'exercer tous
leurs droits et justice sur cette
place dans le cas où la rente ne
serait pas payée chaque année
la veille de Sages fleurie ou dans
l'octave ce qui entraînerait une
amende de six deniers par
chaque semaine de retard.

(Cart du Val Dieu h. c. x 41 x
f° 34 n° col 1)

septembre 1250

Vente par Thomas de Longaudrai (de
Longaudreio) chevalier et Beatrix son
épouse, à leur fille Marguerite épouse
de Girard de l'Écluse (de Exclusa) de
l'Étang de Longaudrai (de Longaudreio)
s'étendant jusqu'à l'hébergement de
Girard de l'Écluse sis entre le plan
de Longaudrai (de Longaudreio) et l'
hébergement de Robert Moinet d'ice
pour soixante sous de rente annuelle
payables 30 sous à la Saint-Pierre
et 30 sous à la Toussaint.

(Chart. du Val-Dieu ch. xxxi f° 7 col. 2
et f° 8 r° ul. 1)

septembre 1250

Accord entre Gaston de Regmalard seigneur
de (de Ville-Eupre) d'une
part et Nicolas prieur du Val-Dieu
d'autre part, relatif à la revendication
par le premier de creuser un canal
(motagium) dans un pré pour reparer
l'écluse de son moulin appelé le mou-
lin du Gue-Brochart, sous prétexte
que les religieux recevaient six sous de
rente sur ce moulin; par lequel Gas-
ton de Regmalard renonce à creuser ce
canal, à condition qu'il possédera
entièrement l'écluse placée de façon
que l'eau, tout en ne refluant pas sur
le pré, suive son cours naturel vers le
moulin, et donnera aux religieux
le jour de la fête de Saint-Denis,
cinq sous en monnaie courante de
rente affectée sur ce moulin, rente
qui en cas de destruction ou d'incendie
du moulin serait reportée sur les
revenus de (de Valle-
Eupre).

(Chart. du Val Dieu, ch. lxxvii f°
17 n° col. 1 et 2)

nombre 1250

Thomas de Longandrai (de Longandreo)
et Beatrix son épouse ayant donné
pour 60 sous de rente annuelle paya-
ble aux religieux du Val-Dieu à
Girard de l'Écluse (de Exclusa) et
à Marguerite son épouse leurs gendre
et fille, qui leur rétrocédèrent la
moitié de cet étang pour 30 sous de
rente annuelle payables 15 sous à
la Saint-Remy et 15 sous à la Tou-
saint, sous peine en cas de non-
paiement régulier de cette rente de
saisie de cette moitié, il fut arrêté
que dans le cas où Girard de l'Écluse
(de Exclusa) et Marguerite son épouse
mettraient en commun leur moi-
tié d'étang avec celle rétrocédée, l'
étang serait partagé en travers par
des experts et que la partie du
côté de l'hébergement de Girard de
l'Écluse (de Exclusa) appartenirait
entièrement à Girard de l'Écluse (de Exclu-
sa) et à son épouse.

(Cart. du Val-Dieu ch. xxxiv fo 9 10
col. 1 et 2)

Décembre 1250

Don par Emmanuel Duc pour le salut
de son âme, aux religieux du Val-Dieu,
de douze deniers de rhonnaire courante,
dans le Corbonnais, de rente annuelle
payable le jour de la nativité de St
Jean Baptiste, affectés sur le quart
du pré de l'Abbaye, paroisse de Vil-
liers, joignant le pré du seigneur de
Nonant, le ruisseau de Fontaine,
le pré du seigneur dudit Nonant et
le pré de la Mesure, sous peine en cas
de retard dans le paiement de six
deniers d'amende par semaine, avec
droits de justice sur ce quart de pré.
(Cart. du Val Dieu, ch. 471 f. 17 r. v. l. 1)

mars 1254

Rappel par Thomas de Congandrai (de
Congandreo) chevalier, de l'engagement
pris par Girard de l'Écluse (de Exclusa)
son gendre, de payer pour lui, aux
religieux du Val-Dieu, 60 sous de rente
annuelle rendus par lui et affectés
sur l'étang de Congandrai (de Congandre)
qu'il avait donné, tel qu'il est limité
par l'hébergement de Congandrai (de
Congandreo) en échange de 60 sous de
rente annuelle, à Girard de l'Écluse
(de Exclusa) s'engageant à faire la
rente aux religieux; et rappel de l'an-
nullation de cette rente de 60 sous de rente
affectés sur l'étang faite dans la suite
par les religieux sur la demande de
Girard de l'Écluse (de Exclusa) et
approbation par Thomas de Congan-
drai de cette annulation.

(Cart. du Val Dieu ch. xxxiii f^o 9^{ro}
col 1)

avril 1251

Don par Mathieu dit Piel, Ju
consentement de Agathe son épouse
aux religieux du Val-Dieu : 1° de
six deniers de rente représentant sa
part d'heritage sur quatre sous de
rente que lui devaient les religieux,
à prendre sur la terre de Mathieu
d'Olivet (de Oliveto). 2° de trois
oboles de cens représentant sa part
de six deniers de cens que lui de-
vaient les religieux, le jour de la
fête de Saint-Jean Baptiste. Vente
par Mathieu dit Piel aux religieux
du Val-Dieu pour cinquante sous,
de cinq sous de rente à prendre,
le jour de l'exaltation de la Sainte-
Croix ou dans l'octave, sur sa
part d'un champ appelé le champ
du Perier, et sur un clos appelé le
clos de la Croix (de Crucce) joignant
le foye de Colin Morguonne, le jar-
din d'Ardes Bulheri, sous peine en
cas de non paiement de cette rente par
Mathieu Piel, Agnes son épouse et
leurs héritiers, de la mise du champ
et du clos par les religieux.

(Chart. du Val Dieu ch. cc. 1. f° 47 r°
col 2)

mai 1251

Accord entre Aeliz veuve de Guillaume
me de Longandrai (de Longandrie) che-
valier et les religieux du Val-Dieu
relatif à la réclamation de celle-ci
de sa dot sur la son her mitairie
des affaires (de Maphetis) par
lequel elle renonce à tous ses droits
et prétentions sur cette mitairie,
en échange de 40 sous.

(Cart. du Val-Dieu, ch. xii f° 10 r°
col. 2)

juin 1251

Don par Guillaume de la Bruyère
(de Buhéria) aux frères de Saint-
Éloi de Montagne, à condition de
celebrer dans leur église deux services
anniversaires, un pour lui, et l'
autre pour Sedyle son épouse, de-
funte, de quatre sous en monnaie
courante, que lui faisait Raoul
Bourrée sur une bourgeoisie, sise
près de l'église de Saint-Mars de
Réno (de Rainou); cette bour-
geoisie, lui ayant été donnée par
Mathilde dame de Saint-Mars
de Réno.

(Cart. du Val-Dieu fol. 10 col. 2 ch. III)

Décembre 1251

Abandon par Beatrix veuve de
Thomas de Longandrai (de Longandré)
chevalier, aux religieuses du Val-
Dieu, de tous ses droits sur la
terre d'Assite, (de Assatis) sise
près du bois de Reno (de Raigno)
que leur donna ou vendit Hugues
de Longandrai (de Longandré) che-
valier, avec l'assentiment de
son fils aîné Thomas de Longandrai
époux de la dite Beatrix.

(Cart. du Val-Dieu cl. XLII f° 10 v°
col 1)

Janvier 1252

Vente aux religieux du Val-Dieu,
par Guillaume Bourier (Borier)
et Beatrix son épouse pour 30 sous
en monnaie courante et du
consentement de Jean Lburel sei-
gneur du fief, d'une piece de terre
sise entre la terre de Goffroy Lba-
renc, la terre de Jean Lburel que
detient Mathieu Biau et chargie
d'une rente de quatre deniers en
monnaie courante due a Jean
Lburel.

(Cart. du Val Dieu, ch. cxxiii f°
38 r° col 1)

mars 1252

7

Accord entre Robert Maignen
et Marguerite fille et héritière de
Raoul Bourre (Borre) son
épouse, d'une part et Greunburge
de Perier et Guillaume son fils
l'autre part, relatif à la possession
d'un terrain sur lequel est construit
la maison de Robert Maignen
sis à Saint-Mard de Réno (de Rei-
gnou) entre la maison de Guarin
de Bessier et la maison de
Andes Lambinel, par lequel les
premiers abandonnent aux
seconds, tous leurs droits sur
ce terrain et cette maison, en
échange de dix sous tournois.

(Chart du Val-Dieu, ch. VI f° 1, r°
col. 2

mars 1252

Vente par Robert de Campis (des
Champs), de l'assentiment de
Alesnie son épouse, aux religieux
du Val - Dieu, pour huit livres et
six sous tournois, de vingt sous
de rente annuelle, en monnaie
courante, assignée sur ses deux
hebergements des Lbaies (de Sepri-
bus) sous peine en cas de non
paiement, de la saisie de ses heber-
gements par les religieux.

(Chart du Val - Dieu, ch. CCXXXII
f° 54 n° col 2).

mars 1252

Vente aux religieux du Val Dieu
par Jean Vairie et Becloth son épouse
pour 20 sous, d'une parcelle de terre
limitée par la métairie de la
Bigotière et la terre de Goffroy Le
Bigot, quitte de tous servais et red-
rances.

Don par les memes aux memes,
pour le salut de leurs âmes de tout
ce qui ils possedaient entre leur heber-
gement et la grange des religieux.

(Cart. du Val Dieu ch. CXLIV f°
34 r° col 1 et 2)

mai 1252

Accord par lequel Geoffroy Bernard et Robert de Charderon fils de Thibaut de Charderon agissant en dehors de Rodolphe Galoche leur beau frère, renoncent en échange de quinze sous tournois à tout droit sur une terre que Hodeburge leur mère défunte et Guillaume de Courteilles (de Cortelles) son mari, avaient rendu à Robert de Chéval (de Heshallo) jadis doyen de Coussaint de Mortagne et dont Rodolphe Galoche avait voulu se saisir en l'interdisant aux religieux du Val-Dieu actuellement possesseurs de cette terre par suite du don fait par Robert de Chéval (de Heshallo) prieur de Saint-Éloi de Mortagne.

(Cart du Val-Dieu ch. xvi f° 4 r° col 1)

septembre 1252

Don par Ernaud Duc de la Boterie,
aux religieux du Val Dieu, de deux sous
de rente annuelle en monnaie cou-
rante dans le Comtois, payables à la
Nativité de Saint-Jean Baptiste et af-
fectés sur deux biens lui appartenant
barois: deux deniers sur le fief de l'Ab-
pont sis paroisse de Villiers, joignant le
pre du seigneur de Nonant, la riviere
appelée (Girunde) le pre du
seigneur dudit Nonant et le pre de la
Masure; deux deniers sur tout son
hébergement, avec droits de justice
sur les biens, sous peine en cas de
retard de six deniers d'amende par
semaine.

(Cart du Val Dieu, ch. 4x11 f° 17 col 2 1°)

janvier 1253

Accord entre Gervais abbe de Ciron
et les religieux du Val-Dieu relatif
à un débat jugé par le pape de
Saint Jean en Vallée, délégué comme
juge par l'archevêque de Rouen,
portant sur ce que les religieux de
Ciron et le pape du prieuré de
la Bienheureuse Marie-Madeleine
de Saint Mars de Rêno (de Regnon)
prétendaient avoir le droit de pren-
dre dans le bois de Rêno le bois
vif pour construire, et le bois mort
pour le chauffage des religieux et de
leur gens, et de faire paître leurs
troupeaux suivant le droit que
Robert comte de Flandre leur avait
fait autrefois avant la fondation du
Val-Dieu, par lequel les religieux
de Ciron et le pape du prieuré de
la Madeleine renoncèrent à tous leurs
droits dans le forêt de Rêno, en
échange de quarante sous de rente
annuelle, assignés savoir 20 sous
à Loisail (Loibel) dus par Guil-
laume, (le mot est effacé) et 20 sous
sur la paroisse de Regmalard que leur
avait donné Jean de Louvray (de Lou-
reio) chevalier.

(Carte du Val Dieu h. ccivc f° 66 r°
col 2 et v° col 1)

mars 1253 (N.S. 1254)

Vente par Robert des Champs (de
Campis) et blisia sa femme aux
religieuses du Val - Dieu d'une pièce
de terre sise paroisne de Champs
joignant au chef du Moulin Neuf
et à la terre de Robert de Courjort
et à celle de Gervais Rodoin.

(Arch. de l'Ép. de l'Orne H. 2673 orig.
en parchemin)

mars 1253

Reconnaissance par Guillaume
des Houlineaux (de Molenhincelis)
et Julienne son épouse, de l'obligation
de faire par eux aux religieuses
du Val Dieu, quatre livres de rente
en monnaie courante, à cause
de leur terre mise sous le fief
des Hoirs (de Hoirs) abandon-
née à eux par les religieuses, pour
leur vie durant en échange de
cette rente, à condition de man-
tenir cette terre avant de l'ensem-
bler, et de construire dessus
une maison qui à leur décès
resterait aux religieuses; sous
peine, en cas de non paiement
exact de cette rente de quatre
livres en deux termes, cinquante
sous à Noël et, cinquante sous
à la S. Remi, d'une amende
de sept sous et demi.

(Chart. du Val Dieu f° 44 r° col. 2
ch. CXXXXVI)

juillet 1253

Accord entre Marguerite veuve de
Girard de l'Écluse (de Exclusa) d'
une part et Beatrix de Longandrai
(de Longandreo) sa mère d'autre
part, au sujet de l'étang de Longan-
drai (de Longandreo) par lequel
Beatrix abandonna à sa fille Mar-
guerite tous ses droits sur cet étang,
en échange de 20 sous de rente vi-
gère et annuelle payable le jour de
la fête de l'exaltation de la sainte
Cécile, sous peine, en cas de retard
dans le paiement, d'une amende
de cinq sous tournois par semaine.

(Cart. du Val-Dieu ch. 7411 fo 10 v^o
col. 1 et 2)

mai 1254

Vente par Garin Biel, du consentement
de son épouse, aux religieux du Val-
Dieu pour huit livres tournois, de
cinq sous de rente annuelle que
Mathieu Biel son frère leur avait
vendue aux conditions énoncées dans
la charte d'août 1251, à prendre sur
sa part d'héritage que Garin Biel
reclamaient comme étant sa proprie-
té (ratione propinquitatis.)

(Charte du Val Dieu, ch. ccii f° 48
n° col. 1.)

14 aout 1254

Notification faite par le curé de
Saint Pierre de Maures, que
Etienne de Homercail légua par
son testament aux religieux du
Val-Dieu une somme mise près de
celle d, religieux, pour le salut de
son âme et pour la célébration d'un
service anniversaire, et nomma
comme exécuteurs testamentaires
lui curé de Maures, Clement
Burbout, Martin de Valengelier
et Etienne du Breuil (de Broilio)

(Cart. du Val Dieu ch. cvi fo. 25 r^o
col 1.) Arch. du Sepi de l'Orme
H. 2984 orig. en parchemin)

Décembre 1254

Reconnaissance par Hervé ministre
de Saint-Éloi de Montagne de la remise
faite aux religieux du Val-Dieu, d'une
rente de six livres quatre sous, qu'ils
s'étaient engagés à payer en échange
de la renonciation faite par les frères
de Saint-Éloi de prendre sur des lieux
sis dans les limites de leurs possessions,
six livres, quatre sous de rente annuel-
le.

(Cart du Val-Dieu ch. xx f° 4 v° col 2.

avril 1255

Don par Saint Louis roi de
France, ratifiant en cela celui de
Rotrou comte de Perche, aux religieux
du Val-Dieu, d'un homme à Monta-
gne, exempt de toutes tailles et cou-
tumes.

(Cart du Val Dieu, ch. CCLXI f. 61
n° col 1) ch. CCCCXXVIII f. 128)
Bibl. J. Benson mss. 112 f. 14)

juillet 1255

Don par Guillaume de Bubertre
(de Bubertreio) chevalier, pour le
salut de son âme, aux religieux du
Val-Dieu, de cinq sous de rente
annuelle payable à la fête de la Trins-
saint, exempte de tous devoirs et ser-
vices, affectée sur sa métairie de
la Sinawière (Sinawere) paroisse
de Saint Victor de Reno (de Reignou).

(Cart du Val Dieu, ch. LXIII f^o 17 n^o
col. 1)

fevrier 1256

Don par Colin Escornat du consentement de Bruneline son épouse, aux religieux du Val Dieu qui lui donneront 13 sous de la partie d'un pré sis entre les prés que les religieux acheterent aux Biaux.

(Charte du Val Dieu ch. lxxxix fo
21 n° col 1)

mars 1256

Don aux religieuses du Val Dieu
par Guillaume Berier de la paroisse
de Saint Mand de Reno (de Raignou)
et Theophane son épouse, après leur
décès de tous leurs biens et de
tous leurs droits excepté ce qui tou-
che au droit-paroissial (excepto jure
parochiali) en reconnaissance de
ce que les religieuses avaient laissé
à Guillaume Berier sa veuve durant
moyennant deux sous de rente annuelle
le, une maison sise dans la ville
de Saint Mand de Reno (de Raignou)
sise entre la maison de Garin de-
teisier, et la maison de feu Guies
Lambinel, que Geramburge Berier
mère de Guillaume avait donné aux
religieuses pour le salut de son âme.

(Cart. du Val Dieu ch. C4 f° 34 v° col 2)

mars 1256

Don par Maurice Echenier du con-
sentement de Jeanne son épouse,
aux religieuses du Val-Dieu, en
échange de douze sous fournis par
les religieuses, d'une partie d'un pré
sis entre les prés qui ils achè-
trent aux Bours.

(Carte du Val Dieu ch. lxxxviii f°
21 r° col 2)

mars 1856

Don par Guillaume Lemere et Genevieve son épouse, pour le repos de leurs âmes aux religieux du Val - Dieu de la cinquième partie de leur héritage sis paroisse de Saint - Victor de Reno (de Raignou) consistant en prés, prairies, bois, terres limitées par la terre achetée par les religieux à Mathieu d'Olivel (de Olivelo), par la Bilière (La Pièlere), la terre de Pierre Escornat, et la rivière de Commeanche (de Comianche).

Vente aux mêmes par le même pour cent quinze sous tournois du reste de cet héritage avec toutes ses dépendances.

(Carte du Val - Dieu ch. XCIII^e f^o 22 r^o vol. 1)

octobre 1256

Don par Robert des Champs (des
Campis) et Blesia sa femme aux
religieux du Val-Dieu d'une
rente de 60 sous affectée sur
ses biens sis au fief des Lages.

(Neb du Dep' de l'Orne H. 2673 - ori-
ginal en parchemin).

Cette charte est appendue sur queue
de parchemin le sceau de Robert
des Champs.

mars 1257

Vente aux religieuses du Val-Dieu par
Michel Belete de Saint-Mard de Reno
(de Raignou) du consentement de
Marguerite son épouse pour 60 livres
toursnois, d'une piece de terre conte-
nant une mine de blé de semence
touchant la metairie de la Solen-
merie et la terre de son frere,
quitte de tous seroirs, redevances,
services.

(Cart. du Val Dieu ch. CXX f° 38
n° col 17)

novembre 1257

Don par Jeanne La Pourcine : 1^o
aux religieux du Val-Dieu, d'une
maison, d'un jardin, d'un pré
sis près des fossés de la ville de
Saint-Mard de Reno (de Reignou
et joignant le pré de Guillaume
Pourcine son frère, à la charge
à payer six sous tournois au
suzzerain du pief. 2^o à l'église
de Saint-Mard de Reno de deux
sous de rente annuelle payable à la
fête de Saint-Remy, affectés sur
la metairie de la Solcinrière
sine paroisse de Saint-Mard de Rei-
nô, sous peine de six sols d'amende
par semaine de retard; sur ces deux
sous seront prelevés douze deniers
pour célébrer un service anniversaire
et douze deniers pour entretenir une
lampe devant le Saint-Sacrement.

(Chart du Val Dieu ch. lxxxvi, fo
2^o 1^o col. 1)

Franchise accordée par Jean de Cham-
phaut euzer, pour le salut de
son âme, de celles de son père et de
sa mère, de son fils Jean, aux
religieux du Val-Dieu, pour tous leurs
biens présents et avenir sis dans
son fief.

(Cart. du Val Dieu ch. LX f° 16 r° col. 2)
Arch. du Dep. de l'Orne. M. 2665
orig. en parchemin)

Franchise accordée par Jehan de
 Cham-Noyot (Champhast) chevalier
 pour le salut de son âme et celles
 de ses parents, et de son fils Jean
 décidé, aux religieux du Val-Dieu
 pour tout ce qu'ils ont ou pourront
 acquérir sans son fief.

(Chart. du Val Dieu ch. CCCXIV fo
 73 v^o) Arch. du dep^t de l'Orne
 H. 2665 orig. en parchemin) Bib.
 J. Heuven fol. 45 v^o mss. 109

janvier 1258

Vente par Mathieu dit Siel du
consentement de Agathe son épouse
aux religieux du Vall-Dieu, pour
quarante sous, de cinq sous de
rente annuelle exempts de tous de-
voirs et redevances, un manoir
de Corbon, a prendre le jour de l'
exaltation de la Sainte-Croix,
avec les cinq sous rendus précéden-
ment dans les conditions énoncées
dans la charte d'avril 1251 et
avec les dix autres sous rendus pré-
cédemment dans les conditions
énoncées dans la charte de mai
1248, en assignant es dits cinq
sous sur deux pièces de terre lui
venant de l'heritage de Robert
Siel son père, l'une appelée
terre de Defunt Iburel, joignant
un pré des moines, la terre de
Pierre Escornart et la terre de
Robert Livois; l'autre joignant
le chemin de Courroude (de
Corto-Robore) a Saint-Victor
(ad Sanctum - Victorium), le
champ du Perier, la terre de Colin
Morguennne, et lebergement
de Glarin Siel, avec l'obligation
si ces deux pièces de terre ne lui
venaient pas entièrement de

faire un échange de même valeur,
dans le champ du Val. (de Valle
ou de Valeia) ; sous peine, en cas
de non paiement régulier de cette rente
de saisir par les moines de ces lieux
exempts de tous devoirs et redevances.

(Chart du Val - Dieu, ch. CCIII f° 48
n° col 2)

août 1258

Confirmation par Robert Goubert
scholastique, mesen et héritier de
Gillan, évêque de Coutances (Cous-
tancie) aux religieux du Val-Dieu
du don fait par son oncle Gillan
évêque de Coutances, aux religieux
du Val Dieu, deux mille de harengs
à prendre annuellement au com-
mencement du carême sur une
maison qu'il avait dans la ville
de Caen (de Caennois) près de la
maison appelée Ollarum, sous
peine en cas de non paiement de
ces mille harengs, de la saisie de
cette maison. Confirmation scellée
de son neveu et de celui de Jean
évêque de Coutances (Constanche).

(Chart du Val-Dieu - Ch. cclii fo
60, 2^e col 2)

Décembre 1258

Vente par Salomon de Maisoncelles
(de Maisoncellis) et Agnes son épouse
à Robert de Longaudrai (de Longaure)
pour 33 sous tournois, le quart du
pré au Bourdieu sis près du pré de
Robert de Leschuse et joignant l'étang
de Longaudrai (de Longaure).

(Cart du Val - Dieu ch. xxxviii fo 10 ro
col. 1)

1859

Vente par Luc du Menil clier
à André de Barrie et à Agnès
sa femme, de deux pièces de
terre dont l'une aboutit à la
terre de Robert du Menil et à
la terre de Droère.

(Arch du Dep^t de l'Orne - H. 2665
copie en papier)

février 1759

Vente aux religieux du Val Dieu
par Philippe Belote du consen-
tément de Marguerite son épouse
et de Henri son fils aîné pour
10 livres et 5 sous, de cinq sous
de rente annuelle et perpétuelle
en monnaie courante payable
à la fête de Saint-Remy ou dans
l'octave, quittes de tous devoirs
et redevances, affectés sur une
pièce de terre dans la paroisse
de Saint-Mard de Remo (de
Rougnou) limitée par les terres
de la métairie de la Bolemerie
la terre acquise de Michel Belote
son frère; sous peine en cas de
retard dans le paiement de 6 de-
niers d'amende par semaine et
si ce retard persistait au delà de
la Purification, de la saisie de
cette pièce de terre par les reli-
gieux.

(Chart du Val Dieu ch. c. l. x. i. f^o
38 col 1 et 2 r^o)

avril 1259 (N. S. 1260)

Don par maître Philippe de
Fontaines (de Fontibus) aux reli-
gieux du Val Dieu, d'une rente
de six sous, assignée sur une
maison ayant appartenu à feu
Gathon Sirebous, en la paroisse
de Saint-Jean de Montagne, qui
il avait acquise de Beatrix veu-
ve de Girard Toucher et de Lau-
rent son fils; plus d'une rente
de six deniers de cens sur la
maison de Martin Cloet, en
la même paroisse

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2834 -
orig. en parchemin)

mai 1259

Vente par Chretien Sotier
et Richerde sa femme, a
Michel Chaurin et a Ysabelle
sa femme, pour 106 sden, d'une
piece de terre situee pres de l'
habbergement de Girard Brocard
au filz de Geogroy Percher.

(Arch. du Dep. de l'Orne n. 2780
orig. en parchemin)

juin 1259

Vente par Girard de Guincourt
et Margherite sa femme, aux reli-
gieux du Val Dieu pour 10 livres
bournois, d'une piece de terre sise
entre les fossés des religieux et la
terre de la Grosse - Bbulaye
(Booleta); ladite piece nommée
Noire - epine, au lieu de Guillaume
de la Houssaie, avec confirmation
des droits des religieux sur la Bour-
goingniere.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2670
orig. en parchemin)

Vente par Guillaume Godet et
Bogues la Godete a' Dragon de Paris
d'a Bogues sa femme d'une piece
de terre appelee le Treux (Tres-
chium) sise dans le paroissee
de Saint Mart de Reno joutant
le ruisseau des Lepreux.

(Nul du Sepi de l'Orme n. 2981 -
orig. en parchemin)

mars 1260

Don par Geoffroy de Loriel aux
religieux du Val-Dieu, pour le
salut de son âme, toute la paille
(stramina) de la ferme de sa métai-
rie de (Sarnio) apportée
à sa grange et deux maqueriaux
(maquerellos) que lui devaient
chaque année les trésoriers de l'
église de Saint-Maur de Reno (de
Raignon)

(Cart du Val Dieu ch. CVII f° 25
n° col 1)

mars 1260 .

Vente par Gilbert de Bijon et Marguerite son épouse, de l'assentiment de Robert de l'Écluse (de Exclusa) fils aîné de ladite Marguerite, et de Guillaume de Caillis et d'Éllice son épouse, fille de ladite Marguerite, aux religieux du Val Dieu pour quatre vingt livres tournois, de l'étang de Longandrai (de Longandreo) avec la chaussée et toutes les dépenses tel qu'il s'est de la chaussée à l'hébergement d'Arnophe dit Le Suer (Sutor).

(Carte du Val Dieu ch. XLIII f° 10 r° col 2, f° 11 r° col. 1)

avril 1260

Vente par Jean de Besnil et Jean
ne son épouse, aux religieux du
Val-Dieu pour 60 sous tournois
d'une pièce de terre que feu Thomas
de Longandre (de Longandreo) che-
valier père de ladite Jeanne lui
donna en mariage, et se pris de
la terre vendue par Guillaume
de Becon aux religieux, de la terre
de Thomas de Longandre (de Longan-
dreio) et du chemin de Seings (de
Senis) à Moures (ad Mours))
exempte de tous deniers, viceries.

(Cart. du Val Dieu ch. clixvii f. 39
r. col 2)

avril 1260

Don par Philippe des Fontaines (de
Fontibus), aux religieux du Val-
Dieu, de six sous de rente, affectés
sur la maison possédée autrefois
par Gaston Sirebons, sire paroisse
de Saint-Jean de Montagnes, et ac-
quise par lui de Beatrike sœur de
Girard Touchroi (Tulcherii) et
de son fils Laurent; et de six de-
niers affectés sur la maison
de Mathurin Cloet, sire dans la
même paroisse, et acquis de la même
Beatrike, payables le jour de la
fête de Saint-Remy.

(Cart du Val Dieu ch. LXXXIX f° 19
r° col 2; f° 20 r° col 1)

mai 1260

Vente par Jean dit Brichemer et
Isabelle son épouse aux religieux
du Val-Dieu, pour une mine de
bleu de la valeur de douze sous tour-
nois, de l'angle de pré sis sur les
rins de la Combmeanche (de Com-
melchea) joignant les prés des
religieux achetés aux Berruar
(Berruaris) et a Despriens.

(Carte du Val-Dieu ch. CLXXX f° 43
1° col. 1

mai 1260

Vente aux religieux du Val-Dieu
par Colin du Centre, Erménarde
son épouse, Guillaume Malart,
Remburge son épouse, du consente-
ment de Girard de Longaunde
(de Longaunde) seigneur chef du
fief pour 30 deniers 3 5 sous tour-
nois d'une pièce de terre sise près
de la ville de Saint-Mard de Reno
limitée par le chemin de S' Mard de
Reno à Longaunde (Longaunde)
la terre de Erménarde de Lucote
la terre de Thomas d'Arcesses (de
Arcessis), le jardin d'Remburge
Renard, et le champ acheté par
les religieux à Hubert Guillier
à la condition pour les religieux de
payer chaque année à la fête de
Saint-Pierre, 4 sous de rente
annuelle en monnaie courante
à Girard de Longaunde (de Longaunde)
seigneur du fief et le champ à
Thomas des Arcesses (Arcessis).
2° de 4 deniers de rente annuelle
que leur devait Guerin Renard.

(Carte du Val Dieu ch. CXLVIII f°
34 1° col 2 et 2° col 1.)

mai 1260

Vente par Hubert Guillin et Seville
son épouse, du consentement de Girard
de Longaudrai (de Longaudreio) seigneur
du fief, aux religieux du Val-Dieu
pour quarante sous, d'une place sise
dans la ville de Saint-Mard de Reims
(de Raignou) entre les maisons de
Jean Berre, et d'Heremburge La
Bernarde, et de deux pièces de terre
se touchant appelés la friche Guil-
limot, sises sur le chemin de Teings
(de Ferris) à Maures, à la charge de
payer à Girard de Longaudrai (de Lon-
gudreio) seigneur du fief, le jour de
la fête de Saint-Remy, quatre sous
pour la place, et douze sous pour les
deux pièces de terre, et le champart.

(Cart. du Val Dieu ch. XLIX f° 13 r°
col 2 et v° col. 1)

juillet 1260

Vente aux religieux du Val-Dieu,
par Philippe Belete pour 21 sous
et demi tournois, d'une pièce de
terre sise paroise de Saint Marc de
Reno (de Raignou) qu'ils avaint
mise comme gage du paiement de
cinq sous tournois de rente annuel-
le le jour de la fête de Saint -
Remy, suivant les termes de la
charte que les religieux ont entre
les mains (février 1257)

(Cart. du Val Dieu ch. CLXII f° 52
1° col. 2 et 2° col. 1)

novembre 1260

Reconnaissance par Liger de la Bigotière envers les religieux du Val Dieu d'une rente de dix sous en monnaie du Carbonais (in Carboneto) payable tant, qu'il vivrait le jour de la fête de Saint Remy, affectée sur la Bigotière et la Raguinière en échange du champart que les religieux lui avaient abandonné et qui devait leur revenir après son décès.

(Chart du Val Dieu ch. CXXVIII f^o
39 n^o col 1)

mars 1261

Vente aux religieux du Val - Dieu
par Renaud Bossel et noble son
épouse, consentant, pour 50 sous
Nournois, de 5 sous de rente annuel
le en monnaie du Comtois,
payable le jour de la fête de Saint-
Blenni, exempt de tous services et re-
levances, affectés sur une pièce
de terre limitée par la terre
de Renaud Couchier frère de
Renaud Bossel, et la terre des
meuniers des Moulineaux (de
Molendinellis) sous peine en
cas de non paiement régulier de
la rente de la saisie de cette pièce
de terre mise en gage, par les reli-
gieux; et dans le cas où cette pièce
de terre ne serait pas dans son lot
dans les partages faits avec ses frères
il s'engage tout pour lui que pour
ses héritiers de désigner une autre
terre comme gage et garantie.

(Cart. du Val Dieu ch. CXLII) fo
33 r° col. 1)

mars 1261

Vente aux religieux du Val - Dieu
par Girard des Tailles (de Tailles)
Incontinentement de Agnis son
épouse pour 25 sous tournois, de
trois sous de rente annuelle en mon-
naie courante dans le Carbonais
du par Guerin Landri à cause
d'une pièce de terre qui il détenait
sise dans la paroisse de Saint Mars
de Reno (de Reignou) joignant
la terre de Rodolphe
(de Touca), le chemin de Seings
à Saint Mars, la terre de Jean
Gohori chevalier; la terre des reli-
gieux. et engagement pris par
Guerin Landri de payer cette
rente à l'avenir aux religieux
du Val Dieu, le jour de la fête
de Saint - Remy.

(Cart du Val - Dieu ch. CXXVI fo
39 r^o col 1)

mai 1261

Pratification et approbation par
Ginard de Congandrai (de Congan-
dreio) et Robert de Congandrai (de
Congandreo) son oncle, de la vente
faite de l'étang de Congandrai (de
Congandreo) faite par Gilbert de
Sijon, Marguerite son épouse, Robert
fils aîné de ladite Marguerite, Guil-
leume de Taillis, Alice son épouse
fille de ladite Marguerite, aux
religieux du Val-Dieu, qui en
reconnaissance de cette ratification
leur donnèrent trente sous tour-
nois.

(Cart du Val-Dieu, ch. XLIV fo.
" col. 2 re.)

août 1261

Don par Nicolas de Ruvel heralier sei-
gneur de (de Curta-Maria
pour le salut de son âme, aux religieux
du Val-Dieu, de six sous tournois de
rente annuelle affectés sur son moulin
de Mezières (de Mezières) paroisse de
Saint-Aubin de Courouvre (de Cour-
ouvre) et payables par le meunier
sans l'octave de la fête de Saint-Re-
my.

(Carte du Val Dieu ch. LXV fo 17 r^o col 2)

mars 1262

Vente par Robert des Champs
(de Campis) du consentement de
Alesia son épouse, aux religieux
du Val-Dieu pour huit livres,
six sous tournois, de 20 sous de
rente annuelle et perpétuelle
affectée sur deux hébergements
sés aux Hages (Sepilous) paroisse
de Seings (de Seuis) consistant
tant en maisons et bois, payable
à la Toussaint, exempte de toutes
redevances, sous peine en cas de
non paiement de la rente, de
la saisie de ces hébergements par
les religieux.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2673 -
original en parchemin)

juin 1262

abandon par bndre de Sarvis et bgnis
son épouse de leurs droits sur le pré
et l'étang de Cougandrai (de Cou-
gandreo) qu'ils avaient achetés de
Gilbert de Pijon et à Marguerite
son épouse, en faveur des religieux
du Val-Dieu qui en retour leur
donnerent ainsi qu'à leur fils Bar-
thelmy une nove six sur la
rivière de la Villette, près de l'
hébergement de Gilbert de Pijon
et de Marguerite son épouse, entre
la Villette et la terre et le pré de
bndre de Sarvis, à condition toutefois
que ce dernier donnerait aux reli-
gieux sept sous de rente annuelle le
jour de la fête de Saint-Remy ou à
l'octave, et qu'après son décès ou en cas
de non paiement régulier de la rente,
cette nove reviendrait avec la terre de
pendant mise en gage du paiement
aux religieux.

(Chart du Val-Dieu ch. XLV f. 11 r. col. 2
et v. col. 1)

août 1262

Rappel de l'accord fait par Beatrix
Jame de Cougandrai (de Cougandre) et
sa fille Marguerite épouse de Gilbert
de Pijon, au sujet de l'étang de Cou-
gandrai (de Cougandre) et approbation
de la vente faite dans la suite par
Gilbert de Pijon aux religieux du Val
Dieu.

(Carte du Val-Dieu ch. XLVI f° 11 v° col 1)

janvier 1263 (N. S. 1264)

Don aux religieux du Val - Dieu
par Hugues de Courgeon (de Corion)
qui confirme les donations de
ses père et mère, pour le salut
de son âme et celles de ses père
et mère, de cinq sous de rente
annuelle en monnaie courante
dans le Corbonais sur son mou-
lin de (de Brunerol)
du champart de Chanderan
au fief de la Gbariesse, et de ses
droits sur le moulin de Chau-
deran, consistant sous le seigneurie
de la mouture. Le dernier legs
fait en échange du don qu'il avait
fait par ses père et mère, à l'épo-
que de la dédicace de leur église
d'un setier de seigle sur sa
métairie de Sorges (de Sorgia)
et que le metayer faisait diffi-
culté de payer.

(Cart. du Val - Dieu ch. ccxlv
fo 59 r^o col 2 - Arch du Dep^t
de l'Orne H. 2655 orig. en
parchemin)

mars 1263

Reclamation par Girard de Longandrai
(de Longandrei) de la part des reli-
gieux du Val Dieu, de l'hommage
et des devoirs dus pour une piece de
terre contenant une mine de froment
de semence, son de jeanne du Mes-
nil et de jeanne son épouse, fille
de Thomas de Longandrai (de Longan-
drei) chevalier, qui lui-même l'
avait donnée a sa fille, et sire pa-
roisse de Saint Marc de Rêno (de
Reignou) près de la terre vendue
par Guillaume de Sechon aux reli-
gieux du Val-Dieu, et accord par
lequel Girard de Longandrai rendue
a tous ses droits en échange de vingt
sous.

(Cart du Val-Dieu, ch. L. fo 13 v° col 1 et 2)

Décembre 1263

Cession par Geoffroy, ministre de
Saint-Blas de Montagne, aux
religieux du Val-Dieu, en échange
de cinquante livres tournois de
la rente annuelle due par ces der-
niers, d'une mesure de froment
à prendre sur la métairie de
la Boulinière (la Sollemière)
sise à V. hard-de-Reno (Raigno)
dans les limites de leurs posses-
sions.

(Chart. du Val-Dieu ch. XXI f° 5 r°,
col. 4)

avril 1264

Don par Hugues de Courçon (de Courion)
chevalier, du consentement de Heloise
son épouse pour le salut de leurs âmes
et de celles de leurs parents et pour la
celebration d'un service anniversaire
pour eux, aux religieux du Val-Dieu
de vingt sous de rente annuelle en
monnaie courante sans le Corbonais
(in Corboneto) exemptés de tous de-
voirs et services, payables le jour de
la fête de Saint Remy, et affectés sur
sa mesure appelée ^{radura} Stumunt
terre par Geoffroy Minier, sous
peine, en cas de non paiement ré-
gulier, de douze deniers d'arrende
par semaine.

(Cart du Val Dieu ch. lxxvi f° 18 col 1
r.)

juin 1264

Guillaume de Tarnai, lere et Gui-
Burge son épouse, par suite de ce que
les religieux du Val Dieu, etienne
Brunner et Heloise son épouse, et
Lugnes Pelicors hommes des reli-
gieux etaint tous aux services et
aux devoirs envers eux des seigneurs
du fief de (de Chatelers) sont
Ladimon de (de Chatelers) etait
l'homme au moment de sa mort,
accordent aux religieux du Val Dieu
en échange de quarante sous tour-
nois, la franchise pour tout ce qui
ils avaient dans le fief
(de Chatelers), et que ce que Lugnes
Pelicors et ses héritiers avaient dans
leur fief des Cha (de Chate-
lers, avec sa femme du Pont (de
Pont) pour laquelle etait l'hom-
me des religieux, relirent les
religieux du Val Dieu.

(Cart. du Val Dieu ch. CC LXXII
f. 64 r. col 2)

juin 1264

accord entre Guillaume de Garnay
clerc et Guiburge sa femme et les
religieux du Val - Dieu, par lequel
ledit Guillaume concède aux reli-
gieux le droit de posséder franchement
sans relief et chevalerie de
service et autres devoirs, les biens
qu'il leur tient de lui dans son
fief des Chastelets, et que Hugues
Belicon leur vassal tient en
chef des dits religieux, tout l'heri-
tage qu'il possède dans ledit
fief ainsi que son autre tenement
des Bonts.

(Arch. du dép. de l'Orne H. 2657
orig. en parchemin)

Don par Jeanne de Courgeon (de Corion)
 Dame de Chaumont, fille de Lhu-
 gues de Courgeon (de Corion) le con-
 sentement de Rodolphe de Chau-
 mont son époux, pour la célébration
 d'un service anniversaire, aux
 religieux du Val-Dieu, de cinq sous
 tournois de rente annuelle à pren-
 dre sur son moulin

(de Bruneroles) à l'octave de la fête
 de Saint-Remy, sous peine en cas
 de retard sans le paiement, de
 six deniers tournois d'amende.

(Carte du Val Dieu ch. 4 x VIII f. 18
 n° col 2, et n° col 1)

janvier 1265

Don par Girard de Longanchari (de
Longancharo) du conseillement de Ma-
rie son épouse, aux religieuses du
Val-Dieu, de vingt-cinq sous de
rente annuelle et perpétuelle payable
le jour de la fête de Saint-Pierre et
affectée sur une pièce de terre et
un pré, et exemptée de tous devoirs
et services.

(Cart du Val-Dieu, h. 41 f° 13 r° col. 2)

mars 1265

Vente faite aux religieux du Val-
Dieu, du consentement de Girard
de Longandre (de Borgandreo) sei-
gneur chef du fief), par Palot
de Mesoncelles (de Mesuncelles),
et Agnis son épouse, pour 6 livres
bournois, d'une pièce de terre exem-
pte de tous droits, redevances et ser-
vices, contenant un setier et un mi-
not de froment de semence, limitée
par la terre de Girard de Longandre
(de Borgandreo) par le chemin du
moulin de Longandre (de Longan-
dre) à Saint-Mars, par la terre
de Hubert Guillin, par la terre
de l'église de Saint-Médard de Reno
(de Reignou).

(Carte du Val Dieu ch. cxxxviii f°
35 n° cal 1)

Décembre 1265

Reconnaissance par Michel de Bannis
et Mathilde son épouse envers Michel
Boucet de 45 sous de rente annuelle
et perpétuelle payables à la fête de
Saint Remi en monnaie courante
dans le Carbonais (Carbonensis) à
cause d'un certain héritage baillé
à use par Michel Boucet et Heloise
sa mère, sis dans la paroisse de
Saint-Mard de Rémob, dans le fief
de Girard de Longandre (de Longan-
dre), sous peine en cas de non
paiement de poursuite judiciaire.

(Cart. du Val-Dieu ch. cxxiii f^o
28 r^o col 2)

septembre 1266

Franchise accordée par Hugues de Vil-
liers (de Vilers) aux religieux du Val-
Dieu pour ce qu'ils avoient acheté
sans son fief et pour ce que Etienne
Brunene et son épouse tenoit de lui
avec une certaine maniere mise sans
la terre de Etienne Brunene; en
échange d'une rente annuelle de qua-
tre sous en monnaie du Combaudis
payable à la natiuite de S' Jean Bap-
tiste. Franchise accordée également
pour les quatre sous de rente annuelle
que Etienne Brunene devoit faire
aux religieux sans l'octave de la
feste de la natiuite de Saint-Jean-
Baptiste.

Cart. du Val-Dieu ch. CCXXXX f°
63 n° ul 2) Arch. du Sy. de l'Orne
H. 5164 orig. en parchemin)

novembre 1266

Cession par Guillaume de Saurclou
de Salvo lupo, chevalier, du consen-
tement de Guillaume de Saurclou
son fils a Robert yagant de deux
pieces de terre et d'un pré qui il
avait acquis de son Oncle la
Somme pour 60 sous en mon-
naie courante et une douzaine
de porlets.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2706 origi-
nal en parchemin)

1267

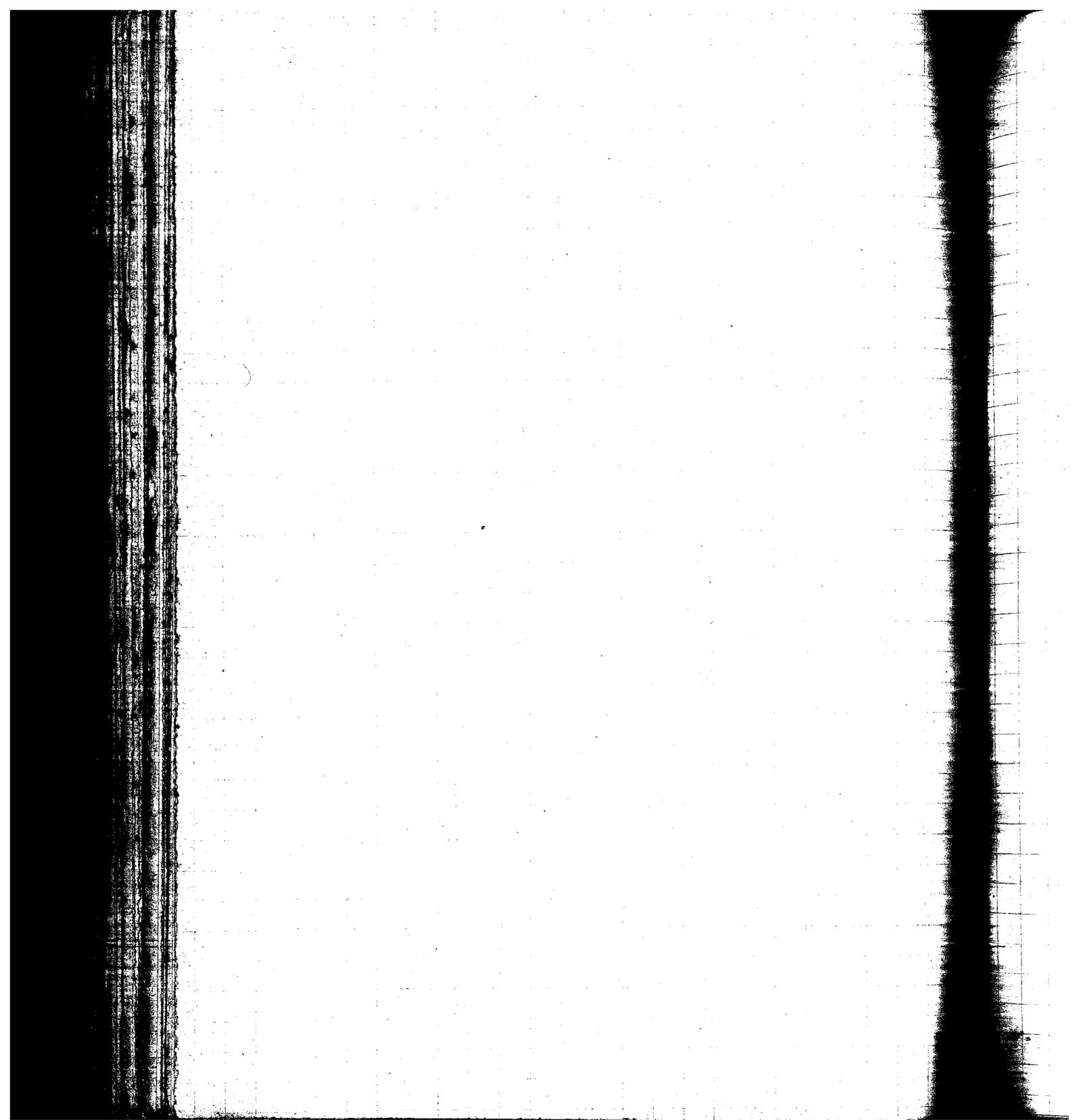
Vente par Robert de Congandrai (de
Corgandre) aux religieux du Val-
Dieu, du consentement de Jeanne
sa femme, d'une pièce de terre
excluse de tous servoirs, sise près
du chemin de Saint-Mard de Réno
à Congandrai (Corgandre) joignant
la terre de Jean Hbersine, la
terre de la Leproserie de la ville de
Saint-Mard, le chemin de Baures
à Feings, pour six sous tournois
et six deniers de rente annuelle
et deux deniers de cens, payables le
jour de la fête de Saint-Pherry,
sous peine en cas de non paie-
ment, ou de retard, de la saisie
de cette pièce de terre par Robert de
Congandrai.

(Cart. du Val-Dieu ch. 4111 f° 04
n° col 1)

1267

Reçu de Robert de Longandrou (de
Longandrou) constatant qu'il a
reçu des religieux du Val Dieu
pour prix d'une pièce de terre
sise près du chemin de Saint-
Mars à Longandrou (Longandrou)
rendue par lui à raison de six
sous tournois de rente et de deux
deniers de cens, une somme de
quarante sous tournois represen-
tant le paiement de sept années,
moins deux sous à percevoir la
sixième année.

(Cart du Val Dieu ch. 41V f° 14
n° vol 2)



Don par Garin dit-Biel du consentement
 de Isabelle son épouse et de Jean son
 fils, aux religieux du Val-Dieu,
 en échange de cinquante sous en
 monnaie courante, de rente annuelle
 dus sur son héritage, de deux pièces
 de terre abandonnés entièrement
 à l'exception du pastis (pasticium)
 et de l'aunage (alnetum) conte-
 nant trois setiers de terre labourable
 et Jarantage, l'une limitée par
 les fossés, la terre de Colin de
 Morguennne; l'autre plus petite
 avec pastis (pastico) et aunage
 (alneto) limitée par les mêmes
 fossés, la terre de Colin de Mor-
 guennne, et s'étendant jusqu'à la
 grange appelée Castel (Cas-
 tellaria); et de deux prés ou
 noues, l'une située au-dessous
 de sa maison, sur les bords de
 la Courmeanche joignant la noue
 de Robert Biel son neveu et
 contigue à la terre de Robert
 Biel son neveu et à la noue de
 Mathieu Biel son frère; l'autre
 joignant le pré de Mathieu
 Biel son frère, un pré de Robert
 Biel son neveu, et la Courmean-
 che, et tous les deux faisant suite
 au pré des religieux appelé le

Berruiers. avec exemption de tous de-
voirs et redevances à l'exception de qua-
tre deniers qui lui étoient dûs dans l'
paroisse de la Toussaint et laissés en
reconnaissance par les religieux.

(Carte du Val Dieu ch. CCIV fo 48 v°
col 1 et 2)

Don par Garin dit Piel au couven-
 temment de Grabelle son épouse
 et de Jean son fils aux religieux
 du Val - Dieu lui doit de posséder
 et d'acquiescer ce qu'ils souhaitent
 sans son préjudice sans avoir à rendre
 aucun denier ni service.

(Carte du Val Dieu ch. CCV f° 48 r°
 col 2)

an. 1269

Donation faite par Lucie vicomtesse
de Beaumont, du consentement de
R. vicomte de Beaumont
son fils, pour le salut de son âme
de R. son mari, de ses ancêtres
et successeurs, de sept sommes de
vin 12 in prisonniers. mais de
Bellomonte 77 à prendre tous
les ans.

C. 1269 du Dep de l'Orne H. 2730 -
original en parchemin.

Cette charte n'est pas datée, mais
voir charte ccxviii de février 1269

1^{er} février 1269 (N. S. 1270)

Certificat donné le vendredi avant
la Purification 1269 aux Religieuses
du Val-Dieu par le Chapitre du
Mans (Mansuensis) de la presen-
tation qui lui a été faite de la
charte de Lucie vicomtesse de Beau-
mont (Bellimontis) et de
Robert son fils, donnant aux religieuses
du Val-Dieu sept mesures de vin.

(Chart du Val Dieu ch. cccvii et
cccviii f^o 61 r^o col 1)

Note - Le numero cccvii comprend seu-
lement ces deux lignes: Lucie vicom-
tesse de Beaumont (Bellimontis)
donne sept mesures de vin.

avril 1269

Vente par Arnulphe Le Sueur et Agnès
son épouse aux religieux du Val Dieu
pour quarante livres de monnaie
courante, et vingt sous, de tout ce
qu'ils avaient dans la paroisse de
Saint-Maur (de Reignou) de Reno, ou
dans le fief de Probert de Longandroi
(de Longandroi) euzer, consistant en terres
prés, pâtures ou autres biens divisés
en trois pièces: la première pièce
prés de l'étang de Longandroi (de Lon-
gandroi) au cote de Saint-Maur de
Reno, joignant la terre de la veu-
ve de Sbuty, la terre de la veuve de
André de l'eluse (de exclusa), le
chemin de Saint-Maur de Reno, à
Longny, (Longniacum), le pré
aux Bordes; la deuxième pièce prés
de la maison de Hubert Guillin,
la terre ayant appartenu à Girard de
Longandroi (de Longandroi) euzer
et étant actuellement aux religieux,
la Vilette, la terre de Guerin Hu-
bert, et la terre de Hubert Guillin;
la troisième pièce qui est la plus rap-
prochée de Saint-Maur de Reno,
joignant la terre de Thomas
(de Brsitis) la terre de la veuve d'
André de l'eluse (de exclusa) la
terre d'Ables La Cocoreye,

Vente également par les mêmes aux
mêmes, un quart du pré des Bordes
avec une maison sise dans la pre-
mière pièce de terre, exempté de
tous droits, touchant le chemin
de (Longaudre) de Longaudrai à S.^t-
Marcel de Rens, et le pré de l'étang
de Longaudrai (de Longaudre).

(Carte du Val Dism ch. 48 fol. 15 r^o
v^o 1)

juin 1269

Vente par Girard de Guincourt et Marguerite son épouse aux religieux du Val Dieu, pour six livres tournois, d'une terre appelée Apine Noire (nigrum spinetum) située dans le fief de Guillaume de la Housaie, entre les fossés des biens des religieux et leur terre dite du Boulay (grossa Booleta) aboutissant à leur terre et à la sienne, et exempta de tous devoirs et redevances, avec garantie sur son héritage appelée la Bourgoisnie (la Bourgoisnie).

(Chart du Val Dieu ch. CCXVII f° 50
n° col 1 et 2 et f° 51 col. 1)

septembre 1269

Abonnement par Guillaume I^r
d'Elhers (de Soles) chevalier de
tout ce que possedaient et pour-
raient posséder à l'avenir les
religieux du Val-Dieu dans ses
fils d'Elhers (Elheris) dans
les paroisses de Feings et de
Villiers à soixante sous
en monnaie en usage dans
le Carbonais.

(Bibl. J. Benson Mss. 109 f^o 67)

Décembre 1269

Accord entre Robert de Longuechrai
(de Longuechrai) écuyer et les religieux
du Val Dieu, relatif à la réclamation
du premier des droits de solage et de
forainage, sur un hébergement
ayant appartenu à défunt Moinet
et sis dans une pièce de terre près
de l'étang de Longuechrai (de Longue-
chrai) et sur des maisons sises dans
cet hébergement, faisant partie des biens
rendus aux religieux du Val-Dieu
pour quarante livres tournois sis
à Saint Mars de Reno ou dans le
fief de Robert de Longuechrai, par
lequel ce dernier renonce à ses reser-
vations en échange de quarante
sous tournois.

(Cart. du Val Dieu, ch. 461 fol 10 col 2)

mars 1270 (N.S. 1271)

Vente par Geoffroi Blojoin et
Jeanne sa femme a Guerin
Blojoin et a Julienne sa femme
pour 50 sous tournois d'un que-
ris pris de que des Coudray
(des Coudray)

(Arch. du Dept de l'Orne H. 2663
orig. en parchemin)

avril 1270

Notification par Jean de Bechou et Philippe son épouse, de ce que Girard de Longandrai (de Longandrai) et Marie son épouse créanciers envers les religieux du Val-Dieu, de vingt-cinq sous tournois de rente annuelle, affectée sur une pièce de terre limitée par la terre d'Longues Méant, la terre de l'abbaye de Saint-Maur de Reno (de Reignon), la terre d'Hubert Guillin, et la terre achetée par les religieux à Etienne et Arnoulphe Le Sueur, le chemin de Longandrai (de Longandrai) à Saint-Maur de Reno (de Reignon) ne pouvant payer facilement les vingt-cinq sous de rente au terme fixé d'avance, de l'avis d'hommes experts, abandonné aux religieux qui leur donneront quinze sous tournois, cette pièce de terre à la place des vingt-cinq sous de rente. Refus par Jean de Bechou et Philippe son épouse parantiers de Girard de Longandrai, de recevoir les quinze sous en s'engageant de payer aux religieux du Val-Dieu les vingt-cinq sous de rente annuelle, exempts de tous deniers et services, au terme fixé, sous peine, en cas de non paiement, régulier, de la saisie par

les religieux, de cette piece de terre.

(Cart du Val Dieu, ch. 411 fo 14 r^o col 1 et 2)
Arch. du Dep. de l'Orne N. 2966 orig. en
papier brun)

avril 1270.

Vente par Robert de Longandrai (de Longandrai) couz et jeunne son épouse aux religieux du Val Dieu, pour vingt trois livres tournois les lieux suivants exempts de tous droitz et services : 1° vingt sous de rente annuelle en monnaie courante dus par un des Sechon a cause d'un hebergement ayant appartenu a defunt Thomas de Longandrai (de Longandrai) et d'une piece de terre sise dans l'item duc de cett hebergement. 2° sept sous de rente annuelle dus par les religieux du Val Dieu, le jour de la feste de Saint-Remy a cause d'une piece de terre appelee la Beilerie. 3° le quart du pre au Bordais avec tous les droitz y attachez. 4° trois sous et neuf deniers de rente annuelle dus le jour de la feste de Saint-Remy par les religieux du Val Dieu a cause des lieux qu'ils avaient achetez a Barolphe Le Guere et sis sous son fief. 5° le champant d'une piece de terre ayant appartenu a defunt Moinet. 6° deux deniers de rente due par les religieux du Val Dieu, a cause de l'hebergement ayant appartenu a Thobaud de Longandrai. 7° six deniers de cens dus a Paques par les religieux du

Val Dieu a cause de la terre de Jehan
Guillaume Hersine. 8° le 20^{me} jour
de l'hebergement cité plus haut. 9°
la terre ayant appartenu à Moimet
et provenant de l'achat de Arnolphe
Le Sueur.

(Carte du Val Dieu ch. LVII f° 15 r° col.
1 et 2)

Décembre 1270

Vente par Michel Boucert ecivain
(faber) Gremburge son épouse, He-
loïse sa mère, Jean, Barthelomy,
Colin ses frères, et Hodeburge, sa
sœur aux religieuses du Val-Dieu
pour 21 livres tournois sur lesquelles
nous avons abandonné aux religieuses
vingt sous pour leur nourriture (au
pitancier), 45 sous de rente an-
nuelle et perpétuelle que leur ve-
naient Michel Des Sarris et Mathil-
de son épouse, de la paroisse de Se-
man de Reno a la fête de Saint-
Remy, pour des biens sis sous le
fief de Grand Longaunde (de
Longaunde) exempts de tous de-
voirs, services et redevances.

(Cart du Val-Dieu ch. cxxii f° 28
2° col 1 et 2)

Janvier 1271 (N. S. 1272)

Reappel par Etienne Bruvent et Heloise
son épouse que les religieux du Val
Dieu, tenaient de lui et d'elle, ce
qu'ils avaient acquis des trois frères
Geoffroy, Jean et Gillain du Pont (de
Bonte), de def^t Toubocher de Saint
Maur de Reims, et d'Abelie son épouse
et devaient faire les trois quarts des
services et deniers dus aux seigneurs,
que par la suite les religieux se libère-
rent entièrement de cette obligation
par suite d'achats faits à Girard de
Ganne-loup (de Galvo lupo) à def^{te}
Hameline la Sbarisse, à def^t Proussel
de (de Trestula) à Hugues
de Villers (de Vilers) seigneurs chefs
fief d'aucun, à l'exception des deniers dus
pour les sarassories tenues par Girard
Belicon, et les cens dus au Breuil
(ad Broilium) paroisse de Feings
(Fenis). Accord par lequel Etienne
Bruvent se fait l'homme des reli-
gieux de façon à tenir d'eux son heri-
tage exempt de tous deniers et services
seigneuriaux, tout en faisant le quart
des dépenses, tailles dont les trois
quarts étaient garantis par les religieux
et en donnant une robe sur les
cinq sous de rente annuelle qu'il
devait faire le jour de la fête de

Saint Jean Baptiste à Hugues de Vil-
liers (de Vilers). Don par Etienne
Brunene aux religieux du Val Dieu
de neuf lignes tournois pour ut arran-
gement.

L'Cart du Val-Dieu, ch. CCLXXIX f^o
63 n^o col 2, n^o col 1). Arch. du Dep^t
de l'Orne H. 2658)

fevrier 1271 (N.S. 1272)

Vente par Geoffroy de Commeanche
et Lejard de son épouse aux reli-
gieux du Val-Dieu, pour 21 livres
toursnois sur lesquelles ils abandon-
nèrent 20 sous pour la nourriture
des religieux de tout leur héritage
sis dans le fief de Girard de Guivencent
au Serrousset (Berlosset), apparte-
nant en propre à Geoffroy de Corn-
meanche, comme héritier de
sa mère, sis entre la terre d'Etienne
de la Barlinière (de la Barli-
neire) la terre de Guillaume de
Sarrillon, exempt et quille de
tous droirs, services redevances.

(Cart. du Val Dieu ch. C41 f° 35
n° col 1) Arch. du Dep^t de l'Orne
N. 2671)

mars 1271

Vente aux religieux du Val-Dieu
par Etienne Brebot et sa femme
son épouse pour 22 livres tour
nois d'une piece de terre appellee
Le Pendant joignant la terre des
religieux, la riviére la Villette
la terre de Geoffroy de Commeanche;
et d'un pré sur les bords de la
Villette pris du pré de Barthe-
lemy de Barrio, exempts et
quittes de tous deniers, redevances
et services.

(Charte du Val Dieu cl. c. 4111 p. 35
n.º col 2 et n.º col 1)

mars 1271 (N. S. 1272)

Accord entre Guillaume Bourgoigne et Marie son ep^{se} d'une part, et les religieuses du Val Dieu d'autre part au sujet du champart (campartagium) qu'ils percevaient sur la terre de la Bourgoignerie, dans le fief de Guillaume de la Boussoie, ec^{se}. et du tiers d'un pré situé sur la bornemache (Commelechie) appelé le pré du gue.

(arch. de l'Orne H. 2699, original en parchemin)

mars 1271 (N. S. 1272)

Veuta et accord entre Guillaume
Borgoigne et Marie sa femme,
et les religieux du Val-Dieu au
sujet du champart (camparta-
gillum) qui ils percevaient sur la
terre de la Borgoignerie, au pif
de Guillaume de la Boussaie eccl
et du tiers d'un pré sis sur la
Commearche, l'appelé le pré du
Gue'.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2659, orig.
en parchemin).

mars 1271

Vente aux religieux du Val-Dieu
par Guillaume Borgoigne et Marie
son épouse pour 35 sous tournois
d'une pièce de terre sise entre la
terre de Jean de Memoussu et la
terre de Hugues de Memoussu,
quitte et exempte de tous deniers, redemptions
et services, aboutissant à la terre
de Geoffroy de Commeanche -
(Part du Val Dieu ch. C LX XII f° 40
n° col 1) Arch. du Sep. de l'Orne H.
2684 - orig. en parchemin)

mars 1271 (N. 5. 1272)

Vente par Girard Bigot et Abie
sa femme, aux religieuses du
Val-Dieu, d'une noëe mise
en la paroisse de Feings, près des
noës des religieuses et aboutissant
au donet qui descend du Buignon
Grossin (don Buignon -
Grossin).

(Arch. du dép. de l'Orne H. 2653 ori-
ginal en parchemin)

mars 1271

Abandon aux religieuses du Val
Dieu par Guillaume Bourgoi-
gne et Marie son épouse en
échange de huit sous tournois
et du champart qui ils prelevaient
sur leur terre de la
(la Borgoingnerie) nise sous le
pif de Guillaume de la Houssaie
leuzen du sixième d'un pré-
sis sur la Commeanche (Comel-
chie) dont les religieuses possédaient
déjà un sixième, exempté et quit
té de tous droirs et redevances.

(Chart du Val-Dieu ch. C LX XI
f° 40 n° col 2)

avril 1271

Vente par Jean de Memoussu à
Mathieu dit Belutel, pour trente
six livres tournois, de tous ses biens
sis en la paroisse de Seings (de Tenis)
consistant en habbergement, terre
maison, prés et pâtures provenant
des heritages de son pere et de sa mere
et d'achat, situés depuis de la lepro-
serie de Seings, de la terre de Siron
Leverer, chevalier et du que' de la
leproserie, et touchant au chemin
royal allant de Marcheville (Mar-
chevilla) à Montagne (Maurita-
nia) avec tous les droits seigneu-
riaux à l'exception du cinquième
denier par lui en aumône aux
religieux du Val-Dieu.

(Cart. du Val-Dieu ch. CLXXXII f°
43 col 2 r° et r° col. 1)

avril 1271

Vente par Jean dit Belutel et
Isabelle son épouse aux religieux
du Val Dieu, pour trente livres tour
nois, de tous leurs biens consistant
en hébergement, maison, prés, pâ-
tures et exemptés de tous services
seigneuriaux, sis à Memoussu,
dans la paroisse de Feings (Le Tenis).

(Carte du Val Dieu, ch. cxxxxi f° 43
n° col. 1 et 2 - Arch. du Dep. de l'
Orne H. 2684 - orig. en parche -
min)

mai 1271

Accord entre Hugues de Villiers (de
Vilers) et les religieux du Val-Dieu
relatif aux exigences de ceux-ci
disant qu'ils devaient avoir en toute
franchise, ce qu'ils possédaient dans
le fief de Villiers (de Vilers), sous
le fief de Etienne Brunenc et de Heloise
son épouse, en échange de quatre
sous de rente annuelle en monnaie
courante payable le jour de la na-
tivité de Saint-Jean Baptiste,
par lequel Hugues de Villiers recon-
naît de bonne foi que les reclama-
tions et exigences des religieux sont
fondées.

(Chart. du Val-Dieu ch. CCLXXXI
f° 63 n° col. 2, et f° 64 n° col. 1)
Arch. du dép. de l'Orne H. 3144 orig.
en parchemin.)

juillet 1271

Don par Nicolas Chousete, Jean
Valée et Geoffroy Chousete frères de
Nicolas, abbé religieux du Val Dieu,
du cinquième de tout ce qu'ils pos-
sédaient à Memoussu paroisse
de Teings (de Tenis).

Vente par les mêmes aux mê-
mes pour 9 livres et demi tour-
nois du reste de leurs possessions
à Memoussu, exemptes de tous de-
voirs et services.

(Chart du Val Dieu, ch. CXV fo 25^{bis}
n° col 2 et fo 26 n° col 1)

août 1271

Testament de Guillaume de la Hous
saie (de Hossaria) du vendredi
après la fête de Saint-Barthélémy
1271, par lequel, il lègue après son
décès, pour le salut de son âme
et celles d'Isabelle son épouse et de
ses parents aux religieux du Val-Dieu
cinq sous de rente annuelle payables
à la Toussaint, affectés sur une
pièce de terre contenant une mine
de blé de semence, joignant la terre
de (de Charneles), ap-
partenant aux religieux, et la
terre du seigneur de Doucelles,
plus douze sols tournois pour leur
nourriture.

(Cart du Val Dieu ch. LXXII f° 18 r°
col 2)

septembre 1271

Vente par Guillaume dit Escoblet et Agnes, son épouse, aux religieux du Val-Dieu, pour treize livres tournois, 1° de trois parcelles de terre relevant de l'abbaye Agnes sises entre Congandrai (Corgandre) et Saint-Mard de Réno (de Reignou), la première entre le chemin de Congandrai (Corgandre) à Saint-Mard de Réno, et la terre de la veuve de Hugues Menart, et joignant par en bas la terre de Jean de Pechou et par en haut le chemin de Seings (de Senis) à Mauves (Mauvas); la seconde à la suite de la première près du chemin de Seings (de Senis) à Mauves, entre le chemin de Congandrai (de Corgandre) à Saint-Mard et la terre de la veuve de Hugues Menart; la troisième entre la terre des héritiers de Rodolphe Menart et le chemin du moulin de Congandrai (Corgandre) à Saint-Mard de Réno et joignant par en bas les terres des religieux du Val-Dieu et par en haut la terre de la veuve de Hugues Menart. 2° de douze deniers de cens sur la maison de Guillaume des Tanneries (Tannai) leur fils de Jehan Jean

Les Tanneries (De Tanneiro) avec tous
droits sur ces trois parcelles de terre
et sur cette maison.

(Cart. du Val Dieu ch. C4XXXIX f° 44
n° ed. 1 et 2)

septembre 1271

Reconnaissance par Guillaume dit
Escoblet et Agnes son épouse d'une rente
due à la Maison - Dieu de Montagne
(de Mauritanie) de trois sous en
monnaie courante à prendre à la
Saint - Remy sur une parcelle de
terre mise entre le chemin de Cou-
gandrai (de Corgandré) à Saint - Marc
de Réno (de Relignou) et la terre
de la veuve de Hugues Menant et
rendre aux religieux exempts de tous
droits et redevances, et par suite du
refus par les religieux de payer cette
rente à la Maison - Dieu, sous être
indemnifiés par une autre rente
égale, due aux religieux du Val -
Dieu d'une rente de trois sous sur
une pièce de terre appelée le Harne
(Harneis) mise entre le chemin
de Saint - Marc de Réno à la Solerie
(Solerie) et la terre appartenant
à l'église de Saint - Marc de Réno,
payable à la Saint - Remy, exempts
de tous droits et redevances, sous peine
en cas de non paiement régulier, de
la saisie de cette pièce de terre appelée
le Harne (le Harneis).

(Cart. du Val Dieu ch. CXXXIX f° 45
n° col 1)

septembre 1271.

Engagement pris par Michel de Sarnis
et Mathilde son épouse, par suite
de leur obligation contractée envers
Michel Boucet suivant les termes
de la charte de décembre 1265, et par
suite de la rente faite par Michel
Boucet aux religieux du Val-Dieu
suivant les clauses de la charte de
décembre 1270; de payer annuelle-
ment aux religieux du Val-Dieu
le jour de la fête de Saint-Remy
des 45 sous de rente qu'ils fai-
saient à Michel Boucet.

(Charte du Val-Dieu ch. cxxiv fo
28 v^o col 1 et 2)

octobre 1271

Lettre du doyen de l'église de Coussaint de Montagne, au seigneur de Vaunoise.

Viro nobili Iovino de Valle-Vinosasa, decanus ecclesie omnium Sanctorum de Mauritanica, salutem in omnium Salvatore.

Reveritis nos, juxta verba fratris Guillelmi de Valle-Dei, nobis ex parte vestra directa, ut dictus Guillelmus asserit, ~~pro~~ fide dignas et juratas diligenter inquisisse, utrum prior et fratres de Valle-Dei, Cartusianis ordinis, habent in vestris censibus die festi Sancti Stephani, post natale Domini percipere V solidos annui et perpetui redditus, apud Vallem-Vinosam, et si consueverunt percipere annuatim qui jurati dixerunt nobis, quod semper perciperunt dicti prior et fratres dictos V solidos a tempore a quo non extat memoria per manum allocatorum virorum apud Vallem-Vinosam, die predicto, et non esserunt allocati resti in solutione dictorum V solidorum nisi in hoc anno ultimo preterito

et hoc vobis tenore presentium
significamus. Valette et bene et
su.

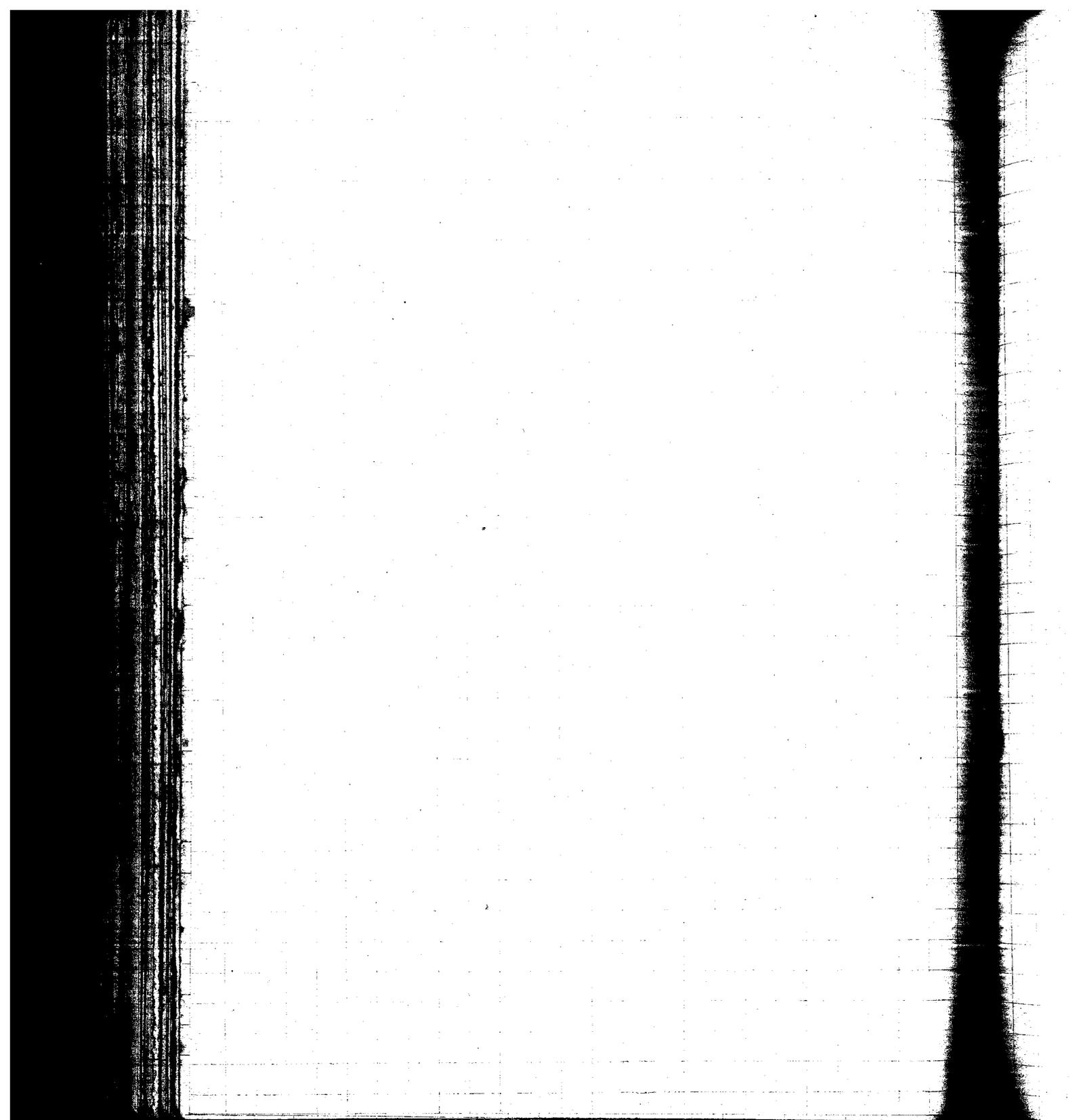
Datum anno Domini M^o CC^o LXX^o
primo, die Veneris, ante festum
apostolorum Symonis et iacobi.

(Cart. In Val - Diem f^o 18 r^o col 1)

novembre 1271

Vente aux religieux du Val Dieu
par Ousenne veuve de Colin Mor-
guenne, pour ~~saizante~~ et six sous
bournois, d'une pièce de terre
exempte de tous drois, redevances
quelconques, sise entre la terre des reli-
gieux, les fossés de leurs bois et
le petit bois de Garin Sichel

(Cart du Val Dieu ch. CXLII f° 33 r°
col 2 et v° col 1)



mars 1272

Vente aux religieux du Val-Dieu
par Guillaume de la Houssarie et
Margolthe son épouse pour 55 livres
tournois, d'une pièce de terre sise
dans le fief de Guillaume de Dou-
celles (de Douceiles) entre la me-
tairie que Jean Bouget vendit
à Guillaume de la Houssarie père
de Guillaume, la terre des religieux,
la terre au Meizans, et la terre
du seigneur de Doucelles tenue
par Geoffroy Langlois (Anglicus)
exempte et quitte de tous droits
seigneuriaux, redevances.

(Cart. du Val Dieu ch. CUIV f° 35
v° col 1 et 2)

novembre 1272

Vente par Guillaume Brochart
et Blesie son épouse à Michel
Chauvin et Gabele son épouse
de leur héritage sur lequel ils
avaient exercé le droit de retrait
et sur Guillaume Landri

(Arch. du Sep^r de l'Orne H. 2930 -
orig. en parchemin)

Cette charte est appendu le soeur
de Blesie femme de Guillaume
Brochart.

novembre 1272

Ratification par Michel Montin
et Odeline de Commeanche (de
Commelche) son épouse, de la
rente faite, aux religieux du Val-
Dieu pour 20 livres tournois,
par Geoffroy de Commeanche (de
Commelche) frère d'Odeline de
tout ce qu'il possédait sans le fief
de Girard de Guincent à Serrol-
set, relevant en partie de Guibur-
ge mère de Geoffroy et de Odeline
de Commeanche.

(Cart. du Val Dieu ch. cxxv fo 98 r°
col 2, fo 29 r° col 1) Arch. du Dep. de
l'Orne H. 2671 orig. en parchemin)

1273

Abandon complet par Barthelémy
de Paris aux religieuses du Val -
Dieu de sa (noaria)
et de tous ses droits sur un pré
situé sur les bords de la Villette
près de l'hébergement appelé l'
Recluse (l'occluse) qui il tenait à
nie des religieuses pour sept sous de
rente annuelle payable à la Saint-
Remy, et qui lui avait été saisi
par suite du non paiement de
la rente de sept sous.

(Cart. du Val - Dieu, ch. ccclxxxiv
f. 64 n. col 1)

mai 1273

Rappel par Guillaume prieur de
la Chartreuse au diocèse de Grenoble
du don fait à ce monastère par
Bouarduy comte de Montfort et
comital de France, de quatre
livres Parisiens de rente annuelle
perpetuelle affectés sur la prévôté
de Bourdan (de Bourdenco) au
diocèse de Chartres, payables dans
l'octave de la fête de Saint Remy,
et du transport de ces quatre li-
vres de rente sur la prévôté d'Ay-
mon (de Sparmonne) par Jean
comte de Montfort fils de Bouar-
duy et de Beatrice, à la suite du
mariage de sa sœur Salige qui
eut en dot la ville de Bourdan
(de Bourdenco) avec la prévôté et
les dépendances, exempts de tou-
tes redevances.

Vente, à cause de la très grande
distance, avec l'approbation de
Guillaume évêque de Grenoble
aux Chartreux du Val-Dieu,
pour 50 livres, de ces quatre livres
de rente affectés sur la prévôté d'
Aymon.

(Cart du Val Dieu ch. cxxvi f° 29
r° col. 2 et v° col. 1)

septembre 1273

Reconnaissance par Guillaume de
Saurelon (de Balho lupis) euzer
du bail à lui fait à titre hereditaire
moquant une rente de 50 sous
toursnois par lb... abbe' de la
trappe, par le doyen de Montagne,
par le prieur du Val-Dieu et
par le gardien de S'eloi les Mon-
tagne, d'une metairie appelée
les Sauciez en Seings sur la-
quelle fut Girard de Saurelon
leur avait legné' ses rentes pour
son anniversaire.

(Arch du Dep' de l'Orne H. 2702
orig. en parchemin)

Cette charte est appendu le
sceau de Guillaume de Saure-
lon (1)

octobre 1273

Vente par Barthelamy dit de Parris
(de Parris) et Sebouille son épouse
aux religieux du Val-Dieu, pour
huit-linges bourgeois d'un lieu appe-
lé (Souea otren) ^{size}
entre la terre des religieux et la
terre achetée par eux a Etienne de
Regmalard (de Ramalast) et a
Jeanne son épouse, auprès du pré
B. Hebert du Menil (don Meignil)
et la terre des religieux, exempté de
tous droits et redevances.

(Carte du Val Dieu ch. CVIII c. fo
45 n° col 1)

octobre 1873

A la suite de la vente faite aux reli-
gieux de Val-Dieu par Geoffroy de
Commeanche (de Commeanche)
et Lyarde son épouse, de tout l'heritage
qu'il avaient dans le fief de Girard
de Guincourt dont Guy Sauvage
était premier homme de foy et hom-
mage envers Girard de Guincourt,
Guy Sauvage s'engagea à rendre
également la foy et hommage et à
remplir les devoirs pour les biens
des religieux sis dans ce fief.

(Cart. du Val Dieu ch. cxxvii fo
29 v° et r°) Arch. du Dep' de
l'Orne H. 2671 orig. en parche-
min)

novembre 1273

Vente par Hugues de Memoussou
du consentement de Ermessende
à Guillaume de Sarravelon chevalier
pour 55 sous bournois d'une rente
de cinq sous, monnaie courante au
pays, assignée sur une pièce de terre
joignant à la haye des religieux du
Val-Dieu et à la haye des Eschi-
nestes, aboutissant à la terre de
Jean de Memoussou et au champ
de Ferrousset.

(Arch. du dép. de l'Orne H. 2684 - ori-
ginal en parchemin).

A cette chartre sont appendus deux
sceaux: le sceau de Hugues de
Memoussou et celui de Ermessende
de son épouse.

Decembre 1273

Accord entre Guillaume dit Escoblet
et Agnis son épouse et Colin Le
Normant leur, fils d'Agnis d'une
part et les religieux du Val - Dieu
relatif, relatif aux droits dus pour
les biens achetés autrefois par les reli-
gieux sans un prix relevant d'Agnis
épouse de Guillaume Escoblet sis sous
le parochial de Reno (de Reznou), c'est
à dire, le champart pour une terre
achetée à Hubert Guillain, située
près du chemin de S' Mard de Reno,
au moulin de Congandrai (de Cor-
gandre; le champart pour une terre
achetée à Colin Chevrel et à sa mère
située près du chemin de Saint Mard
de Reno à Congandrai (Congandre)
et aboutissant à la croix scholastic
de S' Mard de Reno; et la résidence
et la justice sur un terrain sis
sans la ville de S' Mard de Reno
entre la maison de S' Mard de Reno
Menant et la maison de Jean Terre,
par lequel les premiers abandonnent
aux religieux du Val Dieu leurs droits
de champart sur les deux terres, et
de résidence et de justice sur le terrain
en échange de vingt sept sous tour-
nois.

(Charte du Val - Dieu ch. cccxxxv
f. 64 v. col. 2)

Decembre 1273

Comme Hugues de (de La-
corcela) Nit de Nays et Haoyse
son épouse, veuve en premières nups
de Hugues Menant se saint aux
religieux du Val-Dieu 13 sous de
rente annuelle en monnaie cou-
rante dont 10 sous affectés sur leur
maison sise paroisce de Saint-
hard de Remo (de Reignou) et sur
une terre en dépendant rendue jadis
par Garin Dorée à Hugues Menant
et à son épouse, et 3 sous affectés
sur la terre de (de Marnais)
et comme d'une autre cote les reli-
gieux devaient à Hugues de
(de Lacorcela) et à son épou-
se, 5 sous et 4 deniers de rente af-
fectés sur une terre achetée à Robert
Guillein sise dans la paroisce de S'-
hard de Remo; Hugues de
(de Lacorcela) et Haoyse
son épouse vendirent aux religieux
du Val-Dieu pour neuf livres tour-
nois et pour les 13 sous de rente
qu'ils avaient à leur faire en débar-
quant toutefois les religieux de leur
rente de 5 sous quatre deniers,
de deux pieces de terre, exemptes de
tous devoirs, redevances et services
dont l'une sise entre la terre achetée
par les religieux à Guillaume Lescollel

et le chemin du moulin de Longan-
dre (de Longandre) à Saint-Mard;
et l'autre entre la terre de l'Annoine
de Saint-Mard et la terre achetée
par les religieux à Guillaume Lescollet
à la terre de Jean de Bechon.

(Carte du Val Dier ch. cxxviii f° 27 v°
col 2 et f° 30 r° col 1)

Janvier 1274

Jean de Memoussu (de Memoussu) l'aîné, rappelle que Jean de Memoussu son frère avant de se faire chartreux au Val Dieu vendit à Mathieu Belutel et à Chretienne son épouse pour trente six livres tournois de tous ses biens sis dans la paroisse de Feings (de Ferris) savoir des héritages de son père et de sa mère et d'arbres, et donna en aumône aux religieux du Val Dieu le cinquième de ses biens, et que dans la suite Mathieu Belutel et Chretienne son épouse vendirent aux religieux du Val Dieu tous ses biens pour trente six livres tournois.

Accord entre les religieux du Val Dieu et Jean de Memoussu l'aîné relatif aux devoirs seigneuriaux des biens, par lequel Jean de Memoussu approuve cette vente et ce don, et discharge les religieux de tous droits et redevances en échange de trente sous.

(Chart. du Val Dieu ch. cxc f° 46
r° col 2 et v° col 1).

Janvier 1274

Vente par Mathieu dit Belutel
de Memroussou et Chastoune son
epouse aux religieux du Val-Dieu
pour trente six livres tournois,
de leurs biens sis en la paroisse de
Steings (de Tenis) consistant en heber-
gement, terres, prés, pâtures situés
aupres de la leproserie de Steings
de la terre de Simon Le Veck
chevalier et du qui de la leproserie
et touchant au chemin royal allant
de Marcheville (Marchevilla) à
Mortagne que leur avait autrefois
vendus Jean de Memroussou pour
trente six livres tournois avec tous
les droits seigneuriaux en y compre-
nant le censualme souz est
aumosne par Jean de Memroussou
aux religieux.

(Charte du Val Dieu ch. CkXXXIII fo
43 r° col 1 et 9.

avril 1274

Reconnaissance par Jean Biel et
Aceline son épouse, envers les reli-
gieux du Val-Dieu, en échange
de la cession à eux faite par les
religieux, leur vie durant pour
quarante sous de rente annuelle
payable à la Saint-Remi en mon-
naie courante, de tout ce qu'ils
a ont acquis de Garin Biel père
de Jean et de Ousme la Mon-
guenesse, à la Bieuvre (Bieure)
tant en pris qu'en pâtures et
aumage (almeo), de l'obligation
pour eux et leurs héritiers de
payer régulièrement cette rente,
sous peine d'avoir à rendre aux
religieux les biens cités et de les
rembourser sur d'autres biens
en cas de voyage.

(Carte du Val Dieu, ch. CCVI
f° 49 r° col 1)

juin 1276

Accord entre Guillaume Bourgoigne
et Marie son épouse et les religieuses
du Val-Dieu relatif à la rente faite
par les premiers aux seconds d'un
pré sis entre le pré de Jilot Saurage
le pré des religieuses et la rivière de
Courmeanche (de Comelchie) pour
8 sous de rente annuelle, par
lequel Guillaume Bourgoigne et
son épouse renoncèrent à ces huit sous
et donnèrent le pré aux religieuses
du Val Dieu moyennant 30 sous
tournois et un pré acheté par
eux à Girard de Bigot sis entre
leurs prés, la terre de Bigot, exempt
de toutes redevances.

(Carte du Val Dieu ch. cxxxiv f^o
41 r^o col 1) Arch. du Dep^t de l'Orne
H. 2659)

août 1274 .

Vente par Geoffroy de Nemrouse
(de Nemrouse) et Jeanne son épouse,
aux religieux du Val-Dieu
pour neuf livres et demi tournois
d'une terre rive paroisse de Seings
(de Tenis) dans la vallée des
Bauvelaires (des Bauvelaires),
enclavée dans la terre des religieux,
exempte de tous droits et redemptions,
et aboutissant à la terre de
Girard de Guincourt.

(Chart. du Val Dieu ch. CVIII f° 45
n° col. 2 et f° 46 n° col. 1) Arch.
du Dep. de l'Orne H. 2684 - orig.
en parchemin)

mars 1275

Vente aux religieux du Val-Dieu,
par jeune fille de feu Arnould Le
Prêtre pour 40 sous tournois,
une pièce de terre sise entre les mar-
nières des religieux, la terre de Jean
de Memoussier avec tous les droits
attachés à cette pièce de terre, excep-
té de tous servoirs, redevances, et ser-
vices.

(Cart. du Val-Dieu ch. cxi f^o
36 col 1 et 2 1^o) Arch. du Dep de
l'Orne H. 2684 orig. en parche-
min)

mars 1275

Franchise accordée par Girard de Cou-
gandrai (de Corgandré) veuve, aux
religieuses du Val-Dieu, pour toutes leurs
acquisitions de quelque nature qu'elles
soient présentes ou futures, sans son
prejudice; en mettant comme gage de cette
liberalité tous ses biens.

(Cart. du Val Dieu, ch. 24 VIII f° 13 r°
col. 1)

an 1275

Vente par Jean de Memoussou (de Membusu) et sa femme aux religieux du Val Dieu pour quarante sous tournois, d'une terre appelée les Serriers, près à Seings (Seins) dans le fief de Robert de Sars, entre la terre de Robert Le Sers (Sars) de Marchaimille (de Marchevilla) et la terre achetée par les religieux à Guillaume Bourgoingne et joignant la terre rendue aux religieux par Geoffroy de Commeanche (de Commanche).

(Cart. du Val-Dieu. ch. CVI f° 46 r° col 1 et 2). Arch. du dép. de l'Orne N. 2684 - orig. en parchemin)

mai 1275

Ratification par Robert Le jongleur
dit le Noir (Niger) des dons faits
par Heloise sa premiere femme
Genaise sa fille, et Agnes sa
seconde femme dans leurs tes-
taments aux religieuses du Val-
Dien, pour celebrier un service an-
niversaire a leur intention, le
jour de la feste de Saint Laurent,
le jeudi dans l'octave de Saques
et le jour de la feste de Saint Vin-
cent, sous constant pour les deux
premieres en 20 sous de rente
annuelle, et pour la troisieme
en 10 sous de rente annuelle en
monnaie courante sous le Corbo-
nois (Corbonensis), le tout affec-
te sur les lieux acquis apres leur
mariage. Affectation par Robert
Le jongleur de ces 30 sous sur
ses lieux propres acquis de Girard
des Caillies (ou Calles), dans la
paroisse de Saint-Mard de Reno
(de Regnoto) ^{par} les mains d'
Helbert de Touca et ses heritiers
le jour de la feste de Saint-Remy.

(Cart du Val-Dien ch. 4xxx fo 20
no col 1 et 2)

mai 1275

Ratification par Robert Le jongleur
dit le Noir (Niger) des dons faits
par Heloise sa premiere femme
Gervaise sa fille, et Agnes sa
seconde femme dans leurs tes-
taments aux religieux du Val-
Dien, pour celebrier un service an-
niversaire a leur intention, le
jour de la feste de Saint Laurent,
le jeudi dans l'octave de Saques
et le jour de la feste de Saint Vin-
cent, tous deux pour les deux
premieres en 20 sous de rente
annuelle, et pour la troisieme
en 10 sous de rente annuelle en
monnaie courante dans le Corbo-
nois (Corbonensis); le tout affecte
sur les biens acquis apres leur
mariage. Affectation par Robert
Le jongleur de ces 30 sous sur
ses biens propres acquis de Girard
les Cailles (ou Calles) dans la
paroisse de Saint-Mard de Remo
(de Regnoto) par les mains d'
Helbert de Touca et ses heritiers
le jour de la feste de Saint-Remy.

(Cart du Val-Dien ch. 4xxx f° 20
n° col 1 et 2)

juillet 1275

Vente aux religieux du Val Dieu
par les frères de Saint - cloi de Mor-
tagne, pour 54 sous et deux de-
niers, de 5 sous et 5 deniers de m-
monnaie courante de rente annuelle
que Girard de Gaucelou chevalier
Donna gadis aux frères de Saint -
cloi, pour célébrer un service anni-
versaire pour le repos de son âme
et de celles de ses parents, affectés
suivant les termes de son testa-
ment sur la métairie
(Les Fauccis) sise paroisse de
Beignos (de Tenis)

(Chart du Val Dieu ch. CXXX fo 30
no col 2)

juillet 1275

Vente par Jean gardien du couvent
de Saint-Albi de Montagne, ordre
de la Sainte-Trinité des Captifs
aux Chartreux du Val-Dieu, pour
54 sous, d'une rente de cinq sous
et cinq deniers en monnaie cou-
rante que Jean Girard de Saurelon
chevalier ardit donne par testament
audit couvent pour son amirer-
saine, assise sur une metairie
nommée les Saureiz en Seings.

(Arch. du dep^t de l'Orne H. 2702 - Ori-
ginal en parchemin)

A cette chartre était appendu le sceau
de Jean gardien. In couvent de Saint-
Albi. Il n'en reste plus qu'un petit
morceau sur lequel sont les lettres.
304.

1276 (N. S. 1277)

cession aux religieux du Val-Dieu, le
mercredi après Noël 1277 (n. s.) par
le ministre et les frères de la mai-
son de Saint-Éloi de Montagne
du legs fait à la dite maison par
Gerard de Savelou.

(Arch. du Sep. de l'Orne H. 2706 ori-
ginal en parchemin)

septembre 1276

Vente par Girard de Guincient et
Marguerite son épouse, aux religieux
du Val-Dieu, pour treize livres
d'une terre exempte de tous services
et redevances située dans le fief de
la Bloussaye, comprise entre les
fossés des terres des religieux, la
quene de l'étang de l'épine (de
Spineto), la terre achetée par les
religieux à Geoffroy de Nemoussu
et la terre sise auprès de la rivière
de (la Barbeleyra)
touchant le champ de la Barlenai-
re (de la Barleneyra) et la terre
des religieux, de l'épine noire (de
nigro spineto) réunie au bois
appelé vulgairement le Verger
(Viridarium) de Jehan Renault
contigu au bois de Roger, sous la
garantie de leur terre de la Guin-
cendiere (de la Guincendria) ou de
la Bourguiniere (Borgonie).

(Carte du Val Dieu ch. CCXVII f° 51 r°
col. 2 et r° col. 1) Arch. du Dep^t de
l'Orne H. 2671 orig. en parchemin,

fevrier 1277

Vente aux religieux du Val - Dieu
par Jean Biel et Heline son
epouse pour trente sous tournois,
d'une rente annuelle de trois
sous en monnaie courante, cons-
tituant une creance a une due
par Robert le Mercier et Marie
son epouse acquerens pour cette
somme de trois sous de rente
d'une terre et d'une maison
sises pres du chemin de la Biliere
(la Biliere) entre la terre des
rondes et celle de Guillaume
Biel, sous peine, en cas de non
paiement de la rente de trois sous
par Robert le Mercier et son epouse,
de la saisie de la terre et de la
maison par les religieux.

(Cart. du Val Dieu ch. cxxxvii fo
41 r^o col 1 et 2

fevrier 1277

à la suite de l'achat fait par les reli-
gieux du Val-Dieu de la terre de la
Monastere exempté de tous droits et
redevances, quoique chargée envers
la léproserie de Saint-Mars de
Reno (de Reignou) d'une rente
annuelle de douze deniers à prendre
sur cette terre de la Monastere, don-
née par Guillaume Mucet-pere de
Colin, indemnité donnée par Colin
dit Mucet jeune son épouse, Barthe-
lemy Mucet, jeune Mucet et
tous les héritiers de Guillaume
Mucet, aux religieux du Val-Dieu
en compensation de cette rente, de
douze deniers de rente annuelle en
monnaie courante payable à la fête
de Saint-Remi, à prendre sur leur
bourgeoisie sise à Courgeon (Corion)
entre la maison de Thomas dit l'
Ome (Osinus) et la maison de
Chierry Le Stein, et joignant le
chemin qui passe devant la porte de
l'église de Courgeon (Corion) sous
peine en cas de retard dans le paye-
ment de cette rente de six deniers
d'amende.

(Cart du Val Dieu ch. civc fo 46 v.
col 1 et 2)

Janvier 1277

Vente par Robert Leroy (Rex)
Richeurde son épouse, Guillaume
Leroi (Rex) son fils aux reli-
gieux du Val-Dieu pour six
livres tournois, d'une pièce de terre
franche et quitte de toutes redevan-
ces, six entre la terre des reli-
gieux, la terre de Renault Flo-
voim, la terre de Geoffroy Flovoim
la rivière la Villotte, six dans le fief
Les Haries (de Sepilius)
(Cart. du Val-Dieu ch. CXXII fo
30. r. col 2) Arch. du Dep. de
l'Orne H. 2673)

A cette charte est appendu le sceau
de Robert Leroy.

fevrier 1277

Vente aux religieux du Val - Dieu
par Garin Biell et Isabelle son épouse,
pour 50 sous tournois, de
cinq sous de rente annuelle en
monnaie courante exempts de tous
deniers, redevances, services payables
à la fête de Saint - Remy, affectés
sur deux pièces de terre situées à la
Bielière entre la terre de Jean Mathieu
Biell et la terre de Jean Biell, et
les près des religieux.

(Cart du Val Dieu ch. C. VIII f° 36
n° cal 2 et n° cal 1)

Janvier 1277

Vente aux religieux du Val-Dieu
pour 30 sous Bournois, par
Jean Piel et Beeline son épouse
De trois sous de rente annuelle
exemptes de tous devoirs et services
payables le jour de la fête de Saint-
Remy, que Robert Lemercier
et Marie son épouse devaient à
ces derniers pour une pièce de
terre et une maison sis près
du chemin de la Bielière et la
terre de Guillaume Piel.

(Cart. du Val Dieu ch. cccc XLIIII
f. III)

mois 1277

Vente par Robert dit Rupin
et Agnès son épouse avec deligence
du Val - Dieu pour 40 sous tour-
nois, de cinq sous de rente an-
nuelle perpétuelle en monnaie
courante, affectés sur l'hebergement
et la terre de la Rupinerie
(la Rupinerie) sise paroisse de
Saint - Mars de Réno (de Regnou)
dans le fief de sire de Courgeon, (de Co-
rion) exempts de tout drois
et services, payables à la fête de
S. Remy, sous peine, en cas de
non paiement, regulier de la
saisie de l'hebergement

(Cart du Val - Dieu ch. CCCXXII
f° 91)

juin 1277

Vente par Robert Rupin et sa femme
son épouse, aux religieuses du Val-
Dieu, pour 50 sous tournois,
de cinq sous exempts de toutes re-
vanues, devoirs et services, de rente
annuelle et perpétuelle payable le
jour de la fête de Saint-Remy, affec-
tés sur leur hébergement de la
Rupinerie (la Rupinière) sise
Saint-Mand de Bréno (de Regnon)
sous peine en cas de non paiement
dans l'octave de la fête, de la saisie
de l'hébergement par les religieuses
du Val-Dieu.

(Cart. du Val-Dieu ch. CXXII fo
30 r° col. 1) - Arch. du Dept. de l'Or-
ne H. 3024 orig. en parchemin)

1278

Vente faite le lundi après la fête de
Saint-Bubin 1278, par Martin de
Cougandrai (de Corgandre) écuyer
du consentement de Beatrix son épouse
de Girard de Cougandrai (de Corgandre)
écuyer, seigneur du fief, et de Eudes Se-
chon, aux religieuses du Val Dieu,
pour neuf livres tournois, de la moitié
du pré au Bordais sis parois de S^t
Mard de Réno (de Reignou) limité
par le pré de Eudes Mercier, la terre
de Jean Herbelin, le pré de l'étang
et le pré de Girard Chyccelin, qui
lui appartenait par suite de l'échange
qu'il en avait fait avec Girard de Cou-
gandrai (de Corgandre) et Eudes
Sechon, exempt de tous droits et
services, contre quatorze sous du Mans
(Cenomanenses) et une demi-poule de rente
annuelle, que devait lui faire Garin
de Mont-galein, à cause d'une pièce
de terre sise, parois de Saint-Mard
de Réno, limitée par le pré au Bor-
dais, et la terre au Hutiers.

(Cart. du Val Dieu ch. XLVII f^o 11 r^o col
2 et f^o 12 r^o col. 1.)

février 1278 (N. S. 1279).

Accord entre Hugues dit Pelichon et les religieux du Val-Dieu, à la suite des réclamations de ceux-ci relatives à ce que le premier empêchait les voitures, les animaux et les gens des religieux de circuler sur un chemin sis entre ses deux maisons du Pont (après Sontem) près de la métairie des religieux; par lequel Hugues Pelichon abandonne aux religieux pour six ans sous tournois, ce chemin tout la largeur de son itre de huit pieds.

(Charte du Val Dieu ch. CCLXXXVI,
f° 64 n° col. 2; f° 65 n° col. 1) —
Arch. du Dep. de l'Orne. H. 2676
orig. en parchemin)

De cette charte est appendu le sceau de Hugues Pelichon.

février 1278 (N.S. 1279)

Vente par Girard de Guincourt et Marguerite son épouse aux religieux du Val-Dieu pour cent livres bourgeois de tout l'héritage qu'il tenait de Guillaume de Guincourt son père comportant seigneurie, fiefs, rassoire maison, prés et pâtures, sans aucune exception, situés dans le fief de Guillaume de la Boussarie.

(Cart du Val Dieu, ch. CCXX, f° 51
no val 1 et 2.) Arch du Dep de l'
Orne H. 2671 original et gauche -
min)

avril 1278 (an. Pâques)

Vente par Mathuri de Forestier
et Bruneline sa femme à Pe-
naud de Soynerd et à Isabelle
sa femme d'une pièce de terre
appelée le Champ-Blaine (Cam-
pus Blaine) qu'il avait de son
mariage avec l'adite Bruneline.

(Arch. du Dep' de l'Orne H. 2655
orig. en parchemin)

novembre 1278

Vente aux religieux du Val-Dieu
par Jean Le Charon, jeune
son épouse Agnès sa belle sœur
pour 40 livres et 5 sous tournois
un pré exempt et libre de toutes
redevances, sis entre pré de Hugues
Belichon, le ruisseau qui amène
l'eau au moulin de Chauderon
le pré des héritiers de Chatelier,
le pré de Hugues du Bont (de
Bonte).

(Charte du Val-Dieu ch. cLVIII f°
36 n° col 1 et 2) Arch. du Sup. de
l'Orne H. 3153 orig. en parch.)

Sur cette charte sont apposés
les sceaux de Jean Le Charon
et de sa femme.

Decembre 1278

Renonciatione faite devant l'au-
diencier du Carbonnais en l'église de
Sees, par Matheline femme de Girard
Châtel, Mathilde lepreuse femme
de Martin Raguin, Marie épouse
de Girard Châtel les droits que
elles pourraient avoir sur l'héri-
tage de la Raguinière acheté
par les religieux du Val Dieu a
leur Jean Châtel

(Cart. du Val Dieu ch. cxxxv f. 31
n. col. 2)

Décembre 1278

Vente par Aceline veuve de Jean
Chatel de l'Étang (de Stagno)
Girard et Jean ses fils, Marie
épouse de Girard, Hubert de
la Borte (de Borta) et Petronille
son épouse également fille de
Aceline, une religieuse du Val-
Dieu pour 25 livres tournois de
l'héritage et la terre de la Ragni-
nière consistant en terres, prés
pâtures, bois, six entre la terre
de Boudre Ragnin, la terre de
Bernard et celle des religieuses; le
dit d'ancien pré de Boudre Ragnin et
le pré de Gilot Le Saurage.
Engagement pris par les mêmes
de débiter les religieuses à l'avenir
de la rente à faire sur cet héritage
à Mathilde Lepsa pour sa dot
et de cinq deniers et d'une obole
de rente à faire également à la
chapelle Trammille (de Trammiller
et à la leproserie

(Carte du Val Dieu ch. CCXXVIIII
fo 31 n° col 9)

1279

Notification faite le mardi avant
la Nativité de S. Jean Baptiste
1279 par l'archidiaque du Corbonnais
de la renonciation faite aux reli-
gieux par Marguerite femme de
Girard de Guincourt a tous ses
droits de dot ou de douaire sur l'
heritage de la Guincourdiere rendu
par son mari.

(Arch. du Dep. de l'Orne N. 2671 ori-
ginal en parchemin).

Avec cette chartre est apperue le sceau
de l'archidiaque du Corbonnais.

mars 1279

Vente par Bernard Raquin et
Sironille son épouse, une religieuse
du Val-Dieu pour 30 livres tournois,
tout leur héritage sis dans le
fief de Guillaume de la Boussarie
dans la paroisse de Beings (de Teris)
consistant en maisons, prés, terres
pâturés, bois, exempt de tous deniers
et redevances.

Engagement pris par les vendeurs de
s'acquiescer cet héritage de la rente due
à la chapelle et à la léproserie de Fran-
ville, (Franviller), et d'une rente
à faire comme dot.

(Cart du Val Dieu ch. cxxxiv. fo
31 n° col 1)

mars 1279

Abonnement, en échange de six li-
vres tournois par Guillelme de la
Boussarie écuyer, pour huit livres
de monnaie d'orante, de tous les
droits et redevances dus pour les
biens, sis dans son fief et relevant
de lui à foi et hommage, et acquis
par les religieux de Gilou de Guin-
cent héritier de Jerrais de Guincent
son père, dans les conditions énon-
cées dans la charte de mars 1278.

(Chart. du Val - Diem h. ccxxi
f° 52 no cal 1 et 2.)

mars 1279 (N.S. 1280)

Comme Bernard Raquin et Petro-
mille son épouse tachaient les reli-
gieux du Val Dieu pour leur vie ju-
rant une mesure appelée la Ma-
trière mise auprès de la Communauté
pour 30 sous de monnaie courante,
mesure tenue jadis par Arnolphe
de Bouchigné chevrier pour 50
sous de rente annuelle et que d'un
autre côté ils avaient rendu aux reli-
gieux tout leur héritage sis sous
le fief de Guillaume de le Hourraie
paroisse de Feings (de Ferris) pour
130 livres en monnaie courante, ils
en abandonnerent dix sur ces trente
livres et les religieux retrancherent
vingt sous sur les cinquante sous
sus pour cette mesure.

(Chart du Val Dieu ch. cxxxvi f° 31
r° col 2 f° 32 col 1) (Arch. du Dep^t
de l'Orne H. 2659)

juillet 1279

Accord entre Guillaume de Savelon
cuyer avec le prieur du Val-Dieu
au sujet des héritages qu'il avait
achetés de Girard de Savelon che-
lier son oncle et de Guillaume de
Savelon chevalier son père sans
son fils du Pont et sans le fils du
Brenil, en censure, en fief et en so-
maine par lequel il reconnaît
qu'il est tenu de leur garantir
la possession desdits héritages et qu'
il ne peut faire passer les homma-
ges et les corvées attachés aux dites terres
en autres mains, à la charge de leur
payer seulement 3 deniers de mon-
naie du pays, à la mort de l'hom-
me de foi qui ils sont tenus de
lui donner.

(Arch. du Sup^r de l'Orne n. 2706 -
orig. en parchemin)

juillet 1279

Accord entre Guillaume de Saure-
loup (de Salvo lupis) écuyer et les
religieux de Val-Dieu relatif à
la prétention d'exiger de Guillaume
de Saure-loup qui ne le trouva
pas fondé, la franchise pour tout ce
qu'ils avaient acquis de Girard de
Saure-loup (de Salvo lupis) chevalier
son oncle, de Guillaume de Saure-
loup, chevalier son père, de
le fil du Pont (de Ponte) de
le fil du Breuil (de Breuil) de
les censures, de la seigneurie du Breuil,
par lequel Guillaume de Saure-
loup (de Salvo lupis) et ses heri-
tiers s'engagent à garantir toutes
ces possessions exemptes de tous de-
voirs et services avec trois deniers
de monnaie courante pour le rachat
et le cheval de service, en échange
de quinze livres tournois

(Chart. du Val Dieu ch. CCXL f°
58 r° col. 2)

octobre 1277

Vente par Matherin Le Forestier
(Forestarius) et Emmeline son épouse
se aux religieux du Val-Dieu, pour
20 livres tournois, 40 sous de rente
annuelle en monnaie courante,
que Guillaume de la Boussaie
et Isabelle son épouse père et mère
de Emmeline lui avaient donné en
mariage, dont 33 sous affectés sur
la métairie de la Boterie à la fête
de la S^t Remy ou à l'octave, et 7 sous
à verser à la même époque, acquis
de Garin Branchart, affectés sur le
champ (Toree) dans la paroisse de
Teings (de Tenis); le tout exempt
et quitte de tous droits et redevances,
sous peine en cas de non paiement
à la date fixée, de la saisie de la
métairie de la Boterie et du champ de
Toree par les religieux.

Approbation de cette vente par Guil-
laume de la Boussaie seigneur du
lieu.

(Cart. du Val-Dieu ch. 617 f^o 36 v^o
col 2 et f^o 37 r^o col 1 et 2) Arch. du
Sép. de l'Orne H. 2675 orig. en parche-
min)

Janvier 1281

Reconnaissance par Heloise veuve
de Etienne Brunenc et Colin
Brunenc son fils comme quoi
les religieux du Val-Dieu leur
ont lohé une maison sise a
Chandon avec des terres, prés
pâtures, bois telle que Girard
(Mueton) la tenait,
avec un pré appelé le pré des Ron-
jeans, pour une rente annuelle
en monnaie courante de 60 sous
payables 30 sous a la fête de Noël
et 30 sous dans l'octave de la fête
de Saint Jean Baptiste et avec l'
obligation de payer toutes les re-
vanues de faire les services et rendre
les devoirs dont une rente annuelle
de deux sous au seigneur de Dou-
celles. En cas de non paiement
régulier la maison et le pré re-
viendraient de suite aux religi-
eux.

(Cart. du Val Dieu ch. 6477 f°
39 r° col 2 et f° 40 r° col 1) Arch
de l'Orne H. 545 orig. en parch)

fevrier 1281

Affectation, par Bernard Raguin
et Petronille son épouse (à la suite
de la vente faite par eux aux reli-
gieux du Val-Dieu, de leur heritage
de la Raguiniere sis paroisse de
Seings dans le fief de Guillaume
de la Houssarie et chargé de quatre
deniers de rente en monnaie
courante payable chaque année le
jour de la feste de Saint-Denis
vers les lieues de Framville
(de Framiller), à la condition
de charger les religieux; de
cette rente sur une piece de terre
et un pré sis dans la paroisse de
Saint-Victor de Reno (de Regnon)
mis de l'église dans le fief de Jean
Jean Gohéri chevalier; sous peine
de saisie de ces biens par les reli-
gieux dans le cas où on leur recla-
merait ces quatre deniers de rente.

(Cart du Val Dieu ch. CXXXVII fo
32 r° col 1)

mars 1282

Reconnaissance par Rodolphe de
(de Monialen) envers les
religieuses du Val-Dieu comme quoi
ces derniers lui ont baillé pour
vingt ans à raison de 70 sous
de rente annuelle dont 30 sous
à Jacques et 40 à la fête de Saint-
Remy, tout ce que les religieuses
possédaient à Memoussu consistant
tant en hébergement, maison
près, pâtures et dépendances,
et engagement par Rodolphe de
de tous ses lieux mobili-
liers et immobiliers, présents et
avenirs comme garantie du paiement
de cette rente.

(Cart. Du Val Dieu ch. CLV fo 35
n° col 2 fo 36 n° col 1)

mai 1282

Abonnement fait le jeudi apres
la fete de la Pentecoste mai
1282, par Gervais Basset seigneur
des seignories de la metairie de
Vientais, consenti par lui au
profit de Arnoul Le Bueve
bourgeois de Longni, qui avoit
achete la dite metairie d'Hermeri
de la Tosse, moyennant une
somme de 20 sous en mon-
naie courante.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 273)
orig. en parchemin).

Cette charte est appendue le
seigneur de Gervais Basset.

juin 1282

Vente par Guillaume Arnant et Agnès
sa femme, Jean Arnant et Seville
sa femme, Johannot Arnant et
sa femme sa femme, Blise leur sœur
Gibbe de feu Arnant Le Roux, à
Geoffroy de Memoussu et à Jeanne
sa femme pour 32 livres, monnaie
courante, de son hebergement de
la Sauvagine sis au fil de Guil-
laume de Reingohier.

(Arch. du Sep' de l'Orne H. 2685
original en parchemin)

À cette chartre sont appendus trois
seaux : celui de Jean Arnant et Agnès
celui de Johannot Arnant, et celui
de Jeanne femme de Johannot
Arnant.

juillet 1288

Accord entre Heloise dite La Brun-
mende veuve de Etienne Brunment
et Nicolas Brunment son fils et he-
ritier d'une part et les religieux
du Val Dieu d'autre part, relatif
aux droits de foi et hommage et
autres sur la trentième partie
de la mouture du moulin de
Chauderon relevant des religieux,
renouvoisés par les deux parties,
par lequel les premiers renouvent
en faveur des religieux à la trentième
partie de toute la mouture
du moulin et à tous leurs droits
sur cette trentième partie.

(Cart du Val - Dieu ch. CXXXIX
fo 42 1^o col 1 et 2. Arch du dep.
de l'Orne t. 3153) orig en parch.

septembre 1282

Vente faite le mardi après la
fête de Saint-Mathieu apôtre
1282 par Robert de Sany écuyer
du consentement de son fils Mar-
ques de Sany écuyer et de Pierre
de Sany son frère, aux religieux
du Val-Dieu pour quarante sept
lives tournois, de quatre livres de
rente annuelle à prendre le jour
de la fête de Saint-Remy ou
à l'octave, sur sa métairie de
la Croix (de Bruce) tenue par
Jean de Memoussu, sous peine
en cas de non paiement de cette
rente de la saisie de la métairie.

(Carte du Val Dieu, ch. CCCXXI
f° 74 r° et 75 r°)

septembre 1282

Vente par Renaud Hodoim et Jeanne
son épouse aux religieux du Val-
Dieu pour soixante dix sous tour-
nois, d'une terre sise en la pa-
roisse de Feings (de Tenis) entre
le pré de Geoffroy Hodoim et le
pré des héritiers de Robert de Larris
(Jean Larris) et joignant le bief
du moulin neuf (Nou) sur la
Villette, avec tous les droits atta-
chés à cette terre.

(Carte du Val Dieu ch. CXXVIII f°
41 n° col. 2 et f° 42 n° col. 1) Arch.
du Dep^t de l'Orne H. 2663)

janvier 1283 (N. 5 1284)

Vente faite le mardi apres l'epi-
phanie 1284 par Guillaume
Doutailles, Girard Dutailles
non Doutailles, Helbert Dou-
tailles des Rouches et yanne
leur sœur, aux religieux du
Val-Dieu, pour 12 livres et
10 sous; de 25 sous de rente
annuelle en monnaie couran-
te payable a la Nativite de St
jean de Baptiste, affectés sur
un pré et une piece de terre
sis paroisse de Saint-Mard
de Reims (de Reignou) le pré
sis près de la rivière de la
Gironde joignant le pré de
Robert de Colle, le pré de
Christien de Lacherdonnient et
le pré de Etienne des Arcis,
(de Absicis); et la piece de
terre joignant la terre de Grogoy
Hugot, la terre de Colin des
Arcis (de Absicis) et
la terre de Garin (de Haia) de
la barie, sous peine, en cas
de non paiement de la rente
de la saisie du pré et de la
piece de terre par les religieux.

(Cart du Val Dieu ch. CCCLXXXIX
fol 96 v°)

mars 1283 (N. 5. 1284)

Vente par Geoffroi Lbagnet et Ho-
siesme (Hodonna) son épouse,
à l'église de Seings et à la fabri-
que de cette église, pour cent
sous, de dix sous de rente
annuelle exempte de toutes re-
vanues, payable le jour de la
fête de Saint-Remy.

(Arch. du Dep^t de l'Orne H. 2640
original en parchemin)

sept. 1283

Vente faite le samedi avant la
fete de Saint - Remy par Guillaum -
me Le Roi et Richemede sa fem -
me, a Geoffroi Le Roi et a Blaceline
sa femme de tout l'heritage qui
ils possedaient a Feings.

(Arch Du Sepi de l'Orne H. 2717 ori -
ginal en parchemin)

Décembre 1283

Vente faite en Décembre 1283
avant Noël aux religieux du
Val-Dieu par Jean Chauvin
boucher et Margathe son épouse
pour 10 livres tournois, de
20 sous de rente annuelle
exempts de tous services et redevan-
ces, qui André dit Lhermite
son père et Laurence sa mère
lui avaient données en mariage
des par les héritiers de l'écuyer
Sichon et affectés sur la moitié
de la terre que Robert de Cou-
gandrai (de Cougandrie) avait
dans la paroisse de Saint-Mard
de Reno (de Reynou) entre le
chemin du moulin de Cougan-
drai et celui de Pont-Eucharain
à Saint-Mard de Reno, et la
terre des religieux à la Villette.
et payables à la fête de Saint-Lé-
nard, sous peine en cas de non
paiement de cette rente que cette
terre reviendrait aux religieux,
Jean Chauvin mettant comme
garantie sa maison sise sous
la ville de Saint-Mard de Reno
et une pièce de terre sise près
de la terre de Robert Guillin
et du chemin de Cougandrai,

à Mortagne.

Les vingt sous de rente avaient été
jadis révisés par Robert de Longan-
Wai à Jean Gohon. ce dernier les
revendit ensuite à Arnolphe de Verton
prêtre qui les revendit à André
Lhermite et à Laurence son épouse
ses beau frère et sœur.

(Carte du Val Dieu ch ccccvii fo 101)

mars 1284 (N. 5. 1285)

Vente par J.... Vogen du chapitre
de Loussaint de Mortagne aux
religieux du Val-Dieu pour 60
sous tournois, d'une rente de
5 sous et 5 deniers en monnaie
courante que par le seigneur de Sau-
velou ecuyer avait tenue pour
son anniversaire et assignée sur
la metairie des Sauciez en
Scings.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2702
original en parchemin)

mars 1284 (N.S. 1285)

Vente par Geoffroy Ebagnet et Lo-
siesne (Novalina) son épouse
aux religieux du Val-Dieu, pour
six livres et demi tournois, de
13 sous de rente annuelle et
perpetuelle en monnaie couran-
te, affectés sur leurs heritages
sis dans la paroisse de Feings, con-
sistant en hebergements, prés, pâ-
tures, bois, exempts et quittes de
tous services et reberances payables
à la fête de Saint-Remy ou dans
l'Octave, sous peine, en cas de non
paiement regulier, de la saisie
de cet hebergement par les religieux.

(Arch. du Dep^t de l'Orne. H. 2640
original en parchemin)

avril 1284

Vente faite en avril 1284 le dimanche
après la Quasimodo, par Renaud
de Tognard bourgeois de Mortagne
aux religieux du Val-Dieu, pour
vingt livers tournois, de 40 sols de
rente annuelle en monnaie courante
payable le jour de la fête de Saint-Remi
ou dans l'octave affectée sur sa metairie
du Bouley (de Boletto) dans
la paroisse de Feings (de Tenis),
exempte de tous droits et redevances
sous peine en cas de non paiement
régulier de cette rente de la saisie
par les religieux de cette metairie
et de toute la partie de la metairie
de Chateillon paroisse de Feings
et de sa part d'une maison sise
à Bourges.

(Arch. du dep. de l'Orne n. 2647 - ori-
ginal en parchemin).

Cette charta est appendue sur queue
de parchemin le sceau de Renaud
de Tognard.

mai 1284

Vente aux religieux du Val - Dieu
par Guillaume de Saurelon seigneur
et Malville sa femme pour 50 sols
tournois d'une rente de 5 sous en
monnaie du pays, acquise par feu
Guillaume de Saurelon chevalier son
pere, de Longues de Nemoussou, abou
tissant a la terre de Jean de Ne-
moussou et au champ de Per-
rousset.

(Arch. du Dep. de l'Orne - H. 2706)
orig. en parchemin.

A cette harte sont appendus les
sceaux de Guillaume de Saure-
lon et de Malville son épouse.

mai 1284

Dotation par Guillaume de la
Houssaie et Agathe son épouse des
achats faits dans leur fief par
les religieux du Val Dieu savoir 1.
de tout l'heritage, consistant en
pres, patures, maison, hebergement,
bois que Andrie Magnin et Marie
son épouse, Michel Ragnin fils
de ladite Marie, et Elise son épouse,
Jean de Saint Bre' (de Sancto Brato),
et Agnis son épouse fille d'Andrie
Magnin, avaient a la Ragninierie
(Ragniniera) paroisse de Feings
(de Steris) le tout relevant de
Guillaume de la Houssaie. 2.
de la seigneurie, du fief et des ravaisseurs
que Girard de Guincend, et Marguerite
son épouse, Geoffroy de Bernolsson
et Jeanne son épouse sœur de
Girard, avaient a la Guincendiere
(ad Guincendieriam) sise également
dans leur fief.

Abonnement fait par les memes avec
religieux du Val Dieu pour soixante
sous de rente annuelle, de ces deux
fiefs, des deux hommages dus a ces
fiefs et de tout l'heritage sis dans
leur fief.

(Chart. du Val-Dieu ch. CCC 1068 10)
Mss. 110 80 41 20 2 v0 Bil. J. Blenon
Cette charte fut intervenue le lundi.

avant la 3^e: Madeleine 1299 a
Morbagne, avant Nicolas Vassal, Carl-
li d'Ableson.

(Carte du Val Dieu h. 301 f° 68 r°
en face.)

juin 1294

Vente par Jeanne La Morelle
veuve de Maurice Bagnemier,
Robert Bagnemier son fils
et Alice sa fille avec reli-
gions du Val-Dieu, pour six
lignes, d'une rente de bouze
sous, affectée sur l'héritage
qu'ils avaient à la Trelte,
en la vallée de l'Bagnemerie
au fief de Robert Morin, che-
valier.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 3057
orig. en parchemin).

Cette charte sont approuvés
les sceaux de Robert Bagnemier
et de Jeanne veuve de Maurice
Bagnemier.

juillet 1284

Vente par Jean de Nemoussou
et Julienne sa femme, aux reli-
gieux du Val-Dieu, pour 60
sous tournois, d'une rente de 6
sous en monnaie courante sur
un pré sis à Feings près de Lépro-
serie de cette paroisse et de la
metairie de Colin de Villerai,
joignant le Douet qui coule
directement du moulin de
Chateillon à la leproserie et
au chemin de la Barbinrière
à Montagne.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 2666
orig. en parchemin).

Cette charte est appendu le sceau
de Julienne épouse de Jean de
Nemoussou.

juillet 1284

Vente par Jean de Memoussou et
Julienne sa femme aux religieux
du Val-Dieu, pour la somme de
cent sous tournois, d'une rente
de dix sous, monnaie courante, assise
sur un pré et une pièce de terre
joignant la Leproserie de Feings
entre la terre de Colin de Villeraie
(de Villereio) et le douet coulant
du moulin de Chateillon à la
Leproserie, et au chemin de la
Barbiniere à Montagne.

(Mss. du Sepi de l'Orne H. 2685
orig. en parchemin)

A cette chartre est appendu le sceau
de Jean de Memoussou.

août 1284

Vente par Robert abbe' de la Trappe
aux religieuses du Val - Dieu, pour
six livres tournois, d'une rente de
16 sous, que feu Girard de Sauvage -
lon, chevalier ardit donna a ladite
abbaye pour son anniversaire, assi -
gnie sur la metairie des Sau -
ceiz en Feings.

(Arch. du Dep^t de l'Orne H. 2702 - ori -
ginal en parchemin.

A cette charte est appendu le sceau
de Robert abbe' de la Trappe.

Décembre 1284

Abandon par Renaud de Soynard
fils et héritier de Renaud de
Soynard bourgeois de Montagne
contenant abandon à Renaud
son père et à Jeanne sa femme
de ses droits sur la métairie
de Chasteillon, en échange de
la métairie de Lbael sise en
la paroisse de Bayoches (de Bayo-
chis.

(Arch. du dep. de l'Orne H. 2655
orig. en parchemin).

Cette charte est appendue le sceau
de Renaud de Soynard.

Decembre 1284

Vente par Renaud de Soignard
parmi sa femme et Renaud
de Soignard son fils, aux reli-
gieux du Val - Dieu pour la
somme de 40 livres, d'une rente
de quatre livres assise sur la
mairie de Chasteillon, en
prenant unbergement, mai-
sons, bois, terres arables et
non arables, prés, pâtures,
revenus et autres choses.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 265)
original en parchemin)

juillet 1285

Vente par Mathieu de Memousson
et Chrestienne sa femme aux reli-
gieux du Val - Dieu, pour quatre
livres tournois, une pièce de
terre et de la moitié d'une moüe
indivise entre lui et Guillaume
de Memousson son frere entre
la terre de Guillaume Loustelier
aboutissant au chemin de Feings
(de Ferris) a Buteril; la dite
moüe aboutissant au douet de
Villette et a la moüe de Jean
de Memousson.

(Arch. du Dep. de l'Orne. N. 2685
orig. en parchemin)

novembre 1285

Abandon en faveur des religieux
du Val-Dieu, par Gaston de
Longny chevalier de tous ses
droits à l'exception de la haute-
justice, sur le pré de la Douz
situé sur les bords de la Com-
manche, entre le chemin qui
va de la maison de Hugues de
Commanche au moulin
et le pré d'Arnaud de Saucelou
et la terre que Hugues de Com-
manche et Robert son frère
achetèrent à Guillaume de
la Lande chevalier et à Pierre
de la Lande sergent son frère.

(Bibl. d'Abbeville mss. 109
f° 374 r°)

mars 1286 (n. s. 1287)

Vente par Gechois de Memoussu
aux religieuses du Val Dieu pour
le somme de 15 livres et 10 sous
tournois d'une rente de 30 sous
payable a la Toussaint, affectee
sur tous ses heritages sis a
Beings, sous peine en cas de non
paiement de cette rente de la
saisie par les religieuses de ces
heritages.

(Arch. In dep. de l'Orne n. 2685
orig. en parchemin)

mai 1286

Accord entre Guillaume de la Lande
chevalier et Pierre de la Lande
cuyer son frere d'une part et
les religieux du Val Dieu fait
sous l'arbitrage de Rodolphe de
Marchainville (de Marchevilla)
Jozen de Breuil (de Burolio) et
Jean de Lban recteur de l'église
de Houlicent (de Hollecent) par
lequel les premiers renoncant
à tous leurs droits sur le pré de
la Doue en faveur des religieux
du Val-Dieu en échange de cin-
quante sous tournois.

(Bibl. de Blencon mss. 109. fo
374 recto)

1287 (N. S. 1288)

Vente par Renaud de Tognard
bourgeois de Montagne à Innocent
Peron clerc et à Jeanne sa femme
pour six livres en monnaie cou-
rante, de 20 sous de rente annuelle
assignée sur la metairie du
Bouley (du Boelay) paroisse de
Seings. Charte en français scellée
par Jean Pichart vicomte de Mon-
tagne le samedi avant la Made-
leine 1287.

(Arch. du Sepi de l'Orne H. 2647.
original en parchemin).

Si cette charte est appendue sur
quene en parchemin, le sceau
de

1288

Vente par Renaud de Boynard a
Jean Le Portier curé de Loisaill
(de Loisaella) d'une rente de 12
sous payable dans l'octave de la
Trinité, affectée sur sa metairie
au Bouley (de Boulezo) paroisse
de Feings, exempte de tous devoirs
et services. Chartre scellée par Jean
Richard vicomte de Mortagne le
vendredi avant la Saint Jean Bap-
tiste 1288.

(Arch. de l'Ép. de l'Orne H. 2647 -
original en parchemin - sceau perdu).

juillet 1238

Franchise accordée par Geoffroy d'
Bliers (Gillesii) chevalier et
Alize son épouse, aux religieux
du Val Dieu, pour tout ce qui ils
possédaient dans son fief de Lou-
niers.

(Cart du Val Dieu ch. CCCXVII
f. 74 v.)

mai 1289

Permission accordée par le baron
de Vilperon et Beatrixe son
epouse aux religieux du Val-Dieu
de posseder franchises de tous reueux
seruices, et aides quelconques
les terres qui les ont acquis ou
qu'ils pourraient acquerir a l'
avenir dans le fief de Doucelles
soit dans la paroisse de Beings
soit dans celle de Saint Nohé
de Réno.

(Arch du dep^t de l'Orne H. 2665
copie en papier) Bill. J. blen-
conh. Mss. 1109 f^o 49 v^o) et cart du
Val Dieu f^o 73 v^o)

novembre 1290

Vente par Jean Lemercier et
Collette sa femme du censu-
ment de Etienne Lemercier
et de Gertrude sa sœur aux
religieux du Val Dieu pour
soixante sous tournois de
tout ce qui ils possédaient dans
la paroisse de Saint-Victor
de Reno.

(Arch. du Dep. de l'Orne H. 3036
orig en parchemin)

octobre 1291

Vente faite en présence d'un
prieur de Moutiers au Perche
par Jehan d'Evreux (de Bre-
ceux) écuyer, seigneur de la
Motte à Colin de Saint-Caronne
(de Sancto-Caronno) sergent du
roi de France en la province du
Perche et d'Andelice sa femme,
de la metairie de la Noire-Noë
(de Nigra-Noa) située en la
paroisse des Menus (de Menil-
lis).

Mes. du Sep. de l'Orme n. 2892 orig.
en parchemin).

novembre 1293

Vente par Robert de Bouchine et
Richende son épouse, aux reli-
gieux du Val-Dieu pour 50 sous
bournois, de cinq sous de rente
annuelle, affectés sur une pièce
de pré appelé le pré de Vauvoise
et sur une pièce de terre contenant
une mine de semence; le pré
étant limité par la terre de Robert
Tenez; la pièce de terre sis à
S. Victor de Rens, à la Murelière,
payables à la fête de S. Remy, exempt
de tous servoirs et redevances; avec
sept autres sous et demi rendus
précédemment affectés sur deux
pièces de terre et sur un pré sis
à la Murelière.

(Cart du Val Dieu ch. ccccxxxix
f° 110)

août 1295

Don fait en août 1295 le lundi
fête de Saint Pierre aux lieux
par Robert I' Buhai clerc, aux
religieux du Val Dieu, pour
son anniversaire d'une rente
de cinq sous en monnaie cou-
rante dans le pays, affectée
sur une pièce de terre sise dans
la paroisse de Saint-Mars de
Préno, joignant au chemin
de Saint-Mars à Longni, te-
nu de lui par Robert Coulier
(Regularius) moyennant une
rente de treize sous.

(Arch. du Dep' de l'Orne H. 2930
orig. en parchemin)

Cette charte est appendue le sceau
de Robert I' Buhai, clerc.

février 1296 (N.S. 1297)

Reconnaissance par Guillaume
Lorleyer et son mari sa femme, d'une
rente de 20 sous au profit de
Colin du Buat, assise en la pa-
roisse de Bubertré.

(Arch. du dép. de l'Orne H. 2767 - ch.
en français orig. en parchemin)

10 août 1296

Vente par Girard Le Barun et
Mabile sa femme le samedi fête
de Saint Laurent 1296 à Jean
et à Raoul Le Cherrueil frères,
d'une rente de trois sous mon-
naie courante, pour trente
sous tournois, assise à Saint-
hard de Réno et à Maison-Blan-
gis.

(Arch. du Dep. de l'Orne n. 2930
orig. en parchemin)

A cette chartre sont appendus les
seaux de Girard Le Barun et
de Mabile son épouse.

octobre 1297

Vente le samedi avant le Cou-
saint 1297 en « octourre » par
Berrot Jehu Bourc-Neuf au
religieux du Val Dieu pour
vingt livres tournois, de toutes
ses possessions sises dans la
paroisse de Saint Victor de
Reno.

(Arch. du Dep. de l'Orne H.
3036 - orig. en parchemin)

octobre 1297

Vente par Girard Hubert et
Genaise sa femme, aux religieux
du Val-Dieu, pour 100 sous tour-
nois, de dix sous tournois de
rente perpétuelle affectée sur
leurs héritages en Saint-Mard
de Réno (de Raisnon) consistant
tant en maisons, prés, prairies,
et exemptes de tous servoirs et re-
servations - Samedi avant la Cou-
saint 1297.

(Chart du Val Dieu ch. cccciii f° 100)

mai 1299

Franchise accordée par Ebrard de
Villeperon chevalier et Beatrix
son épouse, pour le salut de leurs
âmes, aux religieux du Val-Dieu
pour toutes leurs possessions presen-
tes ou futures sans leurs fils de
Seings (de Tenis) et de Saint-
hard de Breins (de Renou).

Chart du Val-Dieu ch. CCCXV f° 73
n° 7 Arch. du dép. de l'Orne. H.
2665, copie en papier)

Comme Gervais dit Bostel de Col-
 chier et Marguerite son épouse
 avaient rendu aux religieuses
 du Val-Dieu la pour certaine
 somme de deniers et leurs prés sis
 paroisse de S. Marc de Rens (de
 Presnou) quittes et exempts de
 toutes redevances suivant les ter-
 mes d'un acte que les religieuses
 ont entre les mains, et comme
 Marc' Beyay seigneur seigneur du fief
 où sont situés ces prés a été assi-
 gné les religieuses devant la cour
 du roy à Mortagne, en leur rela-
 mant la foy, hommage et rachat
 pour ces prés à cause de son fief
 et à quoy les religieuses reprochèrent
 qu' ils avaient aliéné ces prés
 libres, exempts de toutes redevances
 il fut convenu que les religieuses
 feraient à l'avenir la foy et
 l'hommage à Marc' Beyay et
 que Gervais Bostel et Marguerite
 sa femme paieront pour cette
 raison aux religieuses du Val-
 Dieu, 10 sous de rente annuelle
 francs et quittes, affectés sur
 leur hébergement de Colchier
 sis paroisse de Courgeon.

(Carte du Val Dieu ch. cccciv)

f° 115 r° 7.

28 novembre 1380

Engagement pris par seigneurs tenus à
Mortagne par le f° v° du Perche par
Thomas Gauderon de payer aux reli-
gieux du Val Dieu représentés par
Mathery de Courvignot leur procureur
10 sous de rente héréditaire.

(Chart du Val - Dieu ch. ccccxvi f° 115)

juillet 1299

Donation faite par Geoffroy de
Saurclou aux religieux du
Val-Dieu, d'une mesure de
froment à la mesure de Cor-
thommais et six deniers moins
que l'ite 77 de rente annuelle.

(Arch. de l'Orne H. 2706
orig. en parchemin)

novembre 1299

Abonnement fait en novembre
1299 le mardi avant la Saint Mar-
tin d'hiver par Geoffroy seigneur
d'Ellicers chevalier, avec religieux
du Val-Dieu, pour soixante sous
du fief de 'Comte' paroisse de la
Vertlonge.

(Cart. du Val-Dieu ch. CCCV f° 69
v°) ch. en franc.

Décembre 1299

Ratification en date du samedi,
avant la fête de Saint-Thomas apô-
tre par Symon de Beaugency écuyer
de l'abmonement fait par Symon
de Beaugency écuyer sire de Sarcei
aux religieux du Val-Dieu de la
Sillière (la Sillière) relevant de
l'héritage d'Blige épouse de Symon
de Beaugency sire de Sarcei

(Chart du Val Dieu, ch. ccic f°
68 r° (charte en français))

7 Décembre 1299

Abandon par Simon de Bageney
écuyer et Blige son épouse fille
de feu Girard de la Remonnière
auke religieux du Val Dieu qui leur
donnèrent en échange dix huit
lives tournois, de ce que Jehanmin
Siel leur vassaux tenait d'eux
eux a foi et hommage dans la
paroisse de Saint Victor de Remo.
(de Raignon), et garantie de cet
abandon sur tous leurs biens et
spécialement sur leur métairie
appelée (Courion).

(Carte du Val Dieu; ch. (en français)
CCIIIC f° 67 v°)

Note - Cette charte est datée du
lundi après la Saint Nicolas d'
hiver 1299 et a comme entite:
abandonnement de la Billière (la
Bielière)

mars 1300 (N. 5. 1301)

Vente par Jean de Memoussu,
barbier et Guillemme sa femme aux
religieuses du Val Dieu pour 35 sous
tournois, de leur part d'un pré
situé au-dessous de la Leproserie de
Seings, et-côtoyant le ruisseau
coulant de l'étang de Châteillon
et les terres de Guillaume Chopin
le chemin royal, et le pré de Colin
de Memoussu.

(Arch. du Juy de l'Orne H. 2686 -
orig. en parchemin)

mai 1300

Don en mai 1300 le lundi après
la Pentecôte par Guerin des
Champs et femme sa femme
à Rolin son vassal et à Clément
et sa femme, de cinq lots de terre
trois de terre arable et deux de
pré à eux venus par la mort
de Jehannin son vassal.

(Arch. de l'Ép. de l'Orne - H. 2994
orig. en parch.)

Cette charte est appendue le
sceau de Guerin des Champs.

octobre 1300

Vente passée devant Aubray le
samedi devant la Saint-Denis
le ou mois d'octobre 77 devant
Aubray Le Gaigner et chevalier
juré et établi par lettres le
comte passer a Montagne 77
par Guilleot de l'Aunay aux
religieuses du Val-Dieu pour 40
sous tournois, d'une rente de
4 sous assise sur tout l'heri-
tage que tient Jean Berlier

(Arch. du Dep. de l'Orne N. 2731
orig. en parchemin)